

Chef d'état-major de l'armée de l'Air américaine
Général Mark A. Welsh III

Commandant, commandement de l'éducation et de la formation de la force aérienne
Général Edward A. Rice Jr.

Commandant et président d'Air University
Général de corps aérien David S. Fadok

Directeur, Air Force Research Institute
Général John A. Shaud (2S), USAF

Rédacteur en chef
Rémy M. Mauduit

Marvin Bassett, PhD

Rédacteur contribuant

Nedra O. Looney

Gestionnaire de la mise en pages et de la pré-production

Daniel M. Armstrong, *Illustrateur*

L. Susan Fair, *Illustratrice*

Air and Space Power Journal (ISSN 1931-728X) est publié trimestriellement. Cette revue est conçue pour servir de forum ouvert à la présentation et à la stimulation de réflexions innovatrices sur la doctrine militaire, la stratégie, la tactique, la structure de force, la préparation et d'autres sujets de la défense nationale. Les points de vue et les opinions exprimés ou implicites dans cette revue sont ceux des auteurs et ne devraient pas être interprétés comme portant la sanction officielle du département de la Défense, de l'armée de l'Air, du Commandement de l'éducation et de la formation des forces aériennes, de l'Air University, ou d'autres agences ou départements du gouvernement des États-Unis.

Dans cette édition, les articles sans notice de copyright peuvent être reproduits entièrement ou partiellement sans permission au préalable. Les articles ayant une notice de copyright peuvent être reproduits sans permission par les agences du gouvernement des États-Unis. S'ils sont reproduits, nous demandons à ce que *Air & Space Power Journal* soit référé. Pour obtenir la permission de reproduire des articles ayant une notice de copyright en dehors du gouvernement des États-Unis, contactez l'auteur directement plutôt que *Air & Space Power Journal*.



<http://www.af.mil>



<http://www.aetc.randolph.af.mil>



<http://www.au.af.mil>

ASPJ—Afrique et Francophonie
155 N. Twining Street
Maxwell AFB AL 36112-6026
USA

Télécopieur : 1 (334) 953-6739
courriel aspjrench@maxwell.af.mil

Visitez *Air and Space Power Journal* en ligne
à <http://www.airpower.au.af.mil>

<http://www.af.mil/subscribe>

Éditorial

<i>La crise mondiale de l'eau et la sécurité nationale</i> Rémy M. Mauduit	2
---	---

Articles

<i>Du changement climatique et des boules de cristal</i> <i>Les futures conséquences du changement climatique en Afrique</i> Joshua W. Busby, PhD Jay Gulledege, PhD Todd G. Smith, JD Kaiba L. White	4
<i>L'emploi de la force aérienne contre les aéronefs civils</i> <i>Du terrorisme aérien à la légitime de défense</i> Commandant Anne de Luca, PhD, armée de l'Air française	45
<i>Tirer des enseignements stratégiques de la guerre du Dahomey</i> Nori Katagiri, PhD	58
<i>Établir des partenariats mondiaux</i> <i>112 griefs à l'égard des Français. Un réexamen</i> Col Jim Drape, USAF	79



La crise mondiale de l'eau et la sécurité nationale

Historiquement, les sociétés humaines et les civilisations se sont formées autour des rivières et des lacs ou à proximité de l'eau. À défaut d'eau, des sociétés entières s'étaient livrées au nomadisme et étaient assujetties au rythme des saisons et de la pluie. L'eau est la ressource naturelle la plus abondante de la planète. Plus des deux tiers de la Terre est recouverte d'eau, mais plus de 97 pour cent est contenue dans les océans. Cependant, selon les statistiques d'eau des Nations Unies, moins d'un pourcent de l'eau disponible dans notre planète est de l'eau douce¹.

L'eau, contrairement aux autres ressources naturelles comme le pétrole, est une ressource renouvelable à l'infini mais elle est d'une durée déterminée. Comme la demande augmente, la concurrence pour l'eau s'intensifie non seulement entre les états-nations, mais aussi au sein des pays eux-mêmes. Les États-Unis n'échappent pas à ce phénomène, comme en témoigne ces titres de presse : « *Atlanta's Water War Is First in a Gathering Flood* », « *Vegas Goes to War over Water* », « *River Pumping Proposal Sparks North Jersey Water War* », « *Fees and Anger Rise in California Water War* » et « *Water War with Mexico Looms in Southwest*² ». Heureusement, comme il est souligné dans le Programme de développement des Nations Unies, nous « résolvons ces litiges dans des tribunaux. Mais dans la majeure partie de [l'Afrique] et des pays en voie de développement, la concurrence pour l'eau s'intensifie à un rythme alarmant, donnant lieu à d'intenses et parfois violents conflit³ ». En raison de la demande en eau dans la plupart des régions du monde, les rivières, les lacs et les aquifères sont devenus vitaux pour la sécurité d'une nation et, par conséquent, un motif de guerre. Déjà « plus de 1,4 milliard de personnes vivent actuellement dans les bassins fluviaux où l'utilisation de l'eau dépasse les niveaux minimaux de recharge, ce qui conduit à l'assèchement des rivières et à l'épuisement des eaux souterraines... Le nombre de pays dans les bassins partagés, au nombre de 145, représentent plus de 90 pourcent de la population mondiale. Plus de 30 pays se trouvent entièrement à l'intérieur des bassins transfrontaliers⁴ [ce que l'on appelle des bassins hydriques internationaux] ».

Le rapport de la *Global Water Security: Intelligence Community Assessment* prévoit que « un certain nombre de pays (ou régions au sein de pays) connaissent déjà des 'stress hydriques' élevés... Ces zones comprennent l'ouest des États-Unis, l'Afrique du Nord, l'Afrique australe, le Moyen-Orient, l'Australie et certaines parties de l'Asie du Sud et

de la Chine ». En outre, « comme des pénuries d'eau deviennent plus intenses au-delà des dix prochaines années, l'eau dans les bassins partagés sera de plus en plus utilisée comme un levier ; l'utilisation de l'eau comme une arme ou de servir les objectifs des terroristes, deviendra également plus probables au-delà de ces dix ans⁵ ».

Dans le vingt-et-unième siècle, la crise mondiale de l'eau a déjà fait plus de victimes à travers la maladie qu'à travers les guerres, les insurrections et le terrorisme. Plus de gens meurent chaque année après avoir bu de l'eau sale que toutes les victimes de catastrophes naturelles⁶. Chaque année, l'eau insalubre et un assainissement insuffisant contribuent à la mort d'environ 1,5 millions d'enfants de la diarrhée⁷. La dévastation économique générée par cette crise est inégalée par les conséquences associées aux conflits violents. De toute évidence, ce phénomène devrait figurer parmi les défis impérieux de la stratégie de sécurité nationale ou d'occuper un pied d'égalité, sinon en tête de liste, avec le terrorisme transnational, les organisations criminelles, la prolifération des armes nucléaires et la diffusion des technologies meurtrières.

Rémy M. Mauduit, rédacteur en chef
Air and Space Power Journal—Afrique et Francophonie
Maxwell AFB, Alabama

Notes

1. « *Water Resources* », UN Water, consulté le 2 août 2012, www.unwater.org/statistics_res.html.
2. ORSZAG, Peter, « *Atlanta's Water War Is First in a Gathering Flood* », Bloomberg, 20 Mars 2012, www.bloomberg.com/news/2012-03-20/atlanta-s-water-war-is-first-in-a-gathering-flood.html ; FOSTER, Joanna M., « *Vegas Goes to War over Water* », TakePart, 26 avril 2012, www.takepart.com/article/2012/04/26/vegas-goes-war-over-water ; O'Neill, James M., « *River Pumping Proposal Sparks North Jersey Water War* », NorthJersey.com, 27 mai 2012, www.northjersey.com/news/bergen/052712_Pumping_proposal_sparks_North_Jersey_water_war.html ; NAGOURNEY, Adam et BARRINGER, Felicity, « *Fees and Anger Rise in California Water War* », New York Times, 23 avril 2012, www.nytimes.com/2012/04/24/us/san-diego-takes-water-fight-public.html ; et HAWKES, Logan, « *Water War with Mexico Looms in Southwest* », Western Farm Press, 13 avril 2012, <http://westernfarmpress.com/government/water-war-mexico-looms-southwest>.
3. United Nations Development Programme, *Human Development Report 2006: Beyond Scarcity; Power, Poverty and the Global Water Crisis*, New York : United Nations Development Programme, 2006, p. 17, <http://hdr.undp.org/en/media/HDR06-complete.pdf>.
4. *Id.*, pp. 24, 205.
5. Office of the Director of National Intelligence, *Global Water Security: Intelligence Community Assessment*, ICA 2012-08, Washington, DC : Office of the Director of National Intelligence, 2 février 2012, pp. 2, 3, www.fas.org/irp/nic/water.pdf. « Ce rapport a été commandité par le département d'État des États-Unis et conçu pour répondre à la question : Comment les problèmes d'eau (pénurie, qualité médiocre de l'eau ou les inondations) affectent les intérêts nationaux de sécurité des États-Unis au cours des 30 prochaines années ?... La *Defense Intelligence Agency* (DIA) a été le principal rédacteur avec les contributions de la NGA, la CIA, le département d'État/INR, et le DOE », (Note explicative à la page précédente i).
6. « *A Global Crisis* », Living Water International, consulté le 2 août 2012, www.water.cc/water-crisis/.
7. United Nations Children's Fund et World Health Organization, *Diarrhoea: Why Children Are Still Dying and What Can Be Done*, New York and Geneva: UNICEF/WHO, 2009, pp. 1, 2, http://whqlibdoc.who.int/publications/2009/9789241598415_eng.pdf.

Du changement climatique et des boules de cristal :

les futures conséquences du changement climatique en Afrique

JOSHUA W. BUSBY, PhD*

JAY GULLEDGE, PhD

TODD G. SMITH, JD

KAIBA WHITE

Le changement climatique représente un problème d'une nature nouvelle. Jamais auparavant l'espèce humaine n'a eu la capacité de transformer les fonctions nourricières de base de la planète d'une manière aussi fondamentale qu'aujourd'hui. Compte tenu de sa position géographique et de la capacité d'adaptation réduite d'un grand nombre de ses gouvernements et de ses

*Joshua Busby, PhD, est maître de conférence à la LBJ School of Public Affairs, université du Texas à Austin. Il est *Crook Distinguished Fellow* au Robert S. Strauss Center for International Security and Law. Il est l'un des directeurs d'une étude de l'influence du changement climatique sur la stabilité en Afrique (*Climate Change and African Political Stability* – CCAPS) subventionnée par le département de la Défense (7,6 millions de dollars) par l'entremise du Strauss Center. Il a publié de nombreux travaux sur le climat et la sécurité pour, entre autres, Brookings Institution, Council on Foreign Relations, German Marshall Fund et Woodrow Wilson International Center for Scholars. Il sert comme expert extérieur pour la *National Intelligence Assessment on climate change and U.S. national security* en 2008 et ses travaux furent cités dans le rapport 2011 du *Defense Science Board* sur le sujet. Il obtint son doctorat en sciences politiques à Georgetown University en 2004. Avant son arrivée à l'université du Texas, Joshua Busby fut chargé de recherche au Center for Globalization and Governance de la Woodrow Wilson School à Princeton (2005-2006), au Belfer Center for Science and International Affairs de la JFK School à Harvard (2004-2005) et dans le programme d'études de politique étrangère (*Foreign Policy Studies*) à la Brookings Institution (2003-2004).

Jay Gulledge, PhD, est maître de conférence et directeur pour la science et les incidences au Center for Climate and Energy Solutions, chargé de recherches non résident au Center for a New American Security et *Next Generation Fellow of the American Assembly* à Columbia University. Il est écologiste expert diplômé avec deux décennies d'expérience en tant qu'enseignant et chercheur dans le domaine des sciences biologiques et environnementales. Ses recherches examinent les mécanismes biologiques et moteurs sociaux de l'échange de gaz à effet de serre entre les écosystèmes et l'atmosphère. Après 16 ans de recherches universitaires, Jay Gulledge se refocalisa sur l'interface entre science et politiques, l'information des responsables politiques, des chefs d'entreprises, du public et de la presse à propos de la science et des incidences du changement de l'environnement planétaire et des méthodes de gestion des risques qui y sont associées. Après avoir obtenu son doctorat à l'université de l'Alaska à Fairbanks, il fut boursier post-doctoral de la *Life Sciences Research Foundation* à Harvard University puis enseigna à Tulane University et à l'université de Louisville. En 2011, il reçut le prix Charles S. Falkenberg de l'*American Geophysical Union* et fut nommé communicateur de l'année sur le changement climatique décerné par George Mason University.

systèmes économiques, l'Afrique, le continent qui a le moins contribué à la transformation anthropique du climat de la planète, est peut-être la région la plus vulnérable au changement climatique. Toutefois, les projections modélisées des effets physiques du changement climatique en Afrique sont extrêmement aléatoires, en particulier aux échelles spatiales nationale et infranationale auxquelles opèrent les processus politiques. Dans la mesure où l'Afrique dépend presque entièrement d'une agriculture pluviale, l'incertitude quant aux futures grilles de précipitations est particulièrement préoccupante¹.

Avec cette grande vulnérabilité sociale et l'incertitude climatique physique en toile de fond, les politologues et la communauté politique ont commencé d'explorer les conséquences potentielles en termes de sécurité climatique, décrivant celles-ci comme un « facteur de stress » ou un « multiplicateur de menace » susceptibles de contribuer au conflit et à la faillite de l'état². Dans la mesure où la science politique est pour l'essentiel focalisée sur l'explication du passé plutôt que sur la prédiction de l'avenir, les spécialistes ont examiné les données historiques sur la variabilité des précipitations, les catastrophes naturelles, les variations de températures et les migrations humaines (qui figurent toutes parmi les effets prévus du changement climatique) pour essayer de saisir les liens de causalité entre les phénomènes climatiques et leurs conséquences pour la sécurité.

Une telle approche est enracinée dans la présomption de « stationnarité » (discuté ci-dessous), un concept nécessairement rejeté par les analystes des impacts climatiques comme un guide pour les résultats futurs. Deux approches complémentaires utilisées par cette communauté sont des prévisions climatiques déterministes générées par des modèles physiques complexes et des scénarios « si alors » plausibles de futures conditions climatiques à partir desquels on peut élaborer divers scénarios d'incidences plausibles. Certains politologues ont commencé d'adopter des méthodes comparables d'évaluation des implications générales pour la sécurité climatique mais les incertitudes concernant les projections climatiques sous-jacentes persistent et il y a disparité entre les échelles spatio-temporelles des projections de changement climatique disponibles et les questions que posent les politologues.

Todd G. Smith, JD, est doctorant à la LBJ School of Public Affairs. Il travailla précédemment avec Médecins sans Frontières en Ethiopie et en Chine, ainsi qu'avec Impumelelo Innovations Award Trust en Afrique du Sud, où il fut le principal auteur du dixième volume de la *Series of Best Practice* d'Impumelelo, focalisé sur les programmes environnementaux. Il est titulaire d'un doctorat en droit de Emory University et d'une maîtrise de relations publiques de la LBJ School.

Kaiba L. White est associée de recherche dans le programme *Climate Change and African Political Stability* – CCAPS au Robert S. Strauss Center for International Security and Law. Ses travaux professionnels et universitaires sont sur le changement climatique, l'énergie renouvelable et les systèmes d'information géographique (SIG). Elle est titulaire d'une maîtrise de politique et de planification environnementales qu'elle obtint à Tufts University.

En se focalisant sur l’Afrique, le présent article s’efforce de réconcilier l’approche de l’analyse des incidences climatiques employée par la communauté scientifique et les approches qui apparaissent en science politique afin d’évaluer les futures conséquences en termes de sécurité climatique. Cet article présente des cartes géoréférencées de la vulnérabilité infranationale au climat en Afrique, en utilisant l’exposition passée aux risques liés au climat, la densité de population, la résilience des familles et des collectivités, ainsi que la gouvernance et la violence politique. L’article combine cette approche à des projections du changement climatique futur en utilisant un ensemble de cinq modèles de circulation générale et en suggérant que les cartes de vulnérabilité chronique qui intègrent une variété d’indicateurs fournissent une avance utile pour les chercheurs en relations internationales. Plus précisément, ces cartes sont moins dépendantes des hypothèses imprudentes sur les changements dans les systèmes politiques et économiques, que ce soit la prévision ou l’analyse de scénarios.

La première section récapitule ce que nous savons du changement climatique et la deuxième ce que nous savons de celui-ci en Afrique. La troisième section examine les limites de trois stratégies utilisées par certains politologues pour saisir la signification du futur changement climatique : analogues historiques, prospective et analyse de scénarios. La quatrième section présente notre approche basée sur des cartes géo référencées de la vulnérabilité infranationale au climat en Afrique. En incorporant des cartes du futur changement climatique provenant de modèles de la circulation générale, nous tirons parti de nos propres travaux antérieurs qui utilisaient l’incidence historique des risques liés au climat et différents indicateurs de densité de la population, de résilience des familles et des collectivités, ainsi que de la gouvernance et de la violence politique.

Ce que nous savons du changement climatique

Dans l’optique du présent article, trois aspects de notre connaissance du changement sont importants, y compris la notion de stationnarité, l’incertitude des projections climatiques et l’importance des changements d’incidence des phénomènes météorologiques extrêmes.

La stationnarité est morte

Pendant la plus grande partie de l’existence de l’espèce humaine, le climat a déterminé où et comment nous vivions. *L’Homo sapiens* apparut dans le courant du dernier demi million d’années, pendant la première grande glaciation qui s’était emparée de la terre pendant les deux millions d’années précédents¹. Notre espèce a principalement connu une existence dans le froid, ponctuée de périodes chaudes géologiquement brèves (interglaciaires) tous les 100.000 ans. Jusqu’à il y a quelques milliers d’années, les êtres humains étaient de perpétuels nomades, qui migraient

pour adapter leur vie simple à des variations climatiques spectaculaires qui couvraient des périodes allant des décennies aux millénaires. Vint ensuite « le long été », l'actuelle période interglaciaire chaude que les géologues appellent l'Holocène. Cela fait maintenant 12.000 ans que dure l'Holocène, soit beaucoup plus longtemps que la plupart des périodes interglaciaires précédentes, et les êtres humains ont tiré parti de cette période prolongée de chaleur planétaire⁴.

Au cours de l'Holocène, la température moyenne mondiale a peu varié, et il n'y a aucune preuve que la terre dans son ensemble a été plus chaude qu'aujourd'hui durant cette période⁵. Le niveau de la mer s'éleva rapidement pendant des milliers d'années alors que la dernière glaciation se terminait puis se stabilisa pendant les quatre millénaires qui se terminèrent il y a 3.000 ans, offrant des lieux en bord de mer permettant de construire des ports de pêche et des centres de commerce qui allaient devenir de grandes villes⁶. Les configurations de circulation atmosphérique se stabilisèrent, ce qui créa des greniers là où un jour s'étaient trouvés des glaciers. Après plus de 100.000 années de nomadisme, les êtres humains commencèrent à prendre racine. En quelques millénaires, ils se transformèrent de nomades en industriels modernes.

Nos sociétés modernes sont des forteresses de sécurité face aux éléments et notre stratégie de survie consiste maintenant à résister aux intempéries dans toute leur violence plutôt que battre en retraite vers des lieux plus cléments. Les systèmes modernes que nous avons élaborés pour assurer une sécurité personnelle et économique sont largement basés sur un ou deux siècles d'expérience avec le climat, une période de calme relatif. Nous avons oublié les millénaires de variabilité climatique spectaculaire auxquels survécurent nos ancêtres plus mobiles. Le climat que nous avons connu au siècle dernier est le climat idéal pour notre société moderne précisément parce que nous avons investi dans l'optimisation des systèmes sociaux pour ce climat³. Nos grandes villes sont proches du niveau de la mer, notre nourriture est produite dans des exploitations agricoles et nos normes et règlements de construction, systèmes de distribution d'eau et centrales électriques sont tous conçus pour résister aux phénomènes météorologiques extrêmes qui nous sont familiers. Lorsque le niveau de la mer change, que la circulation atmosphérique en fait autant et que les phénomènes météorologiques extrêmes s'intensifient, la société telle qu'elle existe n'est plus optimisée pour le climat. C'est la raison pour laquelle des hydrologues et climatologues ont récemment déclaré dans le magazine *Science* que « la stationnarité est morte⁴ ».

La stationnarité est l'hypothèse selon laquelle les diverses conditions climatiques qui règnent dans une zone donnée existent à l'intérieur d'une enveloppe statique de variabilité définie par les extrêmes du passé. Le changement climatique signifie toutefois que les futures moyennes et extrêmes climatiques seront différentes de celles du passé. Il y a par conséquent de fortes chances pour que le passé soit un médiocre indicateur de la façon probable dont les risques climatiques et des facteurs sociaux agiront les uns sur les autres pour engendrer une instabilité

sociale, un conflit et une faillite de l'état dans l'avenir. Les analystes des incidences du climat sont obligés de rejeter la stationnarité comme guide des futures conséquences.

L'incertitude des projections climatiques

Bien que les modèles de climat planétaire soient efficaces pour reproduire l'ampleur et la distribution spatiale brute du changement observé de température de la planète sur les échelles allant d'infracontinentale à planétaire, ils ne sont pas aussi satisfaisants pour les précipitations et présentent entre eux des divergences qui augmentent au fur et à mesure que les échelles spatiales deviennent plus petites⁵ (Fig. 1). Il se pourrait en outre qu'ils sous-estiment systématiquement la façon dont les divers éléments du système climatique réagissent au réchauffement qui s'est produit jusqu'ici⁶. Parmi certains aspects du climat qui changent plus rapidement que ne le prévoient les modèles figurent la montée du niveau des mers, la perte de glace de mer arctique, l'intensification des précipitations, l'expansion vers le pôle des zones tropicales sèches et la perte de glace terrestre, des glaciers alpins aux calottes glacières du Groenland et de l'Antarctique⁷.

Les projections des modèles sont affectées par plusieurs sources d'incertitude qui ont déjà été récapitulées en détail⁸. En premier lieu, le volume de gaz à effet de serre que les hommes émettront à l'avenir dans l'atmosphère n'est pas connu. Des

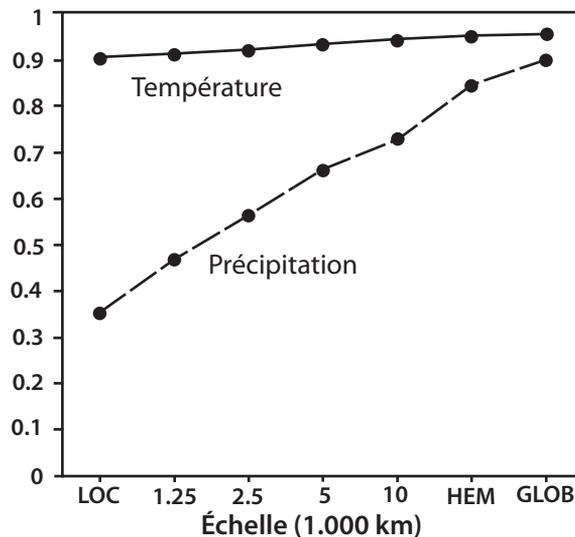


Figure 1. Rapport d'évaluation. (Adapté de MEEHL, Gerard et al., « Global Climate Projections », in *Climate Change 2007: The Physical Science Basis; Contribution of Working Group I to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, ed. S. Solomon et al. Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2007, p. 806, fig. 10.27, www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg1/ar4-wg1-chapter10.pdf. Notez que LOC = échelle locale ; HEM = échelle hémisphère et GLOB = échelle mondiale.

analystes du climat ont élaboré des scénarios socioéconomiques basés sur différents futurs plausibles mais il s'agit essentiellement de conjectures compliquées quant à ce que l'avenir pourrait réserver et il est impossible de considérer n'importe lequel de ces scénarios comme probable (bien que celui qui voit les choses rester en l'état semble le plus vraisemblable pour les quelques années qui viennent). Le choix de scénarios d'émissions de gaz à effet de serre est vaste et explique en grande partie la dispersion dans les projections modélisées⁹. Les changements affectant d'autres futurs forçages ne sont pas connus non plus. Les quantités de particules obscurcissantes et de méthane présentes dans l'atmosphère, les éruptions volcaniques et les changements d'activité solaire sont imprévisibles. De grandes différences dans les émissions de gaz à effet de serre et autres forçages du climat entre les scénarios socio-économiques comptent pour une grande partie de la propagation dans le modèle projections¹³.

Un autre important facteur responsable de l'incertitude affectant les projections des modèles est l'« incertitude de la réaction », qui se réfère aux divergences entre modèles résultant de « la connaissance limitée de la façon dont le système climatique réagira » à un scénario d'émissions donné¹⁴. Le quatrième rapport d'évaluation du GIEC (AR4) employa approximativement 20 modèles de climat planétaire dans ses projections du climat à venir. Pour un scénario de forçage climatique donné (c.-à-d. un niveau donné d'émissions de gaz à effet de serre, d'activité solaire, etc.), la dispersion entre modèles parmi les projections de 1990 et 2100 pour tout scénario d'émissions donné est de l'ordre de 2 °C (soit un écart entre les deux modèles produisant les projections les plus élevées et les plus basses). Étant donné que les pays du G-8 se sont mis d'accord sur l'objectif ambitieux de stabiliser le climat à pas plus de 2 °C au-dessus de la température moyenne de la planète à l'ère préindustrielle, une étendue d'incertitude de 2 °C est significative. L'étendue d'incertitude quantifiée pour les projections des modèles est basée simplement sur la dispersion parmi différents modèles climatiques pour différents scénarios d'émissions. Lorsqu'on combine l'incertitude des émissions et celle de réaction, l'étendue d'incertitude totale pour le réchauffement projeté d'ici 2100 est de 1,1–6,4 °C, l'étendue « vraisemblable » étant de 1,8–5,4 °C et « très probablement » supérieur à 1,5 °C¹⁶. Il est par conséquent impossible d'utiliser ces modèles pour effectuer une véritable analyse des risques dans laquelle, pour tout modèle donné, on fait varier la sensibilité du climat pour voir ce qui arriverait alors à l'une quelconque ou à l'ensemble des variables climatiques.

Une autre forme d'incertitude qui ne figure pas dans les éventails de projections est l'« incertitude structurelle des modèles », qui couvre une série de processus non connus pouvant simplement manquer aux modèles¹⁷. Il existe, par exemple, des réactions d'amplification (positives) ou d'amortissement (négatives) potentielles qui sont trop mal comprises pour être incorporées aux modèles. Un exemple en est le dégagement potentiel de milliards de tonnes de dioxyde de carbone et de méthane provenant des sols gelés en permanence (pergélisol) dans l'Arctique¹⁸. Au

fur et à mesure que la planète se réchauffe, ces sols commencent à dégeler, dégageant des gaz à effet de serre supplémentaires dans l'atmosphère et amplifiant la tendance au réchauffement¹⁹. Il est actuellement impossible de prédire le volume de carbone qu'ils dégageront et la rapidité avec laquelle ils le feront. Une autre réaction positive qui n'est pas complètement intégrée aux modèles est une réduction potentielle de l'absorption par les plantes et les océans du dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère dans un monde plus chaud. Il est également possible que des réactions négatives manquent aux modèles mais le système climatique semble particulièrement doué de réactions positives, ce qui entraîne un risque accru du point de vue de l'évaluation de la sécurité²⁰.

Les phénomènes météorologiques extrêmes, non les conditions climatiques moyennes, causent le plus de dégâts

Les changements de température moyenne de la planète sont utiles pour les chercheurs qui étudient la physique du système climatique planétaire mais sont pratiquement inutiles pour comprendre les incidences locales du climat. Bien que les changements de conditions climatiques moyennes soient importants, ce sont les phénomènes météorologiques rares et intenses qui causent le plus de dégâts locaux. Une caractéristique générale des projections climatiques est que le réchauffement de la planète conduit les incidences des phénomènes extrêmes locaux à dépasser celles des conditions moyennes locales. Par exemple, l'ampleur des précipitations lors des pluies les plus diluviennes augmente plus que les précipitations annuelles moyennes²¹. Si la distribution de fréquences d'une variable climatique locale (p. ex., plus haute température ou précipitation quotidiennes) était normalement dispersée, une augmentation d'un écart type de la moyenne ferait passer la fréquence d'un phénomène extrême (c.-à-d., un phénomène dans les cinq percentiles supérieurs) qui ne se produit qu'une fois en 40 ans à une fois tous les six ans. En outre, le nouveau phénomène « 1 fois en 40 ans » serait plus intense, comme l'illustre la Figure 2²².

Par exemple, des expériences de modélisation menées par Thomas Knutson et Robert Tuleya firent apparaître que les catégories les plus intenses d'ouragans (catégories quatre et cinq) devenaient plus fréquentes, alors que les catégories inférieures devenaient plus rares, dans un monde modélisé avec 750 ppm de CO₂ atmosphérique (Fig. 3)²³. Knutson résume les conclusions de ces études et d'autres études connexes, comme suit :

- Le réchauffement anthropique d'ici la fin du 21^e siècle est susceptible de causer des ouragans plus intenses au niveau mondial, en moyenne (de 2 à 11 pour cent selon les projections des modèles pour un scénario du GIEC A1B). Ce changement se traduirait par une augmentation importante de destruction par tempête, en ne supposant aucune réduction de la sévérité de la tempête.
- Il ya de fortes chances que le réchauffement anthropique au cours du siècle prochain conduirait à une augmentation du nombre d'ouragans très intenses

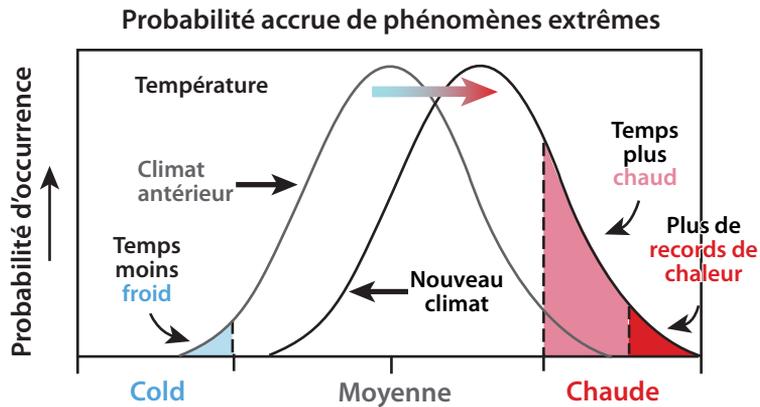


Figure 2. (Reproduction de KARL, Thomas R. et al, eds, *Weather and Climate Extremes in a Changing Climate: Regions of Focus; North America, Hawaii, Caribbean, and U.S. Pacific Islands*, , Synthesis and Assessment Product 3.3, rapport de l'US Climate Change Science Program and the Subcommittee on Global Change Research, Washington, DC : US Climate Change Science Program, juin 2008, p. 19, <http://downloads.climate-science.gov/sap/sap3-3/sap3-3-final-all.pdf>.)

dans certains bassins. Une augmentation qui serait sensiblement plus importante, en termes de pourcentage, que l'augmentation de 2-11 pourcent en moyenne d'intensité des tempêtes. Cette augmentation du nombre de tempêtes intenses est projetée en dépit d'une baisse probable (ou peu de changement) dans le nombre de tempêtes tropicales.

- Le réchauffement anthropique d'ici la fin du 21^e siècle est susceptible de causer des ouragans avec des taux sensiblement plus élevés de pluie que les ouragans actuels, avec une augmentation projetée d'environ 20 pour cent pour les taux de précipitations en moyenne dans un rayon d'environ 100 km du centre de la tempête²⁴.

Ce que nous savons du changement climatique en Afrique

Les analystes des incidences climatiques sont généralement d'accord que « l'Afrique est susceptible d'être le continent le plus vulnérable au changement climatique²⁵ ». Des gouvernements et des institutions fragiles, une croissance démographique rapide, un stress hydrique général, la fréquence du paludisme et des maladies diarrhéiques, la dépendance d'une agriculture pluviale, une grande partie de la productivité économique enregistrée dans des secteurs sensibles au climat et le changement climatique qui a déjà eu lieu se combinent pour rendre les sociétés

africaines très vulnérables au changement climatique²⁶. Le continent africain s'est réchauffé de 1 °C environ au cours du siècle dernier et il est clair qu'un changement climatique anthropique y est en cours, comme dans la plupart des autres régions du monde. On rencontre toutefois à propos du changement climatique en Afrique plusieurs idées fausses qui rendent plus difficile une compréhension totale du problème :

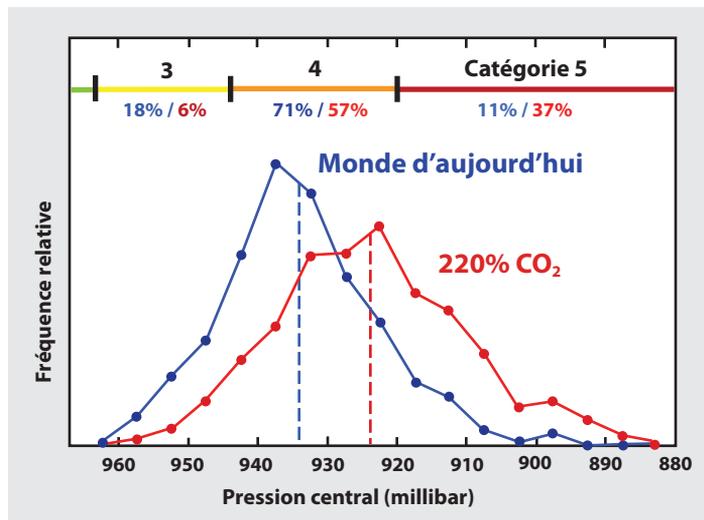


Figure 3. (Adapté de KARL, Thomas R. et al, eds, *Weather and Climate Extremes in a Changing Climate: Regions of Focus; North America, Hawaii, Caribbean, and U.S. Pacific Islands*, Synthesis and Assessment Product 3.3, rapport de l'US Climate Change Science Program and the Subcommittee on Global Change Research, Washington, DC: US Climate Change Science Program, juin 2008, p. 107, <http://downloads.climate-science.gov/sap/sap3-3/sap3-3-final-all.pdf>.)

- Comme d'autres régions de la terre aux latitudes équatoriales, l'Afrique s'est moins réchauffée que des latitudes plus septentrionales, y compris l'Europe et l'Arctique. L'Afrique est toutefois sensible aux faibles changements de température et de précipitation parce qu'un grand nombre de ses écosystèmes et sociétés sont adaptés à une variabilité historique du climat relativement étroite²⁷.
- L'Afrique connaît de si nombreux problèmes qui ne sont pas causés directement par le changement climatique que ce dernier peut paraître insignifiant. Il a toutefois le potentiel d'exacerber un grand nombre des problèmes plus traditionnels et à haute priorité de l'Afrique, y compris les maladies et l'insécurité hydrique et alimentaire²⁸.

- Les moteurs du changement climatique autres que les gaz à effet de serre sont souvent ignorés et pourtant ils sont importants dans une grande partie du monde en voie de développement. Parmi ceux-ci figurent les aérosols produits par la combustion du bois, des déjections animales et du charbon qui transforment l'hydrologie atmosphérique et bloquent les rayons du soleil, modifiant ainsi l'hydrologie terrestre. Du point de vue des incidences climatiques, de leur prévention et de l'adaptation à celles-ci, ces moteurs du changement climatique sont aussi importants que les gaz à effet de serre et contribuent puissamment aux tendances climatiques actuelles en Afrique et en Asie, beaucoup plus qu'en Europe et aux Amériques²⁹.
- À la différence d'autres continents dont les économies sont plus développées, il existe très peu de données climatiques pour l'Afrique³⁰. En conséquence, certaines tendances climatiques importantes enregistrées en Afrique ont été attribuées exclusivement à un changement régional d'occupation des sols alors qu'il est probable qu'ils sont étroitement liés à des phénomènes météorologiques à grande échelle, tels que des changements des températures de surface océaniques dans l'Atlantique nord ou l'Océan Indien³¹. Dans un autre exemple, la perte rapide de la masse du glacier du Kilimandjaro dans les dernières décennies a souvent été attribuée à la déforestation extensive aux alentours de la montagne³². Cependant, la recherche par Thomas Molg et ses collègues ont constaté que la déforestation pourrait représenter moins de 20 pour cent de la perte de glace du Kilimandjaro³³. Les auteurs soutiennent que les changements dans la dynamique du climat à grande échelle restent la meilleure explication pour la perte du glacier alpin à la fois sur le Kilimandjaro et dans le monde.
- Les données climatiques pour l'Afrique sont particulièrement rares en termes d'incidences observées. Le manque de données peut être interprété par erreur comme un manque d'incidences climatiques mais il convient de veiller à ne pas confondre le manque de détection et un manque d'incidences³⁴.

Les principales vulnérabilités de l'Afrique au changement climatique existent dans les domaines de la disponibilité de l'eau, de la sécurité alimentaire (agriculture, pâturages et pêcheries), de la santé, des zones côtières, des écosystèmes naturels et de la biodiversité³⁵. Le GIEC a également identifié plusieurs systèmes et secteurs qui sont typiques de l'Afrique mais pas propres à celle-ci comme étant « particulièrement affectés » par le changement climatique : écosystèmes de type méditerranéens, forêts ombrophiles tropicales, mangroves côtières et marais salants, récifs coralliens, ressources en eau dans les régions tropicales sèches, systèmes agricoles des zones de faible altitude, systèmes des plaines côtières et santé de populations à faible capacité d'adaptation. Il n'est donc pas étonnant que le GIEC ait identifié l'Afrique en général et ses deltas très peuplés plus spécialement comme des régions « particulièrement affectées » par le changement climatique³⁶.

Sécurité alimentaire

Le GIEC déclare que « L'Afrique subsaharienne est... actuellement très vulnérable à l'insécurité alimentaire... Les conditions de sécheresse, les crues et les invasions de parasites sont certains des facteurs actuels de stress sur la sécurité alimentaire susceptibles d'être influencés par un futur changement climatique³⁷ ». L'Afrique est déjà aux prises avec l'insécurité alimentaire et dépend beaucoup de l'agriculture pluviale. Bien que la principale région de culture vivrière de l'Afrique soit censée recevoir des précipitations annuelles moyennes accrues par suite du réchauffement de la planète, les extrêmes de température, de précipitation et de sécheresse seront probablement eux aussi plus fréquents d'année en année, entraînant des rendements des cultures plus variables. Des crues et une intensité des orages accrues ainsi que des périodes plus longues et plus intenses de sécheresse sont probables avec de plus fortes pluies tombant lors d'événements plus rares mais plus intenses³⁸. De plus hautes températures réduiront probablement à elles seules le rendement des cultures en Afrique, même dans les zones bénéficiant de précipitations suffisantes³⁹. Aux latitudes équatoriales, les récoltes poussent déjà près ou au-dessus de leurs températures optima et une poursuite du réchauffement en l'absence de changements apportés pour adapter les systèmes de culture limiterait la pousse des récoltes. De même, le bétail est particulièrement sensible à la chaleur et on s'attend à ce que la production de lait et de viande baisse en cas de poursuite du réchauffement. En l'absence d'une adaptation, la diminution de la production agricole entraînera non seulement un accroissement de la malnutrition mais également une réduction des revenus des agriculteurs et une augmentation des prix alimentaires, ce qui accroît encore la menace de malnutrition⁴⁰.

En 2007, le quatrième rapport d'évaluation du GIEC AR4 déclara que « dans certains pays [africains], les rendements de l'agriculture pluviale pourraient connaître une baisse allant jusqu'à 50 pour cent. On prévoit que la production agricole, y compris l'accès aux produits alimentaires, sera gravement compromise dans de nombreux pays africains⁴¹ ». Bien que cette conclusion n'ait été étayée à l'époque par aucun élément solide, plusieurs études récentes évaluées par les pairs apportent un appui rigoureux à la notion générale d'un risque considérable que fait courir le changement climatique aux rendements des cultures en Afrique⁴².

L'étude de l'Union européenne sur les coûts liés au climat utilisa les projections climatiques du GIEC pour faire estimer par le modèle *ClimateCrop* les changements des rendements des cultures de maïs, de blé et de riz au niveau des pays en 2080⁴³. Dans un scénario de changement climatique « avec les choses restant en l'état », dans lequel les concentrations de gaz à effet de serre montent à 712 ppm de CO₂ en 2080, les résultats produits par le modèle firent apparaître des diminutions nettes de 17 à 42 pour cent du rendement des cultures dans 30 pays africains. Les baisses les plus importantes étaient en Afrique du Nord, au Sahel, dans la corne de l'Afrique et en Afrique australe. Pour ces 30 pays, l'optimisation

des approvisionnements en eau et en engrais (c.-à-d. l'adaptation) réduisait la baisse des rendements moyens de 24 à 7 pour cent. En l'absence d'adaptation, une concentration plus faible de gaz à effets de serre (498 ppm de CO₂ en 2080) réduisait la perte moyenne de 24 à 10 pour cent. La combinaison de l'adaptation et de la plus faible concentration de gaz à effet de serre réduisait la moyenne à deux pour cent.

La menace que le changement climatique fait peser sur l'agriculture africaine n'est pas relégué à l'avenir lointain. Les saisons de croissance se sont déjà raccourcies dans le Sahel, abaissant les rendements des cultures⁴⁴. Une récente étude climatologique conclut que « le réchauffement anthropique de l'Océan Indien à la fin du 20^e siècle a probablement déjà produit un changement climatique socialement dangereux en créant la sécheresse et un effondrement de l'ordre social dans certaines des économies agro-alimentaires les plus fragiles » de l'Afrique orientale et australe. D'après le principal auteur de l'étude, Chris Funk, « la baisse des précipitations, combinée à des niveaux extraordinaires de pauvreté et de vulnérabilité des populations rurales, entraîne la malnutrition, le rachitisme infantile et l'effondrement de l'ordre social, gênant le progrès vers les objectifs de développement pour le millénaire (*Millennium Development Goals*)⁴⁵ ».

D'autres études confirment les risques considérables que le changement climatique fait peser sur la sécurité alimentaire de l'Afrique au début de ce siècle. Les projections disponibles des risques que le changement climatique fait peser sur l'agriculture africaine dépendent relativement peu de l'échéance, avec des changements possibles de productivité agricole de plus ou moins 50 pour cent d'ici la décennie 2030 (Fig. 4). À cause de cette sensibilité élevée et de l'étendue de l'incertitude, Christoph Müller et autres suggèrent qu'« Il est préférable, pour conseiller des politiques, de se placer dans une perspective de gestion des risques, en étudiant spécialement la probabilité de scénarios d'incidences élevées⁴⁶ ». Une attention à l'étendue totale de l'incertitude est essentielle si nous voulons comprendre le degré de gravité du risque d'insécurité alimentaire que le changement climatique à court terme fait peser sur les sociétés africaines. Thomas Hertel, Marshall Burke et David Lobell constatèrent des incidences du changement climatique sur les prix alimentaires et la pauvreté d'ici 2030 bien supérieures à ce qu'avaient fait apparaître des études antérieures focalisées uniquement sur les tendances centrales ou des scénarios d'incidences modérées⁴⁷.

Une grande partie des Africains dépendent du poisson comme principale source de protéines et les pêcheries représentent une source majeure de revenus pour les collectivités côtières et celles qui vivent autour des lacs⁴⁸. Les prises sont déjà en baisse à la suite de la surpêche, de la pollution et d'autres stress qui dégradent les milieux aquatiques. Par conséquent, il est probable que les légers changements de climat qui transforment les écosystèmes aquatiques auront des effets nuisibles sur les réserves de protéines et le revenu en Afrique. On a d'ailleurs déjà établi un lien entre le changement climatique et une baisse de la productivité

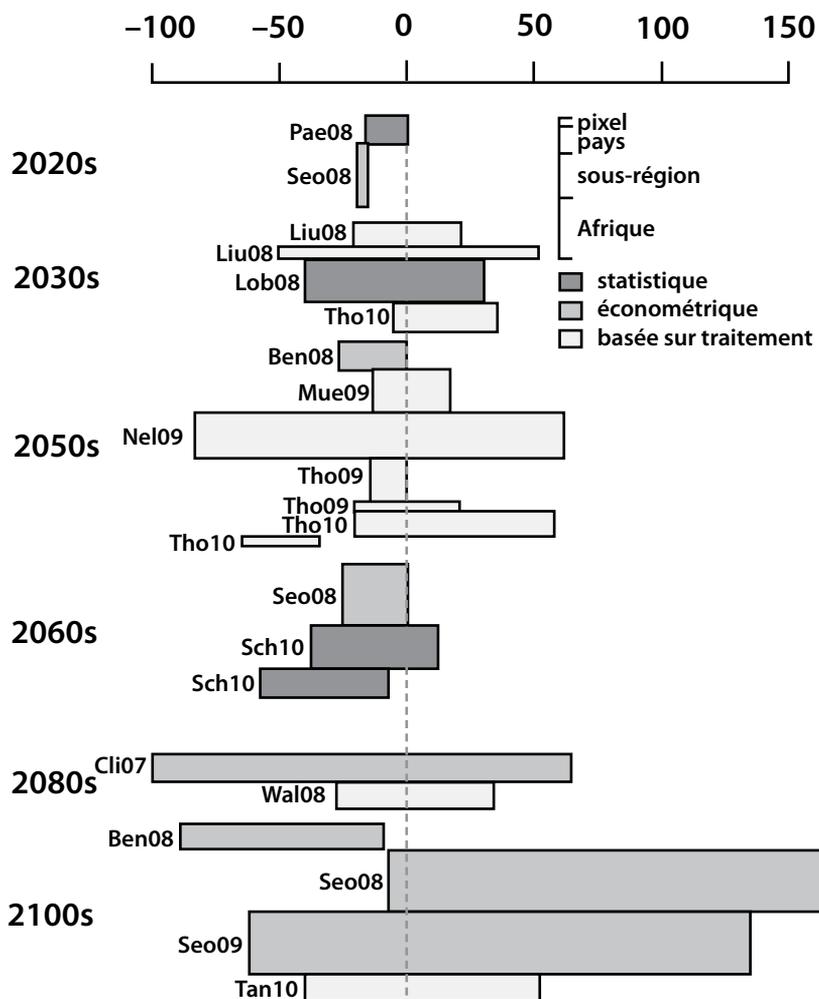


Figure 4. (Reproduit de MÜLLER, Christoph et al., « Climate Change Risks for African Agriculture », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 28 February 2011, p.2, www.pnas.org/content/early/2011/02/23/1015078108.full.pdf.) Remarque : la largeur de chaque barre est proportionnelle à l'échelle spatiale couverte par chaque projection, et les couleurs représentent différentes méthodes d'évaluation, comme indiqué dans la légende. Voir MÜLLER et al. pour les études de sources notées dans la figure.

écologique du Lac Tanganyika attestée par de nombreuses sources⁴⁹. Par conséquent, une fois encore, les effets du changement climatique ne sont pas relégués à un avenir lointain.

Autres incidences

Disponibilité de l'eau et crues. D'ici 2050, l'Afrique du Nord, l'Afrique australe et certaines parties de l'Afrique occidentale connaîtront probablement des baisses modérées à très fortes du débit d'eau⁵⁰ (Fig. 5). La portion de l'Afrique australe qui est affectée par l'aridité pourrait passer de 9 pour cent aujourd'hui à 29 pour cent d'ici 2050. On s'attend à une baisse du débit du Nil, qui fournit l'eau destinée à l'irrigation de pratiquement toutes les récoltes de l'Égypte et de ses voisins. Il convient de ne pas oublier que 2050 est un jalon arbitraire et non l'année de début des problèmes. L'irrigation des récoltes est perturbée lorsque le débit du Nil diminue de 20 pour cent, une situation qui a 50 pour cent de chances de devenir permanente d'ici 2020⁵¹. Le GIEC prévoit que 75 à 250 millions d'Africains seront exposés au stress hydrique d'ici 2020⁵².

L'Afrique orientale pourrait connaître des augmentations modérées à très fortes du débit d'eau d'ici 2050 (Fig. 5). Des précipitations accrues pourraient conduire à des crues plus nombreuses pendant la saison des pluies sans amélioration de la disponibilité de l'eau pendant la saison sèche parce que les précipitations accrues sont censées se produire pendant la mousson. Des phénomènes tels que les graves crues au Mozambique en 2000 pourraient devenir plus courants. Les glaciers tropicaux de l'Est africain reculent rapidement et sont censés avoir disparu d'ici le milieu du siècle⁵³. Ces glaciers existent depuis le dernier âge glaciaire et la civilisation de l'Est africain s'est développée autour des ressources en eau qu'ils représentent. La perte de ces ressources au cours des prochaines décennies aura de sérieuses implications pour la viabilité des sociétés de l'Est africain. L'accroissement prévu des précipitations dans cette région ne sera utile que si des mesures coûteuses d'adaptation sont prises pour capter et mettre en réserve les pluies tombées pendant la mousson.

Santé. On prévoit que les maladies sensibles aux effets du climat réagiront au changement climatique et il se peut qu'elles le fassent déjà. Le paludisme, le choléra et la méningite, maladies majeures en Afrique, sont toutes sensibles aux effets du climat, et représentent les causes principales de la mortalité provoquée par le changement climatique en 2000 d'après les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. D'après ces estimations, l'Afrique a déjà le taux le plus élevé de mortalité provoquée par le changement climatique dans le monde, l'Afrique subsaharienne étant la plus touchée⁵⁴. D'ici 2030, le nombre de cas de maladies diarrhéiques pourrait augmenter de dix pour cent de plus par suite du changement climatique⁵⁵. Il y a quelques raisons de penser que l'on assiste actuellement dans l'Est africain à une résurgence du paludisme liée au changement climatique, bien qu'il soit difficile de séparer les divers moteurs de la maladie à cause de la rareté des données⁵⁶.

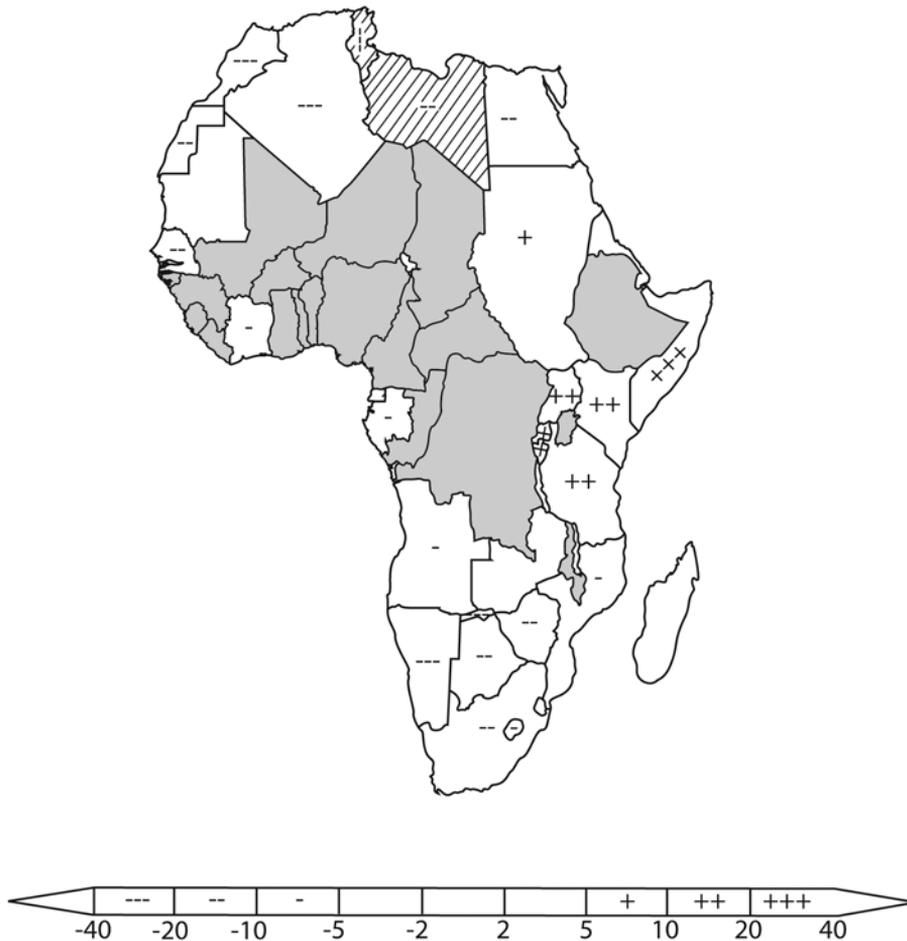


Figure 5. (Mise à jour à partir de MILLY, P. C. D. et al., « Stationarity Is Dead: Whither Water Management ? », *Science* 319, no. 5863, 1e février 2008, p. 574). Un signe + ou - indique les zones où plus des deux tiers des modèles d'accord sur la direction du changement ; le gris indique que moins de deux tiers s'accordent ; les rayures indiquent que plus des neuf dixièmes des modèles s'accordent. Le signe - indique des baisses, et le signe + indique des augmentations.

Incidences côtières. Les deltas à forte densité de population et vocation agricole et les mégapoles côtières sont nombreux en Afrique. Il est probable que la hausse du niveau des mers, l'intrusion d'eau salée dans les nappes phréatiques et l'intensification des tempêtes côtières accompagnées d'ondes plus fortes auront des incidences sur les régions côtières de l'Afrique dans les décennies qui viennent. Il est presque certain que la hausse du niveau des mers est considérablement sous-estimée par les modèles actuels⁵⁷. Les spécialistes considèrent généralement comme plausible une hausse du niveau des mers d'un à deux mètres d'ici la fin de

ce siècle⁵⁸. Toutefois, les estimations des dégâts et des vies perdues à la suite de la hausse du niveau des mers et des ondes de tempête plus hautes qui y sont associées utilisent les estimations modélisées les plus basses de hausse du niveau des mers, influençant systématiquement ces estimations à la baisse. L'une de ces estimations place 0,5 à 17 pour cent de la population totale des pays côtiers dans la zone de danger pour les dommages résultant de la hausse du niveau des mers, les dommages économiques atteignant de 6 à 54 pour cent du PIB d'ici la fin du 21^e siècle⁵⁹. D'ici 2050, 17 à 30 pour cent des rizières de Guinée seraient perdues par suite de crues permanentes, si on se base sur les projections actuelles de hausse du niveau des mers et sur l'absence d'adaptation. Compte tenu de la forte probabilité d'une sous-estimation systématique de la hausse du niveau des mers, il semble raisonnable de préférer la limite supérieure de ces estimations⁶⁰.

Analogues, prospective et scénarios de sécurité climatique

En partant de ces conséquences physiques diverses du changement climatique, qui ne s'expliquent toujours que partiellement, les chercheurs se sont efforcés de comprendre ce que seront les effets probables sur la santé et les moyens d'existence. Des spécialistes en sciences sociales et analystes des systèmes ont essayé d'évaluer les conséquences potentielles du changement climatique pour la sécurité en se concentrant principalement sur la vraisemblance d'un conflit armé. Ils se sont efforcés de saisir la dimension de sécurité via différentes stratégies, y compris les analogues historiques, la prospective et l'analyse de scénarios. Alors que l'utilisation d'analogues historiques est très clairement adaptée à la recherche empirique traditionnelle dans la discipline de la science politique, elle peut avoir une utilité limitée pour examiner les futures conséquences du changement climatique. Les modèles prévisionnels et l'analyse des scénarios ont moins la cote dans la discipline mais sont séduisants en ce qu'ils abordent directement les limites de la recherche à base historique portant sur les nouveaux problèmes. Toutefois, comme le note cette section, ils connaissent eux aussi leurs problèmes.

Analogues

Les politologues, utilisant surtout des études quantitatives, sont partis des effets anticipés du changement climatique (tels que la sécheresse, la variabilité des précipitations, les catastrophes naturelles, les changements de température et la migration) et ont cherché des analogues historiques afin d'identifier des corrélations entre ces témoins des climats et le déclenchement d'un conflit violent, les spécialistes se tournant de plus en plus vers d'autres formes de conflit social telles qu'émeutes et grèves. Ils ont également exploré différents mécanismes causatifs au moyen desquels les effets climatiques pourraient avoir des conséquences pour la sécurité, ainsi que les critères empiriques sur lesquels ils s'appuient. Parmi les

questions importantes posées par ces spécialistes figure celle de savoir si la pénurie, l'abondance ou la variabilité des ressources disponibles sont des moteurs de conflit, ainsi que celle de savoir quel rôle les phénomènes météorologiques extrêmes et les migrations environnementales pourraient jouer dans le déclenchement de conflits⁶¹.

Compte tenu de la tendance dans la communauté politique et de mobilisation à établir des liens entre le changement climatique et les conséquences pour la sécurité au moyen de conjectures et d'anecdotes, souvent considérée comme un déterminisme environnemental, la rigueur de ces études quantitatives est importante⁶². Toutefois, la plupart d'entre elles ne peuvent faire beaucoup plus que se servir du passé et du présent comme guide de l'avenir. Bien qu'optimistes quant au potentiel pour une recherche plus rigoureuse portant sur les liens causatifs entre climat et sécurité, Ragnhild Nördas et Nils Peter Gleditsch conclurent « Malheureusement, la précision dans la prédiction des conflits reste au point où se trouvait la météorologie il y a des décennies : la meilleure prédiction du temps qu'il fera demain est celui qu'il faisait aujourd'hui⁶³ ». Ceci dit, une exposition passée à des sécheresses, crues et autres risques liés au climat peut ne pas être un bon guide des futures conséquences climatiques, comme l'a indiqué plus haut notre examen de la non stationnarité⁶⁴. Comme le notent Halvard Buhaug, Ole Theisen et Gleditsch dans leur très utile récapitulatif de l'état de la documentation empirique sur le climat et le conflit : « Dans la mesure où un rapide changement climatique reste principalement une caractéristique de l'avenir, il se peut que la recherche empirique sur les associations historiques (ou leur absence) ait une valeur limitée⁶⁵ ».

Alors que les effets du changement climatique ont des antécédents historiques, l'incertitude entourant les effets physiques du changement climatique, particulièrement en Afrique, rend difficile l'extrapolation des effets sociopolitiques et des conséquences pour la sécurité qui présentent de l'intérêt, y compris entre autres, au conflit. Ces difficultés n'ont pas empêché un certain nombre de spécialistes d'essayer, certains se montrant plus convaincants que d'autres.

Prospective/projections

La discipline de la science politique se concentre largement sur l'explication d'événements du passé. La prédiction et la projection ont été employées plus rarement, bien qu'il y en ait quelques exemples marquants. Les modèles électoraux des élections présidentielles américaines, par exemple, ont recherché une capacité de prédiction à l'aide de quelques variables clés⁶⁶. Bruce Bueno de Mesquita est célèbre pour les prédictions de développements politiques internationaux qu'il fait à l'aide de modèles quelque peu propriétaires à l'intention de clients privés⁶⁷.

Dans le domaine de la sécurité climatique, deux études se sont efforcées de produire des projections plus précises des implications futures basées sur des analogues historiques. Nous regroupons ces études sous l'étiquette *Prospective/projections*, en reconnaissant que l'analyse de scénarios, examinée plus loin, est égale-

ment placée parfois sous l'étiquette Prospective⁶⁸. Ici, nous nous référons à la prospective dans un sens plus étroit pour englober des modèles quantitatifs de l'avenir. Il existe au moins deux exemples notables de tels travaux dans le domaine de la sécurité climatique.

Le premier est l'article publié en 2007 par Cullen Hendrix et Sarah Glaser dans le numéro spécial de *Political Geography*. Comme leurs confrères, ils utilisent des analogues historiques, précipitations totales et changement par rapport à l'année précédente, pour déterminer si oui ou non ces variables ont été historiquement en corrélation avec le déclenchement d'un conflit violent en Afrique subsaharienne. L'implication est que, si le changement climatique conduit à des changements de précipitations totales et/ou de variabilité des précipitations (et ceux-ci se sont révélés en corrélation avec le déclenchement d'un conflit violent), le changement climatique rendrait un conflit violent plus vraisemblable. Cependant, ils n'ont trouvé qu'une corroboration statistique pour la corrélation de leur variable de « déclenchement » de changement de précipitations avec le déclenchement d'un conflit pendant la période 1981-2002, plutôt que pour leur variable de « tendance » des précipitations totales. Hendrix et Glaser ajoutèrent un développement intéressant en utilisant des modèles de climat pour vérifier la direction de la variabilité interannuelle des précipitations dans l'avenir ainsi que les tendances projetées pour les précipitations à long terme jusqu'à la fin du 21^e siècle. Reconnaisant que les résultats de leurs recherches pourraient refléter la concrétisation particulière de la variabilité des précipitations, ils concluent : « Notre incapacité de percevoir des tendances générales significatives en termes de points critiques de précipitations ne suggère pas pour l'Afrique subsaharienne une recrudescence des émeutes due à variabilité interannuelle des précipitations telle que nous l'avons mesurée⁶⁹ ». Ils s'efforçaient simplement dans leur article de comprendre la direction du futur changement ; contrairement aux autres approches examinées plus loin, ils répugnaient à estimer l'ampleur des effets sur l'incidence future des conflits armés.

Comme nous l'examinons dans la section évaluations de la vulnérabilité et de l'Afrique, ci-dessous, cette non conclusion peut résulter de leur utilisation de données de précipitations annuelles plutôt que saisonnières ainsi que des particularités du modèle de circulation générale élaboré par le Centre national de recherches sur l'atmosphère qu'ils emploient, qui est peut-être moins fiable pour l'Afrique et dont la résolution spatiale propre à une région n'est pas aussi bonne qu'on le souhaiterait. Leurs travaux attirent l'attention sur le fait qu'il est difficile d'extrapoler à partir de modèles physiques incertains de changement climatique les futures conséquences de celui-ci pour la sécurité, même au sens général d'un indicateur de hausse ou de baisse quant à l'incidence conflictuelle. Dans ce cas, la prudence de leur opinion selon laquelle ils ne pouvaient identifier des constantes très nettes de variabilité interannuelle des précipitations reflétait une appréciation des incertitudes affectant les modèles physiques de changement climatique ainsi que les modèles de conflit.

D'autres spécialistes ont produit des projections quantitatives plus précises de l'incidence conflictuelle du changement climatique. Par exemple, dans leurs travaux économétriques sur l'incidence météorologique et conflictuelle et le déclenchement de conflits en Afrique subsaharienne, Marshall Burke et autres identifient une corrélation entre les deux au cours de la période 1981-2002. Utilisant des projections de futures hausses de température, les auteurs calculent que le sous-continent connaîtrait une augmentation de 54 pour cent des conflits armés d'ici 2030 selon les spécifications de leur modèle. Ils suggèrent ensuite que, si le taux de mortalité des futures guerres civiles est le même que celui des guerres du même type dans l'histoire, la mortalité cumulée propre au conflit dans ces futures guerres civiles seraient de 393.000 morts au combat d'ici 2030. Ce faisant, ils émettent un certain nombre d'hypothèses quant à ce que seraient les états futurs du monde en termes d'indicateurs non climatiques connus pour contribuer aux conflits, tels que le type de régime et la dynamique économique, à savoir que la croissance économique par habitant et la démocratisation vont de pair comme ce fut le cas durant la période 1981-2002⁷⁰. Il se peut que les taux de mortalité futurs des guerres civiles s'écartent de façon spectaculaire des taux historiques, et que la démocratisation et la croissance économique n'aillent pas autant de pair que les auteurs le prévoient.

Alors que la plausibilité de ces hypothèses peut être mise en doute, certains spécialistes ont émis d'autres critiques de l'approche relatives au raisonnement, aux enseignements de l'histoire et à la corrélation entre changement de température et déclenchement d'une guerre civile. Comme l'a soutenu Buhaug, les conclusions pourraient ne pas résister à des spécifications différentes. L'allongement de la période couverte par le modèle au-delà de celle de l'étude produirait probablement des résultats différents, dans la mesure où le nombre de conflits en Afrique diminue après 1999 (avec une légère augmentation temporaire après 2005). De plus, le modèle inclut peu des contrôles politiques et économiques qu'emploie généralement le domaine plus large du conflit armé tels que l'inflation, les mesures de marginalisation politique ethnique, un terrain accidenté et l'éloignement de la capitale, qui sont des facteurs susceptibles de confirmer ou réfuter la façon dont les auteurs expliquent le lien de causalité entre changement climatique et conflit. Qui plus est, alors que les auteurs attribuent le lien aux effets de l'agriculture sur le bien-être économique, la chaîne de causalité entre l'augmentation de la température, la baisse des rendements agricoles, le déclin économique et le déclenchement des conflits reste floue⁷¹. Une défense plus robuste du raisonnement examinerait certains cas de pays dans l'ensemble de données indiquant que la chaîne implicite de causalité reflète en fait une série de phénomènes qui hâtèrent un conflit⁷². Alors que les modèles de prédiction de conséquences de sécurité restent un objectif ambitieux, les incertitudes des modèles de climat, combinées à la nature mal comprise des conséquences pour la sécurité qui pourraient en provenir, rendent les projections de Burke et autres difficiles à défendre.

Scénarios

Bien que regroupés parfois sous la rubrique plus générale de prospective, l'analyse de scénarios offre une autre approche d'anticipation des conséquences futures pour la sécurité du changement de climat. Les scénarios sont des descriptions d'une future séquence plausible de phénomènes basées sur un ensemble d'hypothèses. Ils sont généralement employés pour obliger, dans une entreprise ou une administration, les décideurs à se préparer à des surprises imprévues qui s'écartent des tendances actuelles. Ils sont considérés particulièrement utiles pour s'attaquer à des problèmes caractérisés par une grande incertitude. Contrairement à la prospective et aux projections, l'analyse des scénarios est de nature moins quantitative et repose plus sur l'expertise d'évaluation comparative de la plausibilité des possibles états futurs du monde. Ayant reçu un texte descriptif et un ensemble d'hypothèses, les participants à un exercice de planification de scénario se voient généralement interrogés sur les influences qui les ont conduits à ce point, sur le degré de préparation de leur organisme pour faire face à une telle situation, ainsi que sur les modifications de la structure de l'organisme et du contexte plus large d'une politique qui pourraient mettre l'organisme dans une position plus solide pour affronter ce problème et d'autres. Dans d'autres situations, les participants créent eux-mêmes des scénarios. Dans une situation de groupes, différents groupes, souvent au nombre de quatre, se voient fréquemment donner des variantes d'un même scénario, avec des modifications apportées aux hypothèses, ce qui conduit à des séquences disparates d'événements. Il est demandé aux participants de mettre de côté leur incrédulité quant à la nature des hypothèses et de réagir simplement au scénario qu'ils ont devant eux, comme s'il avait pu se dérouler⁷³.

Les scénarios sont moins bien acceptés en science politique que dans le monde des affaires. Ils sont omniprésents en climatologie, où les projections de futur changement climatique sont basées sur différentes hypothèses de croissance économique et d'émissions de gaz à effet de serre au cours du 21^e siècle. Les scénarios ont une certaine application limitée dans le domaine de la sécurité climatique, particulièrement dans le monde politique. Peter Schwartz et Doug Randall, dans un article très souvent cité préparé à la demande du service d'évaluation du département de la Défense, essayèrent d'évaluer les conséquences pour la sécurité nationale des États-Unis en cas de changement climatique brutal. Il s'agit d'une catégorie de phénomènes que les chercheurs considèrent comme des événements à basse probabilité qui pourraient se produire pour interrompre ou ralentir la circulation du Gulf Stream et déclencher un nouvel âge glaciaire où les températures en Europe auraient le plus de chances de baisser brusquement⁷⁴.

Jay Gulledge, l'un des auteurs de cet article, ont participé à un nouvel effort par le *Center for a New American Security* et le *Center for Strategic and International Studies* qui a examiné trois scénarios pour l'avenir afin d'évaluer les conséquences sur la sécurité du changement climatique attendu ou grave en 2040 ou un chan-

gement climatique catastrophique d'ici à 2100. Dans cette étude, « plausibilité » plutôt que « probabilité » rend le scénario fiable : « Compte tenu de l'incertitude à calculer le changement climatique, et le fait que les estimations existantes peuvent être biaisées en ce moment, la plausibilité est une mesure importante des impacts futurs. Sous cet aspect de la plausibilité, les changements éventuels que le GIEC ou d'autres évaluations peuvent être caractérisées comme improbable sont considérées comme plausibles ici si une grande incertitude persiste quant à leur probabilité⁷⁵ ». Une troisième application au domaine de la sécurité climatique est offerte par le projet 2020 du *National Intelligence Council*, qui spécifia quatre états futurs du monde, dont plusieurs ont un rapport avec le changement climatique et les systèmes énergétiques⁷⁶.

L'analyse de scénario apporte un important correctif à la dépendance excessive des états contemporains du monde pour l'information et le conseil à propos de l'avenir. Une identification calculée des surprises potentielles et un examen en détail des conséquences de phénomènes improbables peuvent aider les décideurs à se préparer à des événements rares et improbables. Toutefois, comme George Wright et Paul Goodwin le font remarquer, un scénario peut en fait ne pas forcer les gens à abandonner leurs façons de penser actuelles et ne servir qu'à les renforcer. Les scénarios peuvent en outre fixer l'esprit des participants sur ces situations pour les faire apparaître plus probables qu'elles ne le sont en réalité⁷⁷. Qui plus est, comme l'a fait remarquer Josh Busby, les scénarios qui reposent sur les effets les plus incertains et les moins probables du changement climatique pour essayer de prouver des relations avec la sécurité risquent d'être moins utiles que les études qui utilisent des estimations prudentes des conséquences les plus probables du changement climatique. Si on peut identifier des relations évidentes entre le changement climatique et les conséquences pour la sécurité en recourant à des hypothèses restrictives où les critiques persistent à mettre en doute la base scientifique de la définition du problème, la question devient alors de savoir s'il vaut mieux risquer d'exagérer ou de minimiser l'importance d'un problème⁷⁸. En termes d'évaluation des conséquences probables du changement climatique pour la sécurité, il est difficile de savoir comment estimer la qualité de descriptifs contradictoires. Ayant participé à un certain nombre d'exercices sur scénarios, nous avons conclu que les participants ont souvent du mal à mettre de côté leur incrédulité et passent la plupart du temps à douter qu'il sera possible d'arriver à l'état du monde tel qu'il est décrit dans le scénario.

Les évaluations de vulnérabilité et l'Afrique

Les évaluations de vulnérabilité représentent une autre méthode de détermination des conséquences potentielles du changement climatique pour la sécurité, qui permet aux analystes d'établir une cartographie des sources de vulnérabilité. La vulnérabilité est fréquemment assimilée à la susceptibilité aux pertes. Elle est

définie dans la quatrième évaluation du AR4 du GIEC comme « le degré auquel un système est sensible et incapable de faire face aux effets négatifs du changement climatique, y compris la variabilité et les extrêmes climatiques. La vulnérabilité est fonction du caractère, de l'ampleur et de la vitesse du changement climatique, ainsi que des variations auxquelles un système est exposé, de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation⁷⁹ ». Une telle définition masque les importants déterminants sociopolitiques de la vulnérabilité qui peuvent considérablement exacerber les conséquences pour les populations de phénomènes météorologiques et événements sismiques extrêmes, tels que l'ouragan Katrina ou le tremblement de terre haïtien en 2010. Nous examinons dans cette section la logique des évaluations de vulnérabilité et décrivons brièvement nos méthodes avant de passer à l'examen des résultats.

La motivation des évaluations de vulnérabilité

Dans notre approche, nous saisissons un instantané statique de la vulnérabilité à long terme, nous rapprochant de ce que Jericho Burg a appelé la « vulnérabilité chronique », plutôt que des processus dynamiques naissants⁸⁰. D'autres acteurs, tels que le système d'alerte rapide aux risques de famine, le programme alimentaire mondial et les Nations Unies, mènent des efforts parallèles visant à documenter la vulnérabilité naissante à la sécheresse et aux famines et à en établir la cartographie. S'appuyant sur des données en temps quasi réel de précipitations, d'approvisionnements alimentaires, de rendements des récoltes, de prix du marché et sur d'autres indicateurs, ces diagnostics de vulnérabilité ont une vie utile plus courte ; ils sont utilisés par conséquent pour la prospective à court terme et la mobilisation des ressources⁸¹.

Nous attribuons une valeur ajoutée différente à notre approche, qui utilise plusieurs paniers de sources de vulnérabilité : physiques, démographiques, résilience des familles et des collectivités, ainsi que gouvernance et violence politique⁸². Au lieu d'essayer de prédire une conséquence définie rigoureusement pour la sécurité, conflit violent, ou de créer un ensemble de scénarios dont des observateurs pourraient contester la vraisemblance, nous cherchons à identifier sous des angles différents les sources permanentes de vulnérabilité susceptibles de rendre des endroits particuliers plus vulnérables au changement climatique. L'objectif n'est pas simplement de montrer que l'Éthiopie, par exemple, est vulnérable au changement climatique au niveau national mais quelles régions de ce pays sont vulnérables et pourquoi. Nos travaux se concentrent spécifiquement sur la sécurité climatique. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur une sorte particulière de vulnérabilité, la possibilité de lourdes pertes en vies humaines par suite d'une exposition à des phénomènes météorologiques extrêmes. Nous n'avons pas d'opinion vraiment arrêtée quant à la forme que pourraient prendre les conséquences pour la sécurité, parmi lesquelles peuvent figurer, entre autres, des con-

flits violents⁸³. Notre approche utilise un indice pondéré de quatre paniers pour établir une représentation dans l'espace de la vulnérabilité de la sécurité climatique infranationale au moyen des outils cartographiques du logiciel AGIS. Notre approche permet aux analystes d'identifier des « points chauds » de vulnérabilité à long terme et ainsi de délimiter les zones à risques, pour permettre au travail sur le terrain aussi bien de « fonder la réalité » et de comparer la validité de la cartographie de vulnérabilité établie en laboratoire d'informatique avec arbitrage local que de guider les interventions politiques vers les zones prioritaires causant les plus vives inquiétudes.

Examen rapide des méthodes

Comme les travaux basés sur les analogues historiques, nos évaluations de vulnérabilité s'appuyaient largement, dans leur première incarnation, sur des données historiques : sur l'incidence d'une exposition aux risques liés au climat, sur la densité de population, sur la résilience des familles et des collectivités (en utilisant des indicateurs de santé et de scolarisation), ainsi que sur la gouvernance et la violence politique (en utilisant des statistiques publiées par la Banque mondiale et d'autres organismes). Nous avons appliqué la même pondération à chaque panier et chacun comportait un certain nombre d'indicateurs secondaires révélant des phénomènes sous-jacents qui nous paraissaient applicables à la vulnérabilité générale d'un pays basée sur un examen de la documentation disponible et la logique déductive (voir le Tableau ci-dessous).

Tableau I. Indice de vulnérabilité au changement climatique

Panier des indicateurs de risques liés au climat		
Type de risque (pondération)	Source des données	Années des données utilisées
Vents cycloniques (0,16)	PNUE/GRID-Europe	1975–2007
Crues (0,16)	PNUE/GRID-Europe	1999–2007
Incendies de forêts (0,16)	PNUE/GRID-Europe	1997–2008
Aridité (coefficient de variation) (0,16)	PNUE/GRID-Europe	1951–2004
Sécheresse (0,16)	Global Precipitation Climatology Center	1980–2004
Inondation (élévation côtière) (0,16)	USGS DEM	1996
Panier de densité de population		
Indicateur (pondération)	Source des données	Années des données utilisées
Densité de population Density (0,25)	L'indicateur de densité de population utilisait l'ensemble de données démographiques mondiales haute résolution LandScan (2008) TM , copyright UT-Battelle, LLC, opérateur du Laboratoire national d'Oak Ridge sous contrat n° DE-AC05-00OR22725 passé avec le département de l'Énergie des États-Unis.	2008

Tableau (suite)

Panier d'indicateurs de résilience des collectivités et familles			
Variable (pondération)	Indicateur (pondération)	Source des données	Années des données utilisées
Scolarisation (0,25)	Taux d'alphabétisation, total adultes (% de la population âgée de 15 ans et au-dessus) (0,125)	Indicateurs de développement dans le monde	2008; 2007 pour le BurkinaFaso ; 2006 pour l'Algérie, l'Egypte, le Mali et le Sénégal ; 2005 pour le Niger ; aucune donnée pour Djibouti, la République du Congo ni la Somalie
	Population scolaire primaire (% brut) (0,125)	Indicateurs de développement dans le monde	2006-2009 ; 2004 pour le Gabon
Santé (0,25)	Taux de mortalité infantile ajusté au taux national 2000 UNICEF (0,125)	CIESIN	1991-2003
	Espérance de vie à la naissance (années) pour les deux sexes (0,125)	Indicateurs de développement dans le monde	2008
Nécessités quotidiennes (0,25)	Pourcentage d'enfants trop maigres (plus de 2 écarts types en dessous du rapport poids-âge moyen de la population internationale de référence NCHS/CDC/WHO) (0,125)	CIESIN	1991-2003
	Population bénéficiant d'un accès durable à des sources améliorées d'eau potable (% du total) (0,125)	Enquêtes démographiques et sanitaires USAID ; UNICEF, Multiple Indicator Cluster Surveys; Indicateurs du développement dans le monde	DHS 2000-2008 ; MICS 2005-2006 ; WDI 2008 pour l'Algérie, le Botswana, le Cap Vert, les Comores, l'Eritrée, l'île Maurice et la Tunisie ; WDI 2005 pour la Guinée équatoriale ; WDI 2000 pour la Libye
Accès aux soins (0,25)	Dépenses de santé par habitant (cours actuel du dollar US) (0,125)	Indicateurs du développement dans le monde	2007 ; 2005 pour le Zimbabwe ; aucune donnée pour la Somalie
	Densité d'infirmiers et de sages-femmes (pour 10.000 habitants) (0,125)	Indicateurs du développement dans le monde	2004-2008 ; 2003 pour le Lesotho ; 2002 pour le Kenya

Panier d'indicateurs de gouvernance et de violence politique			
Variable	Indicateur (pondération)	Source des données	Années des données utilisées
Aptitude du gouvernement à réagir	Voix du peuple et responsabilité (0,2)	Indicateurs de la gouvernance dans le monde	2007, 2008, 2009
Capacité de réaction du gouvernement	Efficacité du gouvernement (0,2)	Indicateurs de la gouvernance dans le monde	2007, 2008, 2009
Réceptivité à l'assistance extérieure	Indice de mondialisation (0,2)	Indice KOF de mondialisation	2009
Stabilité politique	Changement fréquent de régime (0,1)	Projet Polity IV	1999-2008
	Nombre d'années de stabilité (relevé en 2008) (0,1)	Projet Polity IV	1855-2008
Existence de la violence	Combats et violence contre les civils (0,2)	Ensemble de données sur les lieux et le déroulement des conflits armés (<i>Armed Conflict Location and Events Dataset - ACLED</i>)	1997-2009

Bien que des données au niveau infranational n'aient pas été disponibles pour tous les indicateurs, notre but était d'être généralement représentatifs des diverses sources de vulnérabilité et des voies naturelles de réponse à la manifestation physique du changement climatique, depuis le niveau de l'individu et de la collectivité jusqu'à celui de l'administration où les capacités locales d'autoprotection succombent à la gravité du phénomène climatique. Pour rendre ces indicateurs et paniers comparables, nous avons converti chacun en quintiles de vulnérabilité relative, de façon à ce que les pays et les unités infranationales en Afrique soient comparés en se basant sur toutes les valeurs de cet indicateur donné en Afrique. Un pays ou une unité infranationale pourrait en conséquence sembler en sûreté parce qu'il est bien classé en Afrique, alors que son état par rapport au reste du monde pourrait rester médiocre.

Notre composite de la vulnérabilité climatique a produit une cartographie qui apporte la confluence des quatre paniers, fait apparaître un certain nombre de points chauds de vulnérabilité de la sécurité climatique, y compris certaines régions de la Somalie, du Soudan du Sud, de la République démocratique du Congo, ainsi que des poches en Éthiopie, au Tchad, entre autres zones. (Fig. 6).

La difficulté de tels travaux sur la vulnérabilité réside dans l'évaluation de la validité externe de la pondération du modèle. Notre modèle de vulnérabilité n'est pas basé sur un modèle économétrique sous-jacent⁸⁴. Des problèmes de disponibilité des données ont compliqué une stratégie de recherche basée sur la modélisation statistique. Nos indicateurs combinent des données nationales et infranationales, avec des indicateurs différents pour différentes années. En outre, notre modèle vise à identifier des points chauds de vulnérabilité de la sécurité climatique, ce qui inclut, entre autres, les conflits. En conséquence, même si des données étaient disponibles pour créer un ensemble de données (et nous en élaborons actuellement un), nous aurions quelques difficultés à identifier la variable dépendante appropriée.

Pour répondre aux questions concernant l'adéquation de notre approche, nous avons lancé différentes stratégies pour évaluer la validité du modèle, y compris (1) le travail sur le terrain pour fonder la réalité de notre cartographie grâce à un arbitrage local, (2) l'analyse de sensibilité permettant de voir comment nos cartes changent quand ont fait varier la pondération du modèle, (3) une démonstration de la valeur ajoutée de paniers et indicateurs supplémentaires via l'utilisation d'une cartographie des différences, (4) la comparaison de nos constatations de vulnérabilité historique avec les projections d'exposition future au changement climatique du modèle de climat et, si les données le permettent, (5) l'élaboration d'un modèle économétrique destiné à tester la validité de la pondération de notre modèle.

Nos travaux sur la vulnérabilité composite reflètent déjà les apports du travail effectué sur le terrain en Afrique australe et orientale. En particulier, nous avons ajouté un indicateur de pénurie chronique d'eau (le coefficient de variation) pour

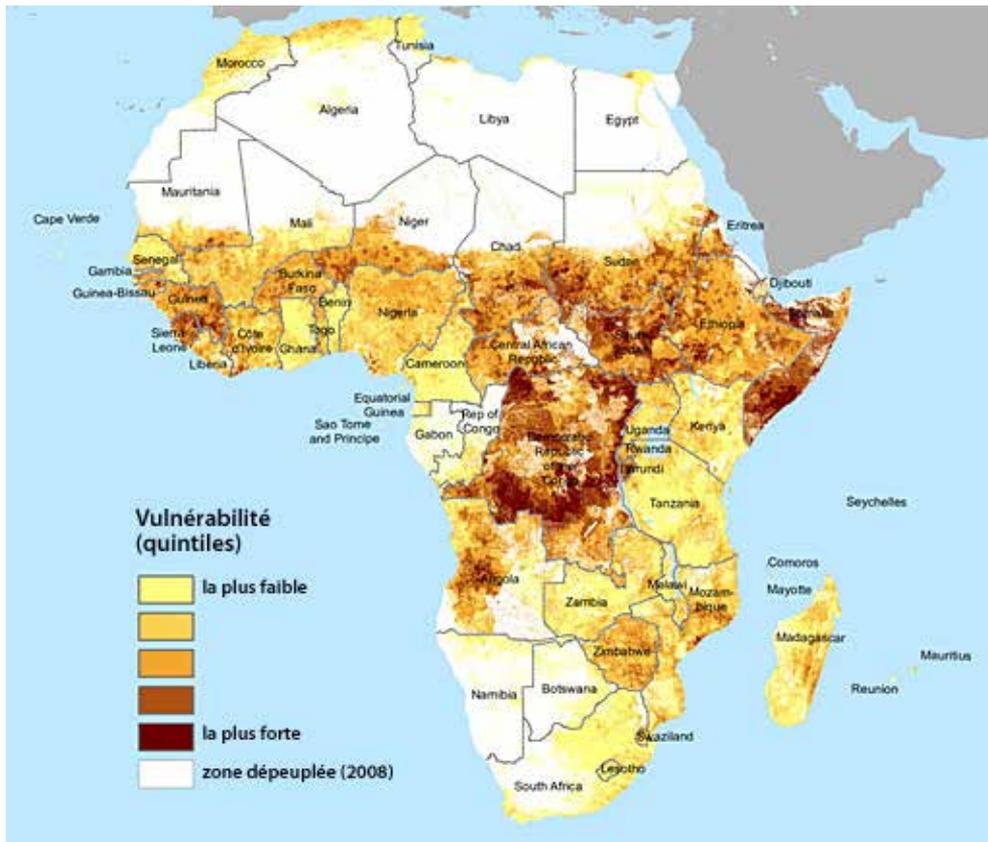


Figure 6. Composite de vulnérabilité en Afrique : l'exposition aux risques liés au climat, la densité de la population, la résilience des familles et des communautés, et de la gouvernance et de la violence. (Données de *World Bank Governance Indicators*; *Polity IV Project: Political Regime Characteristics and Transitions*; *KOF Index of Globalization*; *Armed Conflict Location and Event Data*; *World Health Organization*; *World Development Indicators*; *Food and Agriculture Organization of the United Nations Food Security Statistics*; *UNICEF Multiple Indicator Cluster Survey*; *Demographic and Health Surveys*; *United Nations Environment Programme / Global Resource Information Database–Europe*; *Global Precipitation Climatology Center*; *Digital Elevation Model from the US Geological Survey*; *LandScan*; and *Center for International Earth Science Information Network*. Carte de Kaiba White, *Climate Change and African Political Stability Program*, août 2011).

identifier les terres arides qui se sont révélées historiquement très vulnérables à des conditions météorologiques changeantes, de façon à ce que notre indicateur de sécheresse, basé sur l'indice de précipitation normalisé, avait simplement ignoré. Nous avons par ailleurs présenté une analyse de sensibilité reflétant les changements de pondération du modèle ainsi qu'une cartographie des différences qui montrent la valeur ajoutée des indicateurs de résilience des familles et de gouver-

nance par rapport à la cartographie plus simple d'exposition physique et de population⁸⁵. L'élaboration du modèle économétrique est en cours.

Le développement de cet article couvre explicitement le futur changement climatique en utilisant les moyennes d'ensemble fournies par cinq modèles de climat planétaire. Notre but est de comparer l'incidence d'une exposition liée au climat dans l'histoire au futur changement climatique pour voir dans quelle mesure nos représentations de la future vulnérabilité diffèrent des situations du passé. Dans la mesure où les zones vulnérables historiquement le seront également dans l'avenir, nous pouvons déterminer avec une plus grande certitude celles vers lesquelles orienter le travail sur le terrain et les ressources. Au même titre que nos recherches antérieures, nous considérons nos travaux actuels comme la démonstration d'un concept à affiner grâce à des données et des méthodes supérieures au fur et à mesure qu'il progresse.

Notre objectif dans cet article est d'utiliser des données facilement accessibles produites par les modèles existants de climat planétaire en nous efforçant d'estimer si oui ou non l'incidence historique de l'exposition aux risques climatiques se chevauche avec des zones qui ont des chances de connaître des changements de précipitations. Ces modèles souffrent d'un certain nombre de limites. Pour de vastes portions de l'Afrique, il n'y a aucune divergence significative entre modèles de climat quant aux conséquences probables du changement climatique. La plupart des modèles de climat planétaire ont du mal à reproduire les constantes climatiques à une plus haute résolution, dans la mesure où il leur est difficile de tenir compte des variations de topographie, masses d'eau, etc. locales susceptibles de créer des microclimats. C'est la raison pour laquelle nous avons collaboré avec des modélisateurs de climat de l'université du Texas pour élaborer un modèle de climat régional pour l'Afrique qui permet mieux de valider les constantes météorologiques de ce continent, c'est-à-dire un modèle qui peut reproduire avec un minimum d'erreurs des constantes climatiques historiques en termes de précipitations annuelles, ainsi que de saisonnalité et de localisation des principales précipitations⁸⁶. Tout comme le modèle économétrique, ces travaux sont en cours.

Nos partenaires nous ont fourni entre temps des données pour cinq modèles de climat planétaire qu'ils considéraient comme raisonnablement valables pour l'Afrique : CGCM3.1, ECHAM5_MPI-OM, GFDL-CM2.0, MIROC3.2_MEDRES et MRI-CGCM_2.3.2. Pour chaque modèle, les données correspondaient aux années 1981 à 2000 utilisées pour l'expérience 20c3m (« 20c » signifie 20^e siècle) et aux années 2041 à 2060 utilisées pour le scénario d'émission GIEC A1B.

Afin de démontrer les promesses qu'offre cette approche, nous avons produit des projections à l'échelle du continent en matière de changements de précipitations saisonnières correspondant au scénario d'émissions A1B pour l'année 2050, comparée à 1990 (2050 et 1990 utilisent la méthode des moyennes mobiles sur vingt ans, 2041-2060 et 1981-2000 respectivement). Alors que Hendrix et Glaser évaluaient les changements de précipitations totales, comparant les constantes

contemporaines de précipitations à celles de 2100, nous nous sommes plus concentrés sur des projections à court terme basées sur une échéance que les responsables politiques pourraient considérer comme plus applicable. De plus, nous couvrons le continent dans son entier plutôt que la seule Afrique subsaharienne. En outre, nous comparons nos totaux de précipitations en nous basant uniquement sur les mois les plus pluvieux, qui varient d'une région à l'autre (Figure 7). Cela a pour but d'essayer d'évaluer les changements de précipitations pendant la saison de croissance telle qu'elle est connue aujourd'hui. Même lorsque la date et la durée des saisons des semences changent, il est également important de savoir si la pluviosité est projetée comme devant rester la même pendant la saison de croissance. Si nous devons utiliser des données annuelles et que les précipitations augmenteraient pendant certains mois et diminueraient pendant certains autres, la moyenne annuelle au cours de l'année pourrait rester inchangée. Nous pensons que des changements de précipitations pendant la saison des semences perturberont plus la planification agricole et la sécurité alimentaire que les changements annuels.

Quand nous utilisons cette carte des précipitations saisonnières régionales pour calculer des changements de précipitations projetés, nous arrivons à la Figure 8. Notre carte des changements de précipitations totales (Figure 8) suggère qu'il est très probable que l'Afrique du Nord, l'ouest de la province du Cap et certaines parties du Sahel connaîtront des baisses de précipitations, alors qu'une grande partie de l'Est africain ainsi que certaines portions de l'Afrique de l'Ouest connaîtront une augmentation des précipitations saisonnières.

Nous avons également utilisé ces mêmes données pour cartographier le changement projeté de variations des précipitations sur tout le continent pendant les mois historiquement pluvieux (Figure 9). Cette mesure s'efforce d'évaluer l'accroissement de l'instabilité probable des précipitations dans l'avenir en se basant sur l'ensemble multimodèle de projections pour le milieu du siècle. Les modèles projettent des précipitations de plus en plus instables dans la plus grande partie du Soudan ainsi que certaines parties de la Somalie, de l'Angola, de la Zambie et du Zimbabwe, alors que d'autres régions telles que la côte méditerranéenne, certaines petites zones de l'Afrique de l'Ouest, de la République démocratique du Congo et une grande partie de l'Afrique du Sud connaîtront une moindre instabilité des précipitations si ces projections des modèles sont correctes. Cette mesure des précipitations saisonnières est relativement rudimentaire et ne tient pas compte de la possibilité de changements de saisonnalité des précipitations.

Nous considérons ces résultats comme provisoires, étant donné qu'ils représentent les résultats de cinq modèles de climat planétaire connus pour donner des résultats relativement peu fiables au niveau local, particulièrement en Afrique. Notre carte de cycles de semences saisonnières, basée sur un examen préliminaire des mois les plus pluvieux, est elle aussi relativement rudimentaire. Nous

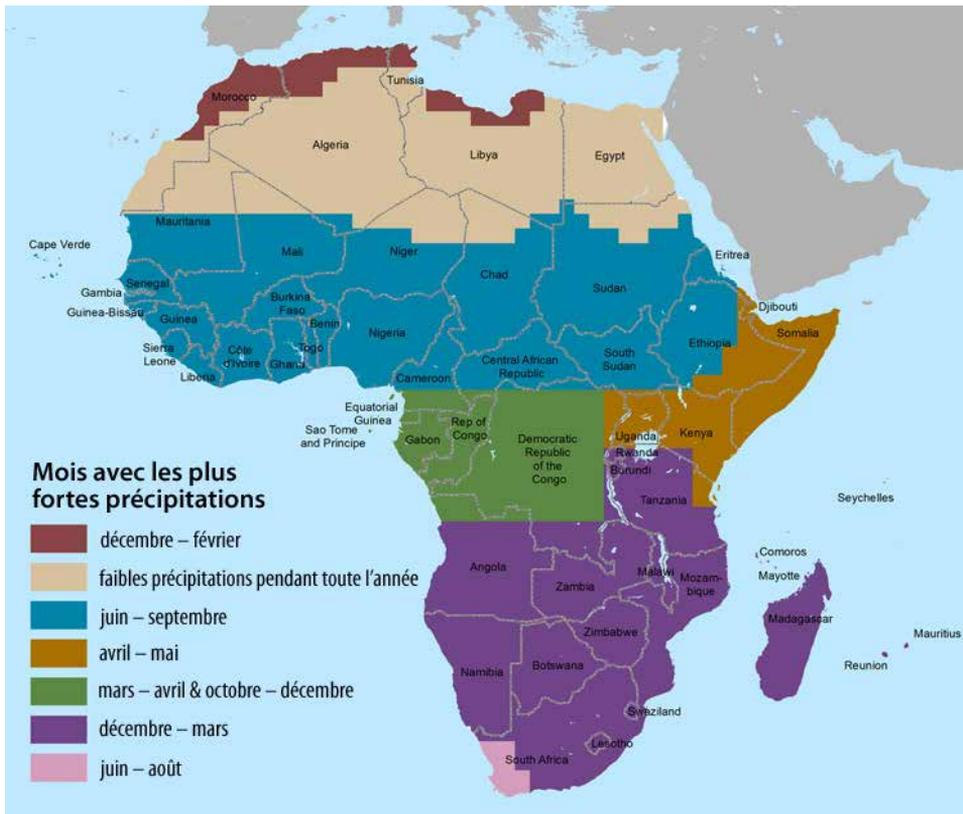


Figure 7. Historique de la pluviosité saisonnière par régions en Afrique. (Données de US Geological Survey Global Geographic Information System Database: Digital Atlas of Africa [données des précipitations]. Carte de Kaiba White, *Climate Change and African Political Stability Program*, août 2012).

sommes néanmoins réconfortés par le fait que les résultats reflètent ici les constantes régionales examinées dans d’autres études, y compris la tendance négative des précipitations en Afrique australe mise en lumière dans l’étude de Hendrix et Glaser ainsi que l’application des résultats du modèle de Claudia Tebaldi, qui utilise des méthodes plus multi-ensembles⁸⁸ (Figures 10 et 11). En accord avec les deux autres études, nos travaux font également apparaître des précipitations accrues dans la plus grande partie de *l’Est africain*.

Comment nos projections de future exposition au changement de climat se comparent-elles à l’exposition historique aux risques liés au climat ? Il est évident que le changement de précipitations projeté n’est qu’un indicateur et n’inclut pas la série complète de risques de notre panier des risques climatiques. Néanmoins, les projections de changements négatifs significatifs en pourcentage des précipita-

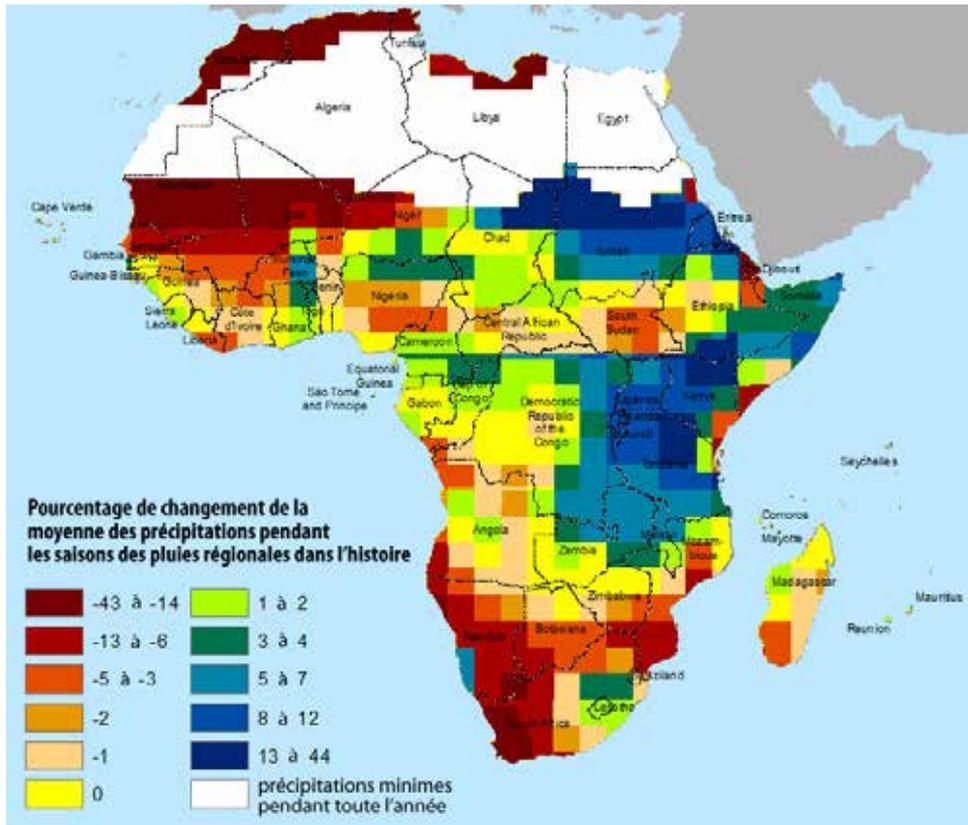


Figure 8. Changement prévu dans les quantités de précipitations pour la saison des pluies en Afrique (scénario A1B, 2041-60). (Données de cinq différents *Coupled Model Intercomparison Project*, Phase 3 (CMIP3) IPCC AR4 modèles de circulation générale océan-atmosphère couplés (AOGCM): CGCM3.1, ECHAM5_MPI-OM, GFDL-CM2.0, MIROC3.2_MEDRES, and MRI-CGCM_2.3.2. Voir la carte « *Historical seasonal rainfall regions in Africa* », [fig. 7] pour le calendrier de la saison des pluies. Carte de Kaiba White et, *Climate Change and African Political Stability Program*, octobre 2012).

tions correspondent le mieux à nos mesures de la sécheresse (Figure 12) et au coefficient de variation (Figure 13). Ce ne sont pas des mesures parfaites. Un accroissement des précipitations à certains endroits pourrait refléter une plus forte probabilité de crues plutôt qu'un renforcement du potentiel agricole. En collaboration avec les modélisateurs de climat de l'université du Texas, nous élaborons actuellement différents indicateurs qui se rapprochent plus des cas de crues et de sécheresse, ainsi que des périodes de vague de chaleur. Néanmoins, pour les besoins de cet article, lorsque nous comparons l'exposition à la sécheresse dans l'histoire (mesurée par l'indice normalisé de précipitations) et les zones de pénurie chronique d'eau (saisie par le coefficient de variation), nous observons qu'elles se chevauchent partiellement.

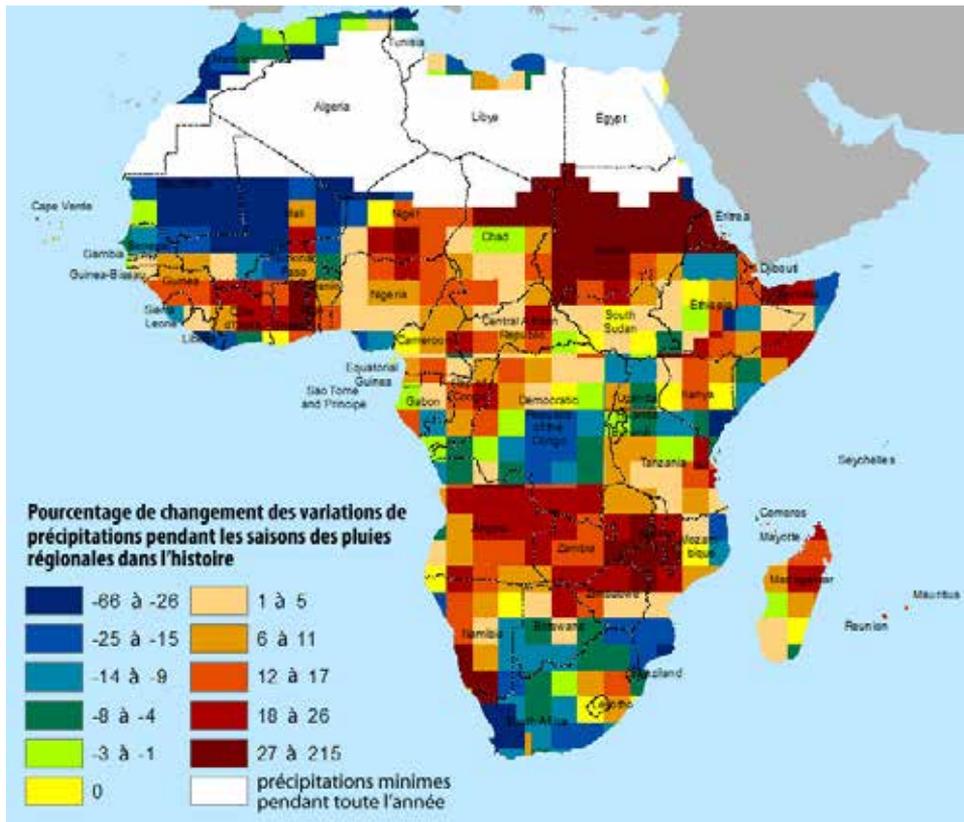


Figure 9. (Donnée de cinq différents CMIP3 IPCC AR4 AOGCMs: CGCM3.1, ECHAM5_MPI-OM, GFDL-CM2.0, MIROC3.2_MEDRES, and MRI-CGCM_2.3.2. Voir la carte « *Historical seasonal rainfall regions in Africa* », [fig. 7] pour le calendrier de la saison des pluies. Carte de Kaiba White Mesfin Bekalo, *Climate Change and African Political Stability Program*, mai 2012)

Dans les quatre cartes (Figures 8, 9, 12 et 13), l'Afrique du Nord a un profil uniforme. Les modèles de climat projettent que la région connaîtra des précipitations en baisse dans l'avenir, ayant connu dans l'histoire des crises significatives de sécheresse et souffrant d'une pénurie chronique d'eau. Sur deux des trois cartes (Figures 8 et 13), l'Afrique australe a un profil comparable en termes de projections climatiques de baisse des précipitations pendant la saison des pluies et de pénurie chronique d'eau. D'autres régions présentent une discontinuité. L'Est africain et la corne de l'Afrique ont souffert d'une pénurie chronique d'eau mais pourraient profiter d'une pluviosité accrue accompagnant le changement climatique. À cause de l'identification largement répandue du changement climatique comme une des causes principales de la sécheresse qui règne actuellement dans la corne de l'Afrique alors que des modèles de climat planétaire projettent un accroissement des précipitations

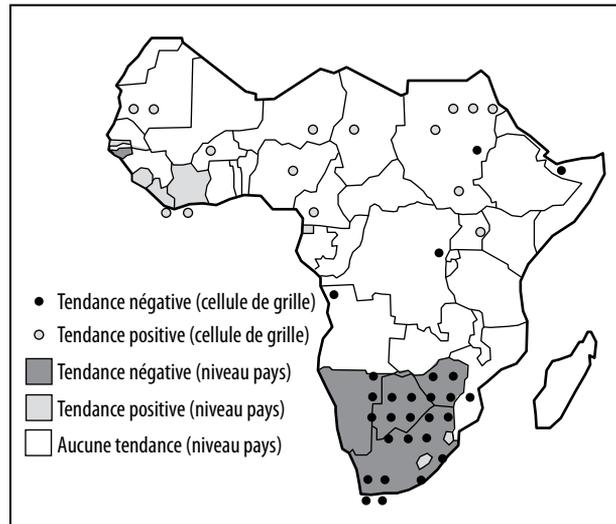


Figure 10. Projection des tendances de précipitations de Hendrix et Glaser : les effets d'agrégation spatiale sur les estimations du total des précipitations annuelles, 2000-2099, scénario A1B, de HENDRIX, Cullen S et GLASER, Sarah M., «Trend and Triggers: Climate Change and Civil Conflict in Sub-Saharan Africa », *Political Geography* 26, no. 6, août 2007, p. 710.

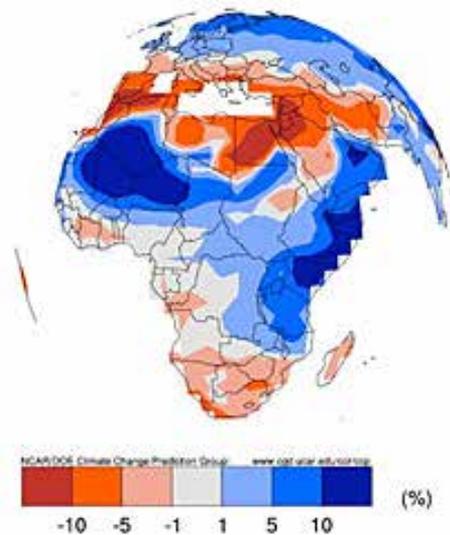


Figure 11. La projection du changement de précipitation de Tebaldi : IPCC A1B, precipitation, 1990–2030. (De National Center for Atmospheric Research / Department of Energy Climate Change and Prediction Group, www.cgd.ucar.edu/ccr/climate_change_gallery_test/pr.africa.htm)

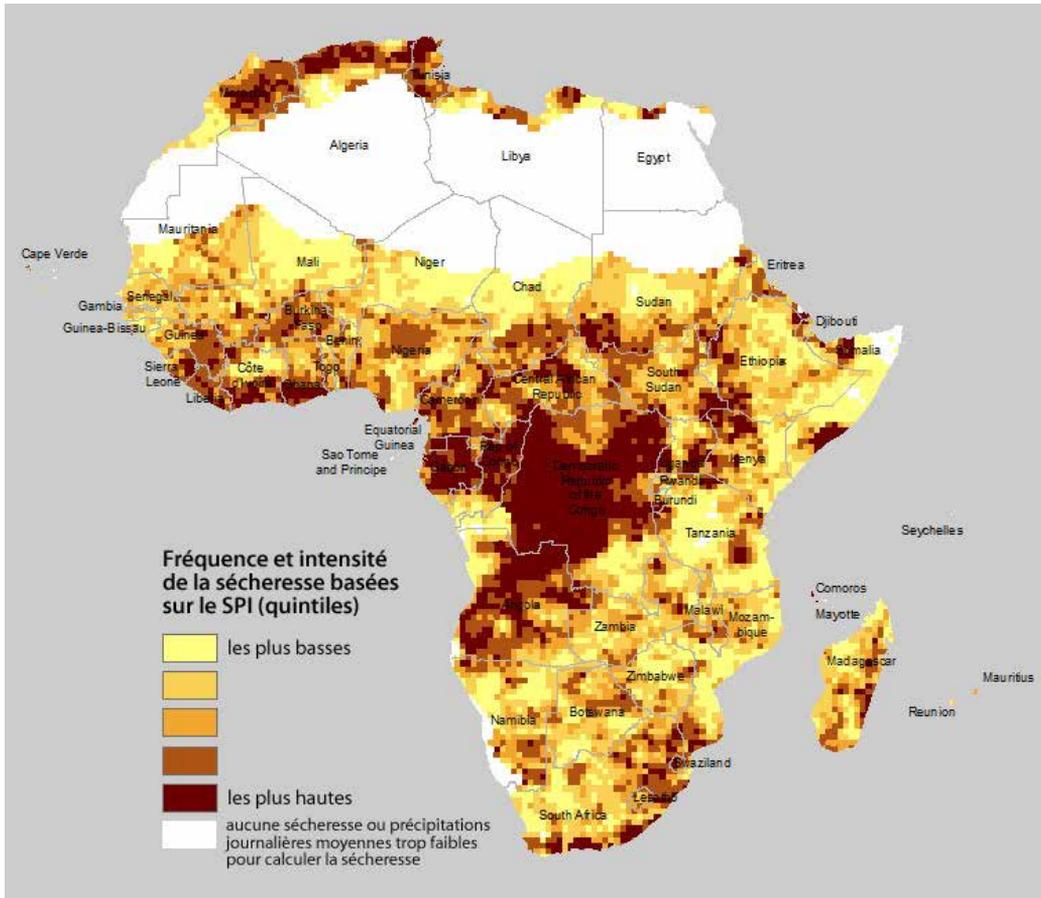


Figure 12. Fréquence des sécheresses et de l'intensité en Afrique, 1980-2004. (Données de Global Precipitation Climatology Center. Carte de Kaiba White, *Climate Change and African Political Stability Program*, novembre 2011).

dans la plus grande partie de l'Est africain, cette différence entre l'exposition dans l'histoire et les projections mérite un examen scientifique approfondi.

Les changements de précipitations ne règlent pas à eux seuls les questions d'accès à l'eau. Des travaux sur la vulnérabilité menés en parallèle par Marc Levy et autres ont effectué une analyse comparable. Observant les projections de hausse du niveau des mers, de hausse totale des températures et de pénurie d'eau, ils incorporèrent un certain nombre de variables politiques et de gouvernance, y compris un historique des crises subies par le pays, le degré de violence dans la région et sa capacité. Particulièrement intéressant est le dernier indicateur physique, la pénurie

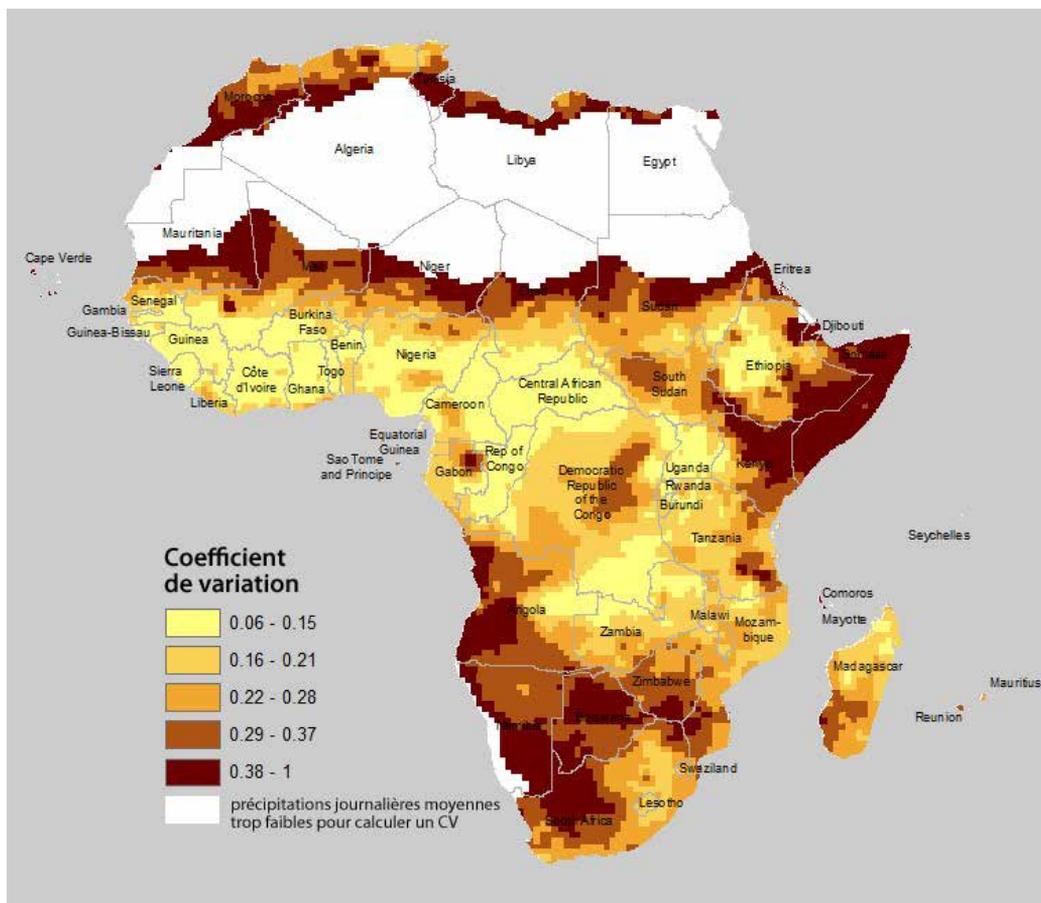


Figure 13. Coefficient de variation des précipitations en Afrique, 1951-2004. (Données de *United Nations Environment Programme / Global Resource Information Database-Europe*. Carte de Kaiba White, *Climate Change and African Political Stability Program*, novembre 2011).

d'eau, qui reflèterait l'importance que nous pourrions attacher à des pays tels que l'Égypte qui connaissent de faibles précipitations mais dépendent du ruissellement ou de fleuves dont les sources sont lointaines. Nos données de précipitations excluent les zones de faibles précipitations du Sahara qui s'étendent à l'Égypte. C'est pourquoi nous excluons probablement une zone très peuplée et potentiellement très vulnérable au climat⁸⁹. Nous avons certainement besoin d'un correctif pour l'Égypte avec des indicateurs supplémentaires de vulnérabilité climatique.

Conclusion

Dans la mesure où nos travaux sur la vulnérabilité sont transparents quant aux méthodes, y compris les carences en sources de données, nous cherchons à éviter une partie des critiques les plus acérées adressées aux modèles et scénarios de prospective. Notre cartographie de vulnérabilité complexe repose sur l'exposition physique dans l'histoire et sur diverses sources démographiques, sociales et politiques de vulnérabilité. Nous avons essayé, en superposant les projections de changement climatique futur, nous avons essayé d'identifier la position et la nature des endroits qui, en Afrique, sont probablement les plus vulnérables au futur changement climatique. Nous espérons que notre cartographie et notre méthodologie se révéleront des représentations spatiales utiles pour guider les considérations de climat et de sécurité dans la communauté de recherche ainsi que parmi les responsables politiques. Bien que difficiles à démêler des autres causes, les effets du changement climatique commencent déjà à se faire sentir de plus en plus, ce qui suggère que nous pourrions bientôt disposer de quelques éléments solides supplémentaires nous permettant d'évaluer si oui ou non notre cartographie est utile.

Notes

1. Les contributions par Busby, Smith et White sont basées sur des travaux appuyés par, ou en partie par, l'*US Army Research Laboratory* et l'*US Army Research Office* en vertu du contrat / subvention numéro W911NF-09-1-0077.

2. CNA Corporation, 2007, *National Security and the Threat of Climate Change*, cité le 8 juillet 2007. Disponible à <http://securityandclimate.cna.org/report/>. CAMPBELL, Kurt M., GULLEDGE, Jay, McNEILL, J.R., PODESTA, John, OGDEN, Peter, FUERTH, Leon, WOOSLEY, R. James, LENNON, Alexander T. J., SMITH, Julianne, WEITZ, Richard et MIX Dere, *The Age of Consequences*, CSIS/CNAS, novembre 2007. Disponible à www.csis.org/media/csis/pubs/071105_ageofconsequences.pdf.

3. McHENRY, H.M., « Human Evolution », in *Evolution : the first four billion years*, sous la direction de M. Ruse et J. Travis. Cambridge, Massachusetts : Belknap Press of Harvard University Press, 2009, pp. 256-80.

4. FAGAN, Brian M., *The long summer : how climate changed civilization*. Londres : Granta Books, 2004.

5. JANSEN, E. et al., « Paleoclimate », in *Climate Change 2007 : The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, sous la direction de S. Solomon, D. Qin, M. Manning, Z. Chen, M. Marquis, K. B. Averyt, M. Tignor et H. L. Miller. Cambridge : Cambridge University Press, 2007, pp. 462 et 465, www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg1/ar4-wg1-chapter6.pdf.

6. DAY, Jr. J.W., GUNN, J.D., FOLAN, W.J., YANEZ-ARANCIBIA, A. et HORON, B.P., « Emergence of Complex Societies After Sea Level Stabilized », *Eos* 88, no. 15, 10 avril 2007, pp. 169-170, www.sas.upenn.edu/earth/bph/Res2007/Day%20et%20al%20EOS.pdf.

7. ROCKSTROM, J., « A safe operating space for humanity ». *Nature* 461, 2009, pp. 472-475.

8. MILLY, P.C.D. et al., « Stationarity is dead : Whither water management? », *Science* 319, no. 5863, 1 février 2008, pp 573-574.

9. MEEHL, G.A., « Global Climate Projections », in SOLOMON S., et al., *Climate Change 2007 : The Physical Science Basis*, pp.747-845, www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg1/ar4-wg1-chapter10-suppl-material.pdf.

10. ENGELHAUPT, E., « Models underestimate global warming impacts », *Environmental Science & Technology* 41, 2007, pp. 4488-89. Voir également HANS-MARTIN, Füssel, « An updated assessment of the risks from climate change based on research published since the IPCC Fourth Assessment Report », *Climatic Change* 97, 2009, pp. 469-482.

11. GULLEDGE, Jay., *Scientific Uncertainty and Africa's Susceptibility to Climate-Driven Conflict*. Washington, DC : Pew Center on Global Climate Change, 2008, pp. 114-33 ; SEIDEL, D. et al., « Widening of the tropical belt in a changing climate », *Nature Geoscience* 1, 2008, pp. 21-24.

12. MABEY, Nick et al., *Degrees of Risk : Defining a Risk Management Framework for Climate Security*. London : E3G, février 2011, www.e3g.org/images/uploads/Degrees_of_Risk_Defining_a_Risk_Management_Framework_for_Climate_Security_Executive_Summary.pdf.

13. MEEHL et al., « Global Climate Projections », pp. 802-4.

14. *Id.* p. 802.

15. Le GIEC définit « probable » comme plus de deux chances sur trois et « très probable » plus grand que 9 chances sur 10. « GIEC, 2007: résumé pour les décideurs », in SOLOMON et al, *Climate Change 2007: The Physical Science Basis*, p. 13.

16. MEEHL et al., « Global Climate Projections », p. 799.

17. MABEY, Nick et al., *Degrees of Risk*, pp. 33-34.

18. WALTER, K. M. et al., « Methane Bubbling from Siberian Thaw Lakes as a Positive Feedback to Climate Warming », *Nature* 443, 2006, pp. 71-75.

19. GROSSE, Guido et al., « Vulnerability of high-latitude soil organic carbon in North America to disturbance », *Journal of Geophysical Research* 116, G00K06, 2011, pp. 1-23. www.lter.uaf.edu/pdf/1546_Grosse_Harden_2011.pdf.

20. GULLEDGE, Jay, « Climate Change Risks in the Context of Scientific Uncertainty », in *The Global Politics of Energy*, sous la direction de K. M. Campbell et J. Price. Washington, DC : The Aspen Institute, 2008, pp. 114-33.

21. MEEHL, G.A. et al, « Global Climate Projections », p. 784. Pour des examens comparables, voir TEBALDI et al., « Going to the Extremes: An Intercomparison of Model-Simulated Historical and Future Changes in Extreme Events », *Climatic Change* 79, nos. 3-4, décembre 2006, pp. 185-211. www.cgd.ucar.edu/ccr/publications/tebaldi_extremes.pdf.

22. KARL, Thomas R. et al., eds., *Weather and Climate Extremes in a Changing Climate. Regions of Focus : North America, Hawaii, Caribbean, and U.S. Pacific Islands*. Un rapport de l'U.S. Climate Change Science Program and the Subcommittee on Global Change Research, Washington, D.C. : Climate Change Science Program, juin 2008, pp. 16-19, [http:// downloads.climate-science.gov/sap/sap3-3/sap3-3-final-all.pdf](http://downloads.climate-science.gov/sap/sap3-3/sap3-3-final-all.pdf).

23. KNUTSON, T.R. et TULEYA, R.E., « Impact of CO₂-induced warming on simulated hurricane intensity and precipitation : sensitivity to the choice of climate model and convective parameterization », *Journal of Climate* 17, no. 18, 15 septembre 2004, pp. 3477-95.

24. KNUTSON, Thomas R., « *Global Warming and Hurricanes: An Overview of Current Research Results* », NOAA Geophysical Fluid Dynamics Laboratory, 3 septembre 2008 (dernière révision le 26 août 2011, www.gfdl.noaa.gov/global-warming-and-hurricanes

25. SCHNEIDER S. H. et al., « Assessing Key Vulnerabilities and the Risk from Climate Change », in *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability; Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, ed. M. L. Parry et al. Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2007, p. 791, www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg2/ar4-wg2-chapter5.pdf.

26. Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), *Climate Change 2007: Synthesis Report; An Assessment of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2007, pp. 436–43, www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr.pdf; et NIANG, I. et al., « Vulnerability, Impacts, and Adaptation to Climate Change », in *Global Change Processes and Impacts in Africa: A Synthesis*, ed. E. A. L. Otter. Washington, DC : International START Secretariat, 2007, p. 227.

27. BAETTIG, Michelle B., WILD, Martin et IMBODEN, Dieter M., « A climate change index : Where climate change may be most prominent in the 21st century », *Geophysical Research Letters* 34, L01705, 200.

28. NIANG et al., « Adaptation to climate change », p. 245.

29. United Nations Environment Programme and World Meteorological Organization, *Integrated Assessment of Black Carbon and Tropospheric Ozone, Summary for Decision Makers, Nairobi, Kenya*. United Nations Environment Programme and World Meteorological Organization, 2011, www.unep.org/dewa/Portals/67/pdf/Black_Carbon.pdf.

30. ROSENZWEIG, Cynthia et al., « Attributing physical and biological impacts to anthropogenic climate change », *Nature* 453, 5 mai 2008, pp. 353–57, doi:10.1038/nature06937.

31. FUNK, Chris et al., « Warming of the Indian Ocean threatens eastern and southern African food security but could be mitigated by agricultural development », *Procédures de la National Academy of Sciences* 105, no. 32, 12 août 2008, pp.11081–11086, www.pnas.org/content/105/32/11081.full.pdf. JENKINS, Gregory S., GAYE, Amadou T. et SYLLA Bamba, « Late 20th century attribution of drying trends in the Sahel from the Regional Climate Model (RegCM3) », *Geophysical Research Letters* 32, L22705, 2005.

32. MASON, Betsy, « African Ice under Wraps », *Nature*, 24 novembre 2003, doi:10.1038/news031117-8.

33. MOLG, Thomas et al., « Limited Forcing of Glacier Loss through Land-Cover Change on Kilimanjaro », *Nature Climate Change* 2, no. 4, avril 2012, pp. 254–58, doi: 10.1038/NCLIMATE1390.

34. ROSENZWEIG, C. et al., « Attributing Physical and Biological Impacts to Anthropogenic Climate Change », *Nature* 453, 2008, pp. 353–58.

35. NIANG et al., « Adaptation to Climate Change », pp. 227–31.

36. IPCC, *Climate Change 2007: Synthesis Report*, p. 52.

37. EASTERLING, W. E. et al., « Food, Fibre and Forest Products », in Parry, *Climate Change 2007*, p. 280.

38. *Id.*

39. BATTISTI, David S. et NAYLOR, Rosamond L., « Historical Warnings of Future Food Insecurity with Unprecedented Seasonal Heat », *Science* 323, no. 5911, 9 janvier 2009, pp. 240–44.

40. NIANG et al., « Adaptation to Climate Change », p. 228.

41. IPCC, *Climate Change 2007: Synthesis Report*, p. 50.

42. MÜLLER, Christoph et al., « *Climate change risks for African agriculture* », *Procédures de la National Academy of Sciences*, 28 février 2011, pp.1–3, www.pnas.org/content/early/2011/02/23/1015078108.

43. IGLESIAS, Ana, QUIROGA, Sonia et DIZ, Agustin, « Looking into the future of agriculture in a changing climate », *European Review of Agricultural Economics* 38, no. 3, 2011, pp. 427–447 et IGLESIAS, A., QUIROGA, S. et GARROTE, L., *Agricultural production estimates under climate change*, ClimateCost project, 7th Framework Programme, European Commission, 2011.

44. GIEC, « Summary for Policymakers », in *Climate Change 2007 : Impacts, Adaptation and Vulnerability*, p. 9, www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg2/ar4-wg2-spm.pdf.

45. FUNK et al., « *Warming of the Indian Ocean* », et « *Warming of Indian Ocean Threatens Food Supply* », Environmental Research Web, 5 août 2008, <http://environmentalresearchweb.org/cws/article/news/35309>.

46. MÜLLER et al., « Climate Change Risks », p. 2.

47. HERTEL, Thomas W., BURKE, Marshall B. et LOBELL, David B., « The poverty implications of climate-induced crop yield changes by 2030 », *Global Environmental Change* 20, no. 4, 2010, pp. 577–585.

48. NIANG et al., « Adaptation to climate change », pp. 229–30.

49. O'REILLY, Catherine M. et al., « Climate change decreases aquatic ecosystem productivity of Lake Tanganyika, Africa », *Nature* 424, 2003, pp. 766-768 et ROSENZWEIG, C., KAROLY, D. et VICARELLY, M., « Attributing physical and biological impacts to anthropogenic climate change », *Nature* 453, 2008, pp. 353-58.

50. MILLY et al., « Stationarity is dead » et NIANG et al., « Adaptation to climate change », p. 231.

51. NIANG et al., « Adaptation to climate change », p. 232.

52. IPCC, « Summary for Policymakers », p.13.

53. NIANG et al., « Adaptation to Climate Change », p. 232.

54. PATZ, Jonathan et al. « Impact of regional climate change on human health », *Nature* 438, 2005, pp. 310-17.

55. NIANG et al., « Adaptation to Climate Change », p. 236.

56. PATZ et al., « Impact of Regional Climate Change on Human Health », pp. 310-17

57. RAHMSTORF, Stefan , « A Semi-empirical Approach to Projecting Future Sea-Level Rise », *Science* 315, 2007, pp. 368-70 ; et RAHMSTORF et al., « Recent Climate Observations Compared to Projections », *Science* 316, 2007, p. 709.

58. GULLEDGE, Jay, « Three plausible scenarios of future climate change », in *Climatic Cataclysm : The Foreign Policy and National Security Implications of Climate Change*, sous la direction de K. Campbell. Washington, DC : Brookings Institution Press, 2008, p. 59 et RAHMSTORF, « Semi-empirical approach », pp. 368-370.

59. NIANG et al., « Adaptation to Climate Change », p. 238.

60. *Id.*

61. Pour de bons exemples, voir RALEIGH Clionadh et URDAL, Henrik, « Climate change, environmental degradation and armed conflict », *Political Geography* 26, no. 6, 2007, pp. 674-694 ; HENDRIX, Cullen S. et GLASER, Sarah M., « Trends and Triggers: Climate Change and Civil Conflict in Sub-Saharan Africa », *Political Geography* 26, no. 6, août 2007, pp. 695-715 ; NEL, Philip et RIGHARTS, Marjolein, « Natural Disasters and the Risk of Violent Civil Conflict », *International Studies Quarterly* 52, no. 1, 2008, pp.159-185 ; MAGNUS, Thiesen, Ole, HOLTERMANN, Helge et BUHAUG, Halvard, « Drought, Political Exclusion, and Civil War », Paper read at Climate Change, Social Stress and Violent Conflict, 19-20 novembre 2009, à Hambourg, Allemagne ; et LEVY, Marc A. et al., « Freshwater Availability Anomalies and Outbreak of Internal War : Results from a Global Spatial Time Series Analysis », Human Security and Climate Change: An International Workshop, Asker, near Oslo, 21-23 juin 2005, www.cicero.uio.no/humsec/papers/Levy_et_al.pdf.

Pour une critique de la documentation politique et les références du GIEC au climat et à la sécurité, voir NORDAS, Ragnhild et GLEDITSCH, Nils Petter, « IPCC and the climate-conflict nexus », Communication présentée à l'*International Studies Association*, 15-18 février 2009 à New York. Pour un examen des relations entre changement climatique, migration et conflit, voir RALEIGH, Clionadh et JORDAN, Lisa, « Climate Change, Migration and Conflict », communication présentée à l'*American Political Science Association*, 28-31 août 2008, à Boston, Massachusetts ; et GLEDITSCH, Nils Petter, NORDAS, Ragnhild et SALEHYAN, Idean, *Climate Change and Conflict : The Migration Link*, New York International Peace Academy, Mai 2007. www.ipacademy.org/asset/file/169/CWC_Working_Paper_Climate_Change.pdf. Pour des travaux plus récents qui examinent d'autres formes de conflit social, y compris les émeutes et les grèves, voir HENDRIX, Cullen S. et SALEHYAN, Idean, « After the Rain: Rainfall Variability, Hydro-Meteorological Disasters, and Social Conflict in Africa » (présenté à la *Climate Change and Security Conference*, Trondheim, Norvège, 21-24 juin 2010), http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1641312&download=yes et HENDRIX et SALEHYAN, « Climate Change, Rainfall Triggers and Social Unrest in Africa », *Journal of Peace Research*, 49, no. 8, janvier 2012 : 35, p. 50.

62. SCHUYLER, Null, « El Niño, Conflict, and Environmental Determinism : Assessing Climate's Links to Instability », *New Security Beat*, 5 octobre 2011. www.newsecuritybeat.org/2011/10/el-nino-conflict-and-environmental.html.

63. NORDAS, Ragnild et GLEDITSCH, Nils Petter, « Climate change and conflict », *Political Geography* 26, no. 6, 2007, p. 633.

64. BUSBY, Josh, « Who Cares About the Weather? Climate Change and U.S. National Security », *Security Studies* 17, no. 3, 2008, pp. 468-504. Voir également BUSBY, « Feeding Insecurity? Poverty, Weak States, and Climate Change », in *Confronting Poverty: Weak States and U.S. National Security*, sous la direction de S. Rice., C. Graff et C. Pascual. Washington, DC : Brookings Institution Press, 2010, pp. 125-66 ; BUSBY, « The Climate Security Connection : What It Means for the Poor », in *Climate Change and Global Poverty: A Billion Lives in the Balance?*, sous la direction de L. Brainard, A. Jones et N. Purvis. Washington, DC : Brookings Institution, 2009, pp. 155-80 ; et BUHAUG, Halvard, GLEDITSCH, Nils Petter et MAGNUS THEISEN, Ole, *Implications of Climate Change for Armed Conflict*. Washington, DC : World Bank, 2008, http://siteresources.worldbank.org/INTRANETSOCIALDEVELOPMENT/Resources/SDCCWorkingPaper_Conflict.pdf.

65. BUHAUG, GLEDITSCH et THEISEN, *Implications of Climate Change*, p. 37.

66. Voir par exemple le numéro spécial d'octobre 2008 de *Political Science and Politics*, dans lequel figuraient des articles sur l'élection présidentielle américaine de 2008.

67. Pour un portrait de Bueno de Mesquita, voir THOMPSON, Clive, « Can Game Theory Predict When Iran Will Get the Bomb? » *New York Times*, 12 août 2009.

68. Le site *Web forecastingprinciples.com* définit la prospective comme suit : « La prospective est la spécialité qui s'intéresse aux approches de détermination de ce que réserve l'avenir. Elle s'intéresse également à la présentation et à l'emploi des prévisions. Les termes « prévision », « prédiction », « projection » et « pronostic » sont généralement employés indifféremment ». Voir la Foire aux questions. www.forecasting-principles.com/index.php?option=com_content&view=article&id=3&Itemid=13.

69. HENDRIX et GLASER, « Trends and Triggers » p. 710.

70. BURKE, Marshall B. et al., « Warming increases the risk of civil war in Africa », *Procédure de la National Academy of Sciences* 106, no. 49, 2009, pp. 20670-74. Alors que les auteurs emploient un modèle à effets fixes pour expliquer certains attributs invariants de l'éthnicité, du passé colonial et de la géographie, il existe d'autres développements politiques qui ont probablement changé pendant la période étudiée et que leur modèle ne peut expliquer.

71. Il convient de noter que d'autres spécialistes ont employé un modèle à deux phases d'après lequel les changements écologiques affectent la probabilité d'un conflit violent par la voie indirecte de leur effet sur la croissance économique. VALLY, Koubi et al., « *Climate Change and Civil Conflict* », *American Political Science Association*, 2010, http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1644407.

72. Cette section repose sur certaines critiques inédites par Halvard Buhaug et Jack Goldstone de l'article de Burke et autres. Une critique de Buhaug fut publiée dans les *Proceedings of the National Academy of Sciences* : Buhaug, Halvard, « Climate not to blame for Africa's civil wars », *Procédure de la National Academy of Sciences* 107, no. 38, 2010, pp. 16477-82.

73. GARVIN, David A. et LEVESQUE, Lynne C., *A Note on Scenario Planning*. Boston : Harvard Business School Publishing, 2005, <https://faculty.washington.edu/socha/css572winter2012/HBR%20A%20note%20on%20scenario%20planning.pdf>; SCHOEMAKER, Paul J.H., « When and How to Use Scenario Planning: A Heuristic Approach with Illustration », *Journal of Forecasting* 10, 1991, pp. 549-64 ; et OGILVY, Jay et SCHWARTZ, Peter, *Plotting Your Scenarios*. Global Business Network, 1998, www.gbn.com/consulting/article_details.php?id=24.

74. SCHWARTZ, Peter et RANDALL, Doug, *An Abrupt Climate Change Scenario and Its Implications for United States National Security*. Emeryville, Californie : Global Business Network, 2003, www.gbn.com/articles/pdfs/Abrupt%20Climate%20Change%20February%202004.pdf. Schwartz est l'un des chefs de file de l'analyse de scénarios, après avoir lancé la pratique dans le domaine de l'entreprise pour la Royal Dutch Shell. Voir, par exemple, « Quels sont les scénarios? » Shell, www.shell.com/home/content/aboutshell/our_strategy/shell_global_scenarios/what_are_scenarios

75. GULLEDGE, « Three Plausible Scenarios », p. 35.

76. Voir « Mapping the Global Future: Report of the National Intelligence Council's 2020 Project », *National Intelligence Council*, consulté le 25 avril 2012, www.dni.gov/nic/NIC_2020_project.html

77. WRIGHT, George et GOODWIN, Paul, « Decision making and planning under low levels of predictability: Enhancing the scenario method », *International Journal of Forecasting* 25, 2009, pp. 813–25.

78. BUSBY, « Who Cares About the Weather? », pp. 468-504.

79. GIEC, « Summary for Policymakers », p.21.

80. BURG, Jericho, « Measuring populations' vulnerabilities for famine and food security interventions: the case of Ethiopia's Chronic Vulnerability Index », *Disasters* 32, no. 4, décembre 2008, pp. 609-30.

81. Programme alimentaire mondial des Nations Unies, *Climate and Disaster Risk Solutions: Managing Natural Disaster Risk More Effectively*, 2009, www.wcc3.org/wcc3docs/pdf/I3_Kassam.pdf ; et Nations Unies, *Global Impact and Vulnerability Alert System*, 6 juillet 2009, www.unicef.org/eapro/GIVAS.pdf.

82. Cette section est basée sur diverses publications, y compris BUSBY, Joshua, WHITE, Kaiba et SMITH, Todd G., *Mapping Climate Change and Security in North Africa*, German Marshall Fund, 17 novembre 2010. www.gmfus.org/archives/mapping-climate-change-and-security-in-north-africa-full-text. BUSBY, WHITE et SMITH, *Locating Climate Insecurity : Where are the Most Vulnerable Places in Africa?* Policy Brief no. 3, Robert S. Strauss Center for International Security and Law, juin 2011, http://ccaps.strausscenter.org/system/uploads/37/original/Climate_policy_brief_FINAL.pdf? et BUSBY et al., *Mapping Climate Change and Security in North Africa*, German Marshall Fund of the United States, 17 November 2010, <http://www.gmfus.org/archives/mapping-climate-change-and-security-in-north-africa-full-text>; BUSBY, WHITE, et SMITH, *Locating Climate Insecurity: Where Are the Most Vulnerable Places in Africa?*, Policy Brief no. 3, Robert S. Strauss Center for International Security and Law, June 2011, http://ccaps.strausscenter.org/system/uploads/37/original/Climate_policy_brief_FINAL.pdf?1308771578; et BUSBY et al., « Locating Climate Insecurity: Where Are the Most Vulnerable Places in Africa ? » in *Climate Change, Human Security and Violent Conflict*, ed. J. Scheffran et al. New York : Springer, 2012, pp 463–512.

83. Pour un examen plus détaillé des raisons et des méthodes, voir BUSBY, WHITE et SMITH, *Locating Climate Insecurity : Where are the Most Vulnerable Places in Africa* et al., « Locating Climate Insecurity ».

84. Pour deux approches comparables de la cartographie composite de la vulnérabilité climatique qui partagent une méthode similaire, voir les travaux de *One World Sustainable Investments* basé en Afrique du Sud (www.oneworldgroup.co.za/projects/climate-change/southern-african-regional-climate-change-programme-rccp/) et de *Maplecroft* basé à Londres (<http://maplecroft.com/themes/cc/>).

Pour une méthode de cartographie de la vulnérabilité climatique basée sur un modèle économétrique, voir WHEELER, David, *Quantifying Vulnerability to Climate Change : Implications for Adaptation Assistance*, Working Paper 240, Washington, DC : Center for Global Development, 24 janvier 2011, <http://www.cgdev.org/content/publications/detail/1424759/>.

85. Voir BUSBY, WHITE et SMITH, *Locating Climate Insecurity*.

86. Parmi nos collaborateurs figurent Kerry Cook (www.jsg.utexas.edu/researcher/kerry_cook/) et Ned Vizy (www.ig.utexas.edu/people/staff/ned/) de la *Jackson School of Geosciences*.

87. Le CGCM3.1 est un modèle de climat planétaire couplé de troisième génération du Centre for Climate Modelling and Analysis canadien. Le ECHAM5_MPI-OM a été élaboré au *Max Planck Institute for Meteorology* – MPIM. Il associe un modèle climatique à un modèle de circulation générale atmosphérique (ECHAM5) à composante de glace de mer-océan MPI-OM. Le *GFDL CM2.X (Geophysical Fluid Dynamics Laboratory Coupled Model, version 2.X)* fut élaboré au NOAA *Geophysical Fluid Dynamics Laboratory* ; il s'agit d'un modèle couplé de circulation générale atmosphère-océan (AOGCM). Le *MIROC3.2_MEDRES* est un modèle couplé élaboré au Japon par le centre de recherche sur le système climatique (université de Tokyo), l'institut national d'études de l'environnement et le centre de recherches avancées sur le changement climatique mondial (JAMSTEC). Le *MRI-CGCM_2.3.2* est un autre modèle japonais de l'institut de recherches météorologiques de l'agence météorologique du Japon.

88. TEBALDI et al., « *Going to the Extremes* », pp. 185–211. Pour l'application de Tebaldi à court terme, voir BUJA, Lawrence et ARBLASTER Julie, « *A Climate Change Gallery: Changes in Key Climate Means and Extremes between 1990's and the 2030's* », consulté le 25 avril 2012, www.cgd.ucar.edu/cr/climate_change_gallery_test/.

89. LEVY, Marc A. et al, *Assessment of Select Climate Change Impacts on U.S. National Security*, New York : Center for International Earth Science Information Network, Columbia University, 1 juillet 2008, www.ciesin.columbia.edu/documents/Climate_Security_CIESIN_July_2008_v1_0.ed.pdf.

L'emploi de la force aérienne contre les aéronefs civils

Du terrorisme aérien à la légitime de défense.

COMMANDANT ANNE DE LUCA, PH.D., ARMÉE DE L'AIR FRANÇAISE*

Le terrorisme aérien, tel que le monde a pu le connaître lors des attentats du 11 septembre, pose le problème de la défense qu'un état peut légitimement opposer à ce type d'agression : dans quel cadre légal doit s'exercer la réaction de l'état agressé ? Comment l'arme aérienne peut-elle être employée pour maîtriser la menace que représente un aéronef civil détourné par des terroristes ? Le 11 septembre 2001, « le droit aérien est rentré brutalement dans le XXI^e siècle¹ ». Cette nouvelle forme de terrorisme aérien, a marqué un tournant décisif dans l'histoire de l'aviation². Désormais, un aéronef civil peut être utilisé comme arme de destruction massive et servir l'hyperterrorisme international. Cette évolution pose de nouvelles questions quant à la riposte à adopter face à ce type d'agression. Plus concrètement, c'est de l'emploi de la force armée à l'encontre d'un aéronef civil dont il s'agit : un état peut-il ordonner aux agents militaires de détruire un avion, si celui-ci est utilisé à des fins manifestement incompatibles avec l'aviation civile ? Il y a là un choix impossible entre la vie des passagers et les intérêts vitaux de la nation, menacés par l'aéronef détourné. Notre propos n'est pas tant le recours à la force armée, qui est déjà en soit un dilemme, mais sa légitimation au plan juridique : en effet, tout usage de la force armée contre un aéronef civil est illicite en droit international (I). Ce principe qui contrarie l'exercice de la souveraineté dans l'espace aérien, a pour finalité la protection des passagers ; mais dès lors que l'aéronef devient une arme au service du terrorisme, ce changement de statut ouvre des possibilités de réactions armées de la part de l'état agressé (II).

*Le commandant Anne de Luca de l'armée de l'Air française (Docteur en droit et titulaire d'un master 2 en droit musulman) est chef de la Division Études et Rayonnement – CESA (École militaire, Paris). Elle a occupé des postes d'enseignement et de recherche à l'université de Perpignan (2000-2005). Ses thèmes de recherche portent sur l'islamologie, le terrorisme aérien et le droit des conflits armés.

La protection des aéronefs civils contre les actes d'intervention illicite à l'encontre de l'aviation civile

Le système international de sécurité collective est fondé sur l'interdiction du recours à la force. Cette règle du droit international contemporain concerne en premier lieu les relations interétatiques. Or, elle a une incidence sur le cadre juridique de l'emploi de la puissance aérienne ; celle-ci ne peut être activée contre l'aviation civile dont la sûreté et la protection apparaissent comme une obligation incombant à l'état (A). Toutefois, lorsqu'un aéronef compromet la souveraineté aérienne d'un état, un certain nombre de mesures coercitives peuvent être prises pour faire cesser l'infraction (B).

Une protection fondée sur des considérations d'humanité

La protection des aéronefs civils contre la force armée est un principe du droit international qui n'a vocation à s'appliquer que dans certaines conditions.

Une protection garantie par le droit international. Le non usage de la force armée à l'encontre des aéronefs civils découle d'une norme internationale : jusqu'en 1928, l'emploi de la force est une composante naturelle de la souveraineté étatique ; le pacte Briand-Kellog est la première convention à consacrer le non recours à la force comme un principe régulateur des relations internationales. Cette règle est reprise par la Charte des Nations Unies et confirmée par la Cour internationale de justice³. La majorité de la doctrine considère ainsi le non recours aux armes comme une norme impérative du droit international, qualifiée aussi de *jus cogens*⁴. Ce principe a une incidence en matière d'aviation civile ; la force armée d'un état ne peut être utilisée contre un aéronef commercial. Cette protection particulière est consacrée par la Convention de Chicago du 7 décembre 1944, dans son article 3 bis : « Les états contractants reconnaissent que chaque état doit s'abstenir de recourir à l'emploi des armes contre les aéronefs civils en vol et qu'en cas d'interception la vie des personnes se trouvant à bord des aéronefs et la sécurité des aéronefs ne doivent pas être mises en danger⁵ ».

L'Assemblée générale des Nations Unies a repris ce précepte en invitant tous les états à prendre les mesures nécessaires pour éviter les incidents au cours desquels des aéronefs civils sont attaqués, alors qu'ils se sont éloignés par mégarde de l'itinéraire fixé⁶. Pareillement, l'Organisation de l'aviation civile internationale a affirmé à plusieurs reprises le principe de protection des aéronefs civils : « L'Assemblée (...) condamne tous les actes de violence qui peuvent être dirigés contre les aéronefs employés dans le transport civil international, contre leurs équipages et contre leurs passagers⁷ ». L'OACI condamne toute intervention illicite à l'encontre d'un aéronef civil sur le fondement suivant : « (...) conformé-

ment aux considérations élémentaires d'humanité, la sécurité et la vie des personnes se trouvant à bord des aéronefs civils doivent être assurées (...)»⁸. De même, le Conseil de sécurité de l'ONU, dans une résolution 1067, « (...) condamne l'emploi des armes contre les aéronefs civils en vol, qui est incompatible avec les considérations élémentaires d'humanité, avec les règles du droit international coutumier codifiées dans l'article 3 bis de la Convention de Chicago (...)»⁹. La Cour internationale de justice estime ainsi que les « considérations élémentaires d'humanité, plus absolues encore en temps de paix qu'en temps de guerre », ne sont pas de simples prescriptions morales, mais des principes généraux du droit des gens¹⁰. Et pour renforcer l'effectivité du principe de non recours aux armes, la Convention de Chicago prévoit l'ouverture d'une enquête en cas de destruction d'aéronef civil¹¹. La portée de l'article 3 bis de la Convention de Chicago, est toutefois limitée à un cadre précis.

Le champ d'application de l'article 3 bis de la Convention de Chicago. La protection prévue par la Convention de Chicago a vocation à s'appliquer aux aéronefs civils volant en situation régulière dans l'espace aérien d'un état ; mais sont également concernés les aéronefs contrevenant aux règles de survol¹². Bien qu'il y ait une infraction, l'avion doit bénéficier de l'interdiction d'usage d'armes à son encontre. En effet, plusieurs types de dysfonctionnements peuvent expliquer une telle infraction, indépendamment de toute intention malveillante : le cas de figure visé par l'article 3 bis est celui de l'interception d'un aéronef ayant violé l'espace aérien d'un état par suite d'une erreur matérielle, mais qui ne manifeste aucune hostilité. En pratique, l'aviation civile déplore malheureusement un certain nombre de destructions d'appareils hors-la-loi, mais sans volonté d'agression. Ainsi, le 27 juillet 1955, un avion de la compagnie El Al – Israël Airlines Ltd, parti de Londres vers Israël, s'égaré au-dessus de la Bulgarie ; il est détruit par la chasse bulgare, sans qu'il ne reste de survivants¹³. Le 21 février 1973, un avion de ligne libyen assurant la ligne Tripoli/Le Caire traverse par erreur les territoires occupés par Israël et survole des installations militaires ; intercepté par la chasse israélienne, il s'écrase à l'atterrissage, faisant 108 morts¹⁴. Le 20 avril 1978, un avion sud-coréen assurant la ligne Paris-Anchorage-Séoul, est intercepté et détruit par la chasse soviétique au nord de l'URSS, alors qu'il survole par erreur une zone stratégique interdite à la circulation aérienne. Le même scénario se produit en 1983 : un Boeing 747 de la Korean Airlines transportant 269 passagers, est abattu dans l'espace aérien de l'URSS, au-dessus de la mer du Japon, alors qu'il survole une zone militaire de première importance pour la défense soviétique. Intercepté par la chasse soviétique, l'avion de ligne est touché par un missile air-air et coule sans laisser de survivants. L'enquête menée par l'OACI conclut à une violation de

l'espace aérien soviétique par un appareil civil mais condamne la riposte démesurée de l'URSS¹⁵.

Enfin, la protection des aéronefs civils s'applique dans l'espace aérien d'un état ; mais également dans l'espace aérien international¹⁶. Suite à l'accident du 24 février 1996, au cours duquel la chasse cubaine a détruit deux Cessna américains, l'OACI a confirmé dans son rapport d'enquête que « l'article 3 bis (...) et les dispositions de l'OACI relatives à l'interception d'aéronefs civils s'appliquent, que les aéronefs se trouvent ou non à l'intérieur de l'espace aérien territorial d'un état¹⁷ ». Le principe du non emploi de la force armée à l'encontre des aéronefs civils ne signifie pas que ces derniers ne peuvent faire l'objet de mesures destinées à préserver la souveraineté aérienne d'un état.

Agir contre l'aéronef civil en infraction

L'état qui subit une violation de son espace aérien n'est pas démuni face à un aéronef civil ; le principe de la souveraineté aérienne lui confère le droit d'agir afin de faire cesser l'intrusion. Les mesures autorisées sont strictement définies et n'autorisent aucune action dangereuse pour la vie des passagers.

Le principe de souveraineté aérienne. La souveraineté de l'état sur l'espace aérien surplombant son territoire terrestre et sa mer territoriale, constitue un principe établi du droit international coutumier. La Convention de Paris signée en 1919, est le premier accord multilatéral sur la réglementation de l'espace aérien, à consacrer le principe de souveraineté aérienne. Celle-ci est en outre affirmée par la Convention de Chicago : « Les états contractants reconnaissent que chaque état a la souveraineté complète et exclusive sur l'espace aérien au-dessus de son territoire¹⁸ ». Sauf engagement conventionnel contraire, l'état est libre de réglementer, voire même d'interdire le survol de son territoire ; tout vol non autorisé constitue alors une atteinte à la souveraineté de l'état sous-jacent, comme l'a confirmé la Cour internationale de justice : « (...) le principe du respect de la souveraineté territoriale est en outre directement enfreint par le survol non autorisé du territoire d'un état par des appareils appartenant au gouvernement d'un autre état¹⁹ ».

En droit international de l'aviation civile, le principe est la fermeture de l'espace aérien : « Dans les espaces aériens surplombant les territoires étatiques, il n'y a que des facultés qui sont en fait des libertés contrôlées et qui s'exercent dans le cadre de la souveraineté de l'état sous-jacent et doivent se concilier avec elles²⁰ ». Le code français de l'aviation civile dispose ainsi : « Les aéronefs de nationalité étrangère ne peuvent circuler au-dessus du territoire français que si ce droit leur est accordé par une convention diplomatique ou s'ils reçoivent, à cet effet, une autorisation qui doit être spéciale et temporaire²¹ ». En vertu du principe de souveraineté aérienne, l'état peut désigner les itinéraires aériens et les altitudes que les

aéronefs doivent respecter lors de leur plan de vol²². De même, en temps de guerre, chaque état a la liberté d'édicter des règles concernant l'accès, les mouvements ou le séjour des aéronefs. L'armée de l'Air est à cet effet investie de la mission de faire respecter en permanence l'intégrité et la souveraineté de l'espace aérien²³. Elle met en œuvre un dispositif appelé MASA (mesures actives de sûreté aérienne), lui permettant de réagir à une intrusion illicite dans son espace aérien²⁴. Pour renforcer la couverture aérienne autour du territoire, la France a signé des accords de sûreté aérienne transfrontaliers avec les principaux voisins européens²⁵. Les pouvoirs reconnus à la puissance publique à l'intérieur de son espace aérien, lui permettent de prendre les mesures nécessaires à la garantie de la sûreté de l'aéronautique et de son territoire.

Les mesures autorisées en cas de violation de l'espace aérien. La Convention de Chicago prévoit plusieurs dispositions en cas d'atteinte à la souveraineté aérienne d'un état :

chaque état, dans l'exercice de sa souveraineté, est en droit d'exiger l'atterrissage, à un aéroport désigné, d'un aéronef civil qui, sans titre, survole son territoire ou s'il y a des motifs raisonnables de conclure qu'il est utilisé à des fins incompatibles avec les buts de la présente convention ; il peut aussi donner à cet aéronef toutes autres instructions pour mettre fin à ces violations. À cet effet, les états contractants peuvent recourir à tous les moyens appropriés compatibles avec les règles pertinentes du droit international (...) ²⁶.

Le recours à la force reste possible pour intervenir auprès d'un aéronef civil en situation illicite, pourvu que son intégrité ne soit pas mise en péril. Ce qui est donc interdit c'est le recours aux armes et non le recours à la force : l'ouverture du feu aux fins de destruction est prohibée, mais toute autre mesure permettant de faire cesser l'infraction est licite. Les moyens coercitifs autorisés sont l'encadrement de l'aéronef civil par des intercepteurs ou l'utilisation de balles traçantes à titre d'avertissement ; l'interrogation visuelle ou radio, la contrainte d'itinéraire, l'arraisonnement, le tir de semonce, lorsque l'appareil n'obtempère pas... Ces manœuvres doivent toujours s'effectuer dans le respect de la sécurité des passagers et de l'appareil. Selon les recommandations spéciales du Conseil de l'O.A.C.I., l'interception d'un aéronef civil, exécutée en dernier ressort, devrait se limiter à la détermination de l'identité de l'aéronef et au guidage de navigation nécessaire pour assurer la sécurité du vol²⁷. L'OACI a ainsi encouragé les états à harmoniser leurs procédures d'interception des aéronefs civils pour plus de sécurité²⁸. L'interception peut en outre ouvrir un droit de poursuite lorsque l'aéronef qui a violé les règles de survol fuit vers l'espace aérien international²⁹. La poursuite ne peut être mise en œuvre que par un aéronef d'état ; l'opération ne doit pas violer la souveraineté aérienne d'un autre état sauf si celui-ci donne son consentement exprès³⁰. Dans ce cas, l'état intercepteur peut agir dans l'espace aérien de l'état

cocontractant, jusqu'à l'arraisonnement de l'aéronef poursuivi. Enfin, la poursuite doit commencer immédiatement après la commission de l'acte délictueux et présenter un caractère ininterrompu. La formulation de l'article 3 bis permet de conclure que la protection de l'aéronef civil ne s'applique qu'autant que celui-ci est utilisé à des fins conformes à celles de l'aviation de ligne.

De l'aéronef civil à l'arme par destination : les limites de la protection de l'article 3 bis

Depuis le 11 septembre, « (...) il s'agit désormais, pour l'ensemble de la communauté internationale (...) de prévenir autant que de réprimer les attaques menées avec le moyen de transport le plus performant et le plus sophistiqué qui soit : l'avion civil, qui symbolise la mondialisation des flux de personnes et de marchandises³¹ ». Désormais, les avions civils peuvent être utilisés comme des armes de destruction massive : face à ce type d'agression, le principe de protection des aéronefs civils ne peut être absolu. Mais une attaque aérienne ne peut être fondée que sur deux considérations qui ressortent de la Charte des Nations Unies : le principe de légitime défense et la menace contre la paix et la sécurité internationale. Dans le cadre de l'emploi de la force armée contre un aéronef commercial détourné à des fins terroristes, l'état peut-il se prévaloir de la légitime défense (A) ? Quelle peut être l'intensité de la réaction en légitime défense (B) ?

La légitime défense face à l'agression

L'article 3 bis de la Convention de Chicago comporte effectivement une exception au principe du non emploi de la force armée, puisqu'il renvoie à l'article 51 de la Charte des Nations Unies ; celui-ci prévoit un droit de légitime défense, en cas d'agression armée³². Il s'agit d'empêcher que certains aéronefs civils n'utilisent l'interdiction du recours à la force pour violer en toute impunité la souveraineté territoriale des états ou se livrer à des activités contraires aux buts de la Convention de Chicago. Le recours à la légitime défense suppose ainsi une agression armée et certaine.

L'agression armée. Considérée comme un droit naturel des états, la légitime défense autorise en réponse à un acte d'agression, l'usage de la force armée ; encore faut-il définir le terme d'agression³³. Selon l'Assemblée générale des Nations Unies, « l'agression est l'emploi de la force armée par un état contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre état, ou de toute autre manière incompatible avec la Charte des Nations Unies, ainsi qu'il ressort de la présente définition³⁴ ». Plus précisément, l'agression est « l'envoi par un état ou en son nom de bandes ou de groupes armés, de forces irrégulières ou de merce-

naires qui se livrent à des actes de force armée contre un autre état d'une gravité telle qu'ils équivalent aux actes énumérés ci-dessus, ou le fait de s'engager d'une manière substantielle dans une telle action³⁵.

Seule une attitude clairement hostile autorise le recours à la légitime défense ; toute la difficulté sera d'apprécier où commence le comportement agressif et où s'arrête le comportement illicite³⁶. Dans l'affaire du Boeing de la KAL en 1983, les Russes ne pouvaient pas invoquer cet argument. L'avion intrus n'avait commis aucun acte d'agression caractérisée ; il fallait recourir aux procédures conventionnelles d'interception. En revanche, dans l'affaire du 11 septembre, les aéronefs sont bien des armes par destination. Mais l'article 51 ne reconnaît la légitime défense qu'en cas d'agression d'un état par un autre état : l'attaque du 11 septembre n'a pas été commanditée par un autre état. L'OACI a toutefois clairement dénoncé les attaques terroristes comme contraires aux objectifs de l'aviation :

L'Assemblée, (...) condamne énergiquement ces actes terroristes comme étant contraires aux principes d'humanité les plus élémentaires et aux normes de conduite de la société et comme étant des violations du droit international ; déclare solennellement que ces actes, consistant à utiliser des aéronefs civils comme armes de destruction, sont contraires à la lettre et à l'esprit de la Convention relative à l'aviation civile internationale (...), et que de tels actes et les autres actes de terrorisme faisant intervenir l'aviation civile ou des moyens de l'aviation civile constituent des infractions graves contrevenant au droit international³⁷.

En pratique, le Conseil de sécurité adopte une conception empirique de l'agression lui laissant la liberté d'étendre cette qualification à plusieurs actes d'hostilité³⁸. En qualifiant le terrorisme de menace à la paix et à la sécurité internationales, dans ses résolutions 1368 et 1373, le Conseil de sécurité a formellement reconnu le droit de recourir à la légitime défense en réponse aux actes de terrorisme³⁹. Si l'aéronef est utilisé dans un but contraire à l'aviation civile, comme le terrorisme, il s'expose ainsi à l'emploi de la force armée à son encontre.

Une agression certaine. Si la légitime défense permet de répliquer militairement à une agression, elle doit demeurer exceptionnelle : seule la réalisation d'une agression peut la justifier. Ainsi, le droit international ne reconnaît pas de légitime défense préventive ; cela pourrait en effet encourager les états à se doter d'un arsenal suffisant pour s'assurer une défense autonome et provoquer une course aux armements⁴⁰. Rien à la lecture de l'article 51 de la charte des Nations Unies ne permet de conclure à la légitimité d'une action préventive en vue de faire cesser une menace. Pourtant, devant le durcissement du contexte international, certains états tentent de recourir au concept de légitime défense préventive pour justifier des attaques armées⁴¹. La stratégie de sécurité américaine traduit bien l'adhésion de ce pays à la doctrine de légitime défense préventive ; celle-ci opère une distinction entre l'attaque éventuelle qui n'ouvre pas droit à la légitime défense sur le

fondement de l'article 51 de la Charte des Nations Unies (*preemptive self-defence*), et l'attaque future qui autorise en revanche la légitime défense (*preventive self-defence*) ; dans ce cas, le risque d'agression est appuyé par une volonté de nuire manifeste. Selon cette approche, le critère déterminant est l'imminence du danger : « Dès lors que la survenance de l'évènement qui doit être évité apparaît inéluctable, rien ne justifie qu'il soit nécessaire de retarder la réaction au risque d'accroître les difficultés et le coût de la prévention⁴² ».

Ainsi, au lendemain du 11 septembre, le président Bush a revendiqué le droit de recourir à la force de manière préventive, contre tout état ou groupement terroriste qui menacerait la sécurité américaine. Israël a de même tenté de justifier par ce moyen deux opérations aériennes : les raids de 1975 sur les camps palestiniens au Liban et le bombardement en 1981 du centre nucléaire iraquien de Tuwaitha. La communauté internationale, à l'exception des états-Unis, a condamné le fondement de ces actions⁴³. Le Mexique a jugé qu'

il est inadmissible d'invoquer le droit de légitime défense quand il n'y a pas eu d'agression armée. Le concept de guerre préventive, qui, durant de nombreuses années, été utilisé pour justifier les abus des états les plus puissants, car il laissait à leur entière discrétion le soin de définir ce qui constituait pour eux une menace, a été définitivement aboli par la Charte des Nations Unies⁴⁴.

De même, en 2003, les États-Unis et le Royaume-Uni ont tenté de motiver leur intervention en Irak par le principe de légitime défense préventive, en arguant de la présence d'armes de destruction massive ; le Conseil de sécurité a rejeté cette argumentation en taxant la présence des troupes américaines et britanniques d'occupation⁴⁵. Le secrétaire général des Nations Unies s'est d'ailleurs alarmé des dérives que peut générer la notion de légitime défense préventive : « Ce qui m'inquiète c'est que, si cette logique était adoptée, elle créerait des précédents conduisant à la multiplication de l'usage unilatéral et désordonné de la force, avec ou sans justification crédible⁴⁶ ».

Le risque majeur du concept de légitime défense préventive est d'évincer totalement le rôle du Conseil de sécurité ; cela provoquerait une véritable crise du système de sécurité collective. La légitime défense préventive repose sur une appréciation bien trop subjective (volonté de nuire et imminence du danger) pour constituer le fondement d'une action armée. À ce jour, il n'existe aucune règle de droit international susceptible de valider la thèse de la légitime défense préventive ; l'agression armée demeure une condition préalable⁴⁷. La pénétration hostile de l'espace aérien d'un état avec le dessein de détruire des points sensibles de ce dernier, constitue un acte d'agression avéré : il faut ici dissocier l'agression du dommage, afin de ne pas parler à tort de légitime défense préventive. L'agression est constituée par la violation de la souveraineté aérienne avec intention de nuire

à l'état ; le dommage peut ne pas encore être réalisé, mais ce n'est pas cela qui conditionne le recours à la légitime défense.

L'action de légitime défense

Les états doivent porter les actions menées en vertu de la légitime défense, à la connaissance du Conseil de sécurité qui prendra les mesures adaptées pour rétablir la paix et la sécurité⁴⁸. La légalité des dispositions adoptées dans le cadre de la légitime défense doivent s'apprécier au regard de leur nécessité et de leur proportionnalité à l'agression subie.

Une réaction dictée par la nécessité. L'action, ou plutôt la réaction en légitime défense doit répondre à la nécessité de faire cesser une agression ; cela signifie que le feu doit s'interrompre dès que cesse la menace, sinon, il s'agit de représailles armées, illicites, tombant sous le coup de l'article 2 de la Charte des Nations Unies⁴⁹. Le principe de nécessité est également repris dans le projet adopté le 31 mai 2001 par la Commission du droit international, sur la responsabilité des états pour fait internationalement illicite⁵⁰. Parmi les clauses exonératoires de responsabilité, la Commission prévoit l'état de nécessité. Selon la Commission, l'état de nécessité exclut l'illicéité d'une action militaire si celle-ci représente le seul moyen de sauvegarder un intérêt essentiel de l'état contre un péril grave et imminent⁵¹. L'intérêt essentiel de l'état peut revêtir plusieurs formes : il peut s'agir d'un lieu à forte concentration de civils, d'un site industriel utilisant des substances dangereuses, ou encore, d'un site indispensable à la survie de la population, comme un barrage. Les représailles fondées sur l'état de nécessité ne sont légales que sous certaines conditions : l'état doit être dans l'impossibilité d'obtenir satisfaction par d'autres moyens que la force ; il doit avoir opéré plusieurs sommations restées infructueuses. Enfin, les représailles ne doivent pas être hors de proportion avec l'acte illicite auquel elles répondent⁵². Dans l'hypothèse d'un détournement d'avion civil par des terroristes avec l'objectif de détruire un site industriel utilisant des substances dangereuses, si les avions de chasse français reçoivent l'ordre d'abattre l'aéronef, c'est en considération de la nécessité dans laquelle se trouve l'état d'agir pour protéger les populations dont il a la charge ; la nécessité apparaît ici dans le caractère imminent et inévitable du péril qui menace la nation. L'usage de la force armée est autorisé, mais il n'est concevable qu'après épuisement des autres moyens coercitifs : ce doit être l'ultime recours capable de neutraliser la menace terroriste⁵³. Celle-ci devra être clairement qualifiée ; la nécessité pour l'état d'employer la force armée est établie dès lors que l'aéronef est analysé par les autorités publiques comme une arme par destination, utilisée pour causer la mort de personnes et des dommages aux biens. Cela peut concerner aussi bien un avion

commercial que de plaisance, un aéronef à voilure fixe ou tournante sans oublier un drone.

Les limites de la réaction armée. Une partie seulement de la doctrine estime que la poursuite de l'agresseur doit aller jusqu'à sa destruction complète ; pour la majorité des auteurs, il convient d'adopter une vision restrictive de l'emploi de la force armée : les mesures de légitime défense ne doivent viser qu'à faire cesser l'agression et à rétablir l'ordre de choses antérieur à celle-ci. La réplique doit donc se limiter à ce qui est nécessaire pour repousser l'agression. Une certaine proportionnalité doit être respectée : l'intensité des opérations mises en œuvre au titre de la légitime défense est conditionnée par l'intensité de l'agression qui les a provoquées. La CIJ a affirmé dans plusieurs décisions le principe selon lequel la légitime défense est soumise aux doubles conditions de nécessité et de proportionnalité⁵⁴. Enfin, la réaction de défense doit être immédiate⁵⁵.

Dans l'hypothèse d'un aéronef détourné par des terroristes, sa destruction ne peut être ordonnée qu'à compter du moment où les organes décisionnels ont la certitude que l'avion va commettre un acte hostile. Si après des tirs de semonce l'aéronef reste sourd aux injonctions, le premier ministre, responsable de la défense aérienne, peut ordonner la destruction de l'aéronef civil⁵⁶. Ceci est la consigne en vigueur en France : la destruction de l'appareil représentant une menace grave, rentre dans le cadre légal de la légitime défense. Mais tous les européens n'ont pas la même conception de l'intensité de la réaction en légitime défense ; l'Allemagne s'est démarquée sur ce point en écartant totalement la possibilité de détruire un aéronef civil ; la cour de Karlsruhe a ainsi déclaré le 15 février 2006 qu'

abattre des aéronefs lorsque des personnes qui ne participent pas à un crime sont à bord reviendrait à traiter les passagers et l'équipage pris en otage comme de simples objets et contester à ces victimes la valeur qui revient à l'homme (...). Ordonner leur mort en tant que moyen de sauver d'autres vies constituerait une privation de leurs droits. L'article 1.1. de la Loi Fondamentale qui garantit la dignité humaine rend inconcevable de tuer intentionnellement des personnes dans une situation désespérée sur la base d'une autorisation statutaire⁵⁷.

Pour bien saisir la position allemande, il faut ajouter aux considérations d'humanité, un motif constitutionnel : la loi Fondamentale allemande exclut toute intervention intérieure de l'armée, autrement que pour apporter assistance en cas de catastrophe naturelle ou d'accident grave, sans pouvoir recourir aux armes. Faire face à un aéronef civil agressif n'est pas considéré comme un acte de défense du territoire, mais comme un acte de sécurité intérieure interdit à l'armée.

A travers l'exemple français et allemand, on voit le dilemme qui se pose aux autorités : la dualité de l'aéronef entre moyen de transport et arme par destination, fait de la destruction de l'appareil un choix cornélien. L'intérêt de la vie des passagers doit-il s'effacer devant les intérêts essentiels de l'état menacés par un aéronef

détourné ? Cette question ne peut appeler une réponse systématique : tout dépend de l'appréciation qui est faite des intérêts en présence et de l'ampleur de la menace.

Conclusion

En conclusion, la sécurité de l'aviation civile est une priorité affirmée avec force par la communauté internationale ; mais les menaces actuelles liées au terrorisme aérien obligent à reconsidérer la protection des aéronefs civils : il ne s'agit pas de la remettre en question, mais plutôt d'en fixer le cadre légal. Certes, la vie des passagers pris en otage doit toujours être privilégiée ; cependant, lorsqu'un faisceau d'indices permet de conclure, avec certitude que l'aéronef est utilisé pour causer des dommages dévastateurs, la protection de l'article 3 bis ne peut plus s'appliquer. L'appareil change alors de statut juridique : de moyen de transport, il devient arme de destruction massive ; c'est ce glissement qui va fonder le recours à la force armée.

Notes

1. GRARD, L. « Le droit et l'exercice de la souveraineté dans l'espace aérien », *PLAF*, juin 2006, n° 10, p. 26.
2. Sur l'évolution du terrorisme aérien, DUPONT-ELLERAY, P., « Le terrorisme aérien : de l'évolution de la menace à la riposte du droit à la piraterie aérienne », *Revue Française de Droit aérien et spatial*, octobre-décembre 2001, vol. 220, n° 4, pp. 392-400.
3. « (...) *La Charte et le droit international coutumier procèdent tous deux d'un principe fondamental commun bannissant l'emploi de la force des relations internationales.* », CIJ, arrêt du 27 juin 1986, Nicaragua c. États-Unis, Affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua, Recueil 1986, rôle général n° 70.
4. Ainsi, dans ses travaux de codification du droit des traités, la Commission du droit international a affirmé que « *le droit de la Charte concernant l'interdiction de l'emploi de la force constitue en soi un exemple frappant d'une règle de droit international qui relève du jus cogens* », Paragraphe 1 du Commentaire de la Commission du Droit International sur l'article 50 de ses projets d'articles sur le Droit des Traités, *Annuaire de la Commission du Droit International*, 1966-II, p. 270.
5. Convention de Chicago, relative à l'aviation civile internationale, du 7 décembre 1944, art. 3 bis, Doc 7300/9.
6. Assemblée générale, Résolution 927, 10^e session, 14 décembre 1955.
7. A17-1, Déclaration de l'Assemblée, *Résolutions de l'Assemblée de l'OACI*, Doc 9848, VII-2. Voir également Annexe 17 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, « Sécurité- Protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite. »
8. A25-1, Amendement de la Convention relative à l'aviation civile internationale (article 3 bis), *Résolutions de l'Assemblée de l'OACI*, Doc 9848, I-6.
9. Conseil de sécurité, Résolution 1067, 26 juillet 1996, S/RES/1067 (1996).
10. CIJ, arrêt du 9 avril 1949, Royaume Uni c. Albanie, Affaire du détroit de Corfou, Recueil 1949, p. 22. Sur les affaires portées devant la CIJ en matière d'aviation, GUILLAUME, G., *La Cour Internationale de Justice à l'aube du XXI^e siècle, Le regard d'un juge*, éd., Pédone, Paris 2003, pp. 273-285.
11. Convention de Chicago, art. 26.
12. « *La présente convention s'applique uniquement aux aéronefs civils et ne s'applique pas aux aéronefs d'état.* » Convention de Chicago, art. 3.

13. Voir l'instance portée par Israël devant la CIJ à l'encontre du gouvernement de la république populaire de Bulgarie, CIJ, arrêt du 26 mai 1959, Recueil 1959, p. 127 et s.

14. L'OACI a condamné Israël pour cet acte. A19-1, Aéronef civil libyen abattu le 21 février 1973 par des chasseurs israéliens, *Résolutions de l'Assemblée de l'OACI*, Doc 9848, I-24.

15. de LA ROCHERE, J. Dutheil, « L'affaire de l'accident du Boeing 747 de Korean Airlines », *Annuaire Français de Droit international*, 1983, vol. XXIX, pp. 749-772.

16. Sur l'espace aérien international, MONARI, L., *Utilisations et abus de l'espace aérien international*, Thèse sous la dir. du professeur M. Milde, Mac Gill University, Montréal 1996.

17. Rapport d'enquête de l'OACI transmis au Conseil de Sécurité/S/1996/509.

18. Convention de Chicago, art. 1^e.

19. CIJ, arrêt du 27 juin 1986, Nicaragua c. États-Unis, Affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua, *op. cit.*, §. 251.

20. DUPONT, P., « L'espace aérien entre souveraineté et liberté au seuil du XXI^e siècle », *RFDAS*, janvier-mars 2004, vol. 229, n° 1, p. 18.

21. Code de l'aviation civile, art. L. 131-1.

22. Convention de Chicago, art. 11.

23. Décret n° 75-930 du 10 octobre 1975, relatif à la défense aérienne et aux opérations aériennes classiques menées au-dessus et à partir du territoire métropolitain. Publication au Journal officiel du 14 octobre 1975 (Version consolidée au 5 février 2004).

24. Les modalités d'interception sont précisées dans une instruction classifiée « confidentiel défense » : Instruction ministérielle n° 3226/DEF/C34/CD du 12 octobre 1990 relative à la sûreté aérienne. Commissaire commandant MUNSCH, C., *Le cadre juridique des opérations aériennes dans les conflits armés et les situations de crise*, 2001, p. 15.

25. Sur la coopération transfrontalière en matière de sûreté aérienne, général ABRIAL, S., « Place et missions de l'armée de l'Air dans l'exercice de la souveraineté », *Penser les ailes françaises*, juin 2006, n°10, p. 43.

26. Convention de Chicago, art. 3 bis.

27. Annexe 2 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, supplément A.

28. A25-3, Coopération entre les états contractants pour assurer la sécurité de l'aviation civile internationale et pour promouvoir les buts de la Convention de Chicago, *Résolutions de l'Assemblée de l'OACI*, Doc 9848, I-7.

29. Sur le droit de poursuite dans l'espace aérien international, MONARI, L., *Utilisations et abus de l'espace aérien international*, *op. cit.*, pp. 40-44.

30. La pratique montre que cette condition n'est pas toujours respectée. Incident aérien du 31 juillet 1976, *Revue générale de droit international public*, 1977, p. 194

31. DUPONT, P., « L'espace aérien entre souveraineté et liberté au seuil du XXI^e siècle », *RFDAS*, janvier-mars 2004, vol. 229, n° 1, p. 12

32. Charte des Nations Unies, art. 51. Consulter CASSESE, A., « article 51 », *La Charte des Nations Unies*, commentaire article par article, vol. I, sous la direction de J.-P. Cot, A. Pellet, M. Forteau, éd. Economica, Paris, 2005, pp. 1329-1360.

33. RAMBAUD, P., « La définition de l'agression par l'organisation des Nations Unies », *Revue générale de droit international public*, 1976, Tome 80, n° 3, pp. 835-881.

34. Assemblée générale, Résolution 3314, 29^e session, 14 décembre 1974, art. 1^e.

35. *Id.*, art. 3.

36. GRARD, L., « Le droit de l'aviation civile après le 11 septembre 2001, Quelles mesures face à l'hyper terrorisme ? », *Études à la mémoire de Christian Lapoyade-Deschamps*, éd. Presses universitaires de Bordeaux, Pessac, 2003, p. 606.

37. A33-1, Déclaration sur l'usage indu d'aéronefs civils comme armes de destruction et autres actes terroristes impliquant l'aviation civile, *Résolutions de l'Assemblée de l'OACI*, Doc 9848, VII-1.

38. Résolution 3314, art. 4.

39. Conseil de sécurité, Résolution 1368, 12 septembre 2001, S/RES/1368 (2001) ; Résolution 1373 du 28 septembre 2001 (Afghanistan), S/RES/1373 (2001). FIRION, A.-S., « Le fondement juridique de l'intervention armée en Afghanistan », *Droit et Défense*, octobre-décembre 2001, n° 4, pp. 31-41.

40. CIJ, avis du 9 juillet 2004, Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, recueil 2004, rôle général n° 131, §. 140.

41. GARCIA, T., « Recours à la force et droit international », *Perspectives Internationales et Européennes*, n° 1, juillet 2005 ; KAMPA, F., « Interdiction du recours à la force : une norme internationale sous haute tension », *Le débat stratégique* n° 65, novembre 2002.

42. WEKEL, P., « Nouvelles pratiques américaines en matière de légitime défense ? », *IFRI*, 2005, vol. VI, p. 312.

43. Conseil de sécurité, procès-verbal, S/PV/1862, 8 décembre 1975 ; procès-verbal, S/PV/2288, 19 juin 1981.

44. Conseil de sécurité, procès-verbal, S/PV/2288, 19 juin 1981, §. 115.

45. Conseil de sécurité, Résolution 1483, 23 mai 2003, S/RES/1483 (2003).

46. A/58/PV.7, 23/09/03, Déclaration du secrétaire général des Nations Unies sur la légitime défense préventive.

47. Une évolution du droit international sur ce point est envisageable : Rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, 1^{er} décembre 2004, A/59/565.

48. Charte des Nations Unies, art. 51.

49. CONDORELLI, L., « A propos de l'attaque américaine contre l'Irak du 26 juin 1993 », *Journal Européen de Droit International*, 1994-1995, vol. 5, n° 1, pp. 134-144.

50. Le projet peut être consulté dans : Assemblée générale, Résolution, A/RES/56/83. Voir également, CRAWFORD, J., *Les articles de la Commission internationale sur la responsabilité de l'état*, Introduction, textes et commentaires, éd. Pedone, Paris, 2003.

51. Ces conditions ont été reprises par la CIJ. Avis du 9 juillet 2004, Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, *op. cit.*

52. Sentence du tribunal arbitral spécial germano-portugais, affaire Naulilaa, du 31 juillet 1928, RSA, vol. II, §. 43.

53. Les MASA doivent être épuisées avant de recourir à la destruction de l'appareil ; les mesures sont appliquées dans l'ordre suivant : reconnaissance à distance, surveillance à distance, escorte, contrainte, tir de semonce.

54. CIJ, arrêt du 27 juin 1986, Nicaragua c. États-Unis, Affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua, *op. cit.*, §. 194 ; CIJ, arrêt du 6 novembre 2003, République islamique d'Iran c. États-Unis d'Amérique, Affaire des plateformes pétrolières, recueil 2003, rôle général n° 90.

55. Conseil de sécurité, procès-verbal, S/PV/1644, §.25, 27-28 février 1972.

56. Décret du 10 octobre 1975, *op. cit.*

57. MILLET-DEVALLE, A.-S., « Lois sur la sécurité aérienne et terrorisme », *Chroniques des faits internationaux dans Revue générale de droit international public*, Tome 110/2006/3, éd. Pedone, Paris, p. 689.

Tirer des enseignements stratégiques de la guerre du Dahomey

NORI KATAGIRI, PHD*

Les progrès accomplis récemment en matière de recherche sur différentes questions de sécurité internationale sont impressionnants. Cet effort intellectuel reflète en partie un effort pour répondre à la demande croissante d'informations sur les menaces de sécurité non traditionnelles qui ont suivi les attentats terroristes du 11 Septembre 2001. De nombreuses questions restent toutefois sans réponse à propos d'autres autres types de conflits affectant le continent africain, y compris ceux connus sous le nom de « guerre extra systémique », c'est-à-dire une guerre mettant aux prises des acteurs étatiques et non étatiques, observée dans des endroits comme la Somalie au début des années 1990 et à la fin de la première décennie du XXI^e siècle. Cet article examine la guerre qui opposa à la fin du XIX^e siècle la Troisième République française au royaume du Dahomey au Bénin comme illustration de la façon dont un gouvernement étranger engage ses forces dans un conflit armé avec des groupes rebelles étrangers dans des endroits géographiquement éloignés. Il démontre que l'un des instruments clés de la victoire des gouvernements réside dans le choix des groupes rebelles à combattre, comme une armée régulière plutôt que comme des forces de guérilleros, ce qu'ils avaient très souvent l'habitude de faire tout au long du XIX^e siècle dans de nombreuses régions du monde, y compris le Bénin, où se trouvait le Dahomey¹. Plus précisément, l'article identifie un ensemble de motivations stratégiques qui conduisirent les guerriers du Dahomey à adopter une stratégie militaire conventionnelle, ce qui donna aux Français des chances accrues de victoire dans un type de guerre auquel ils étaient préparés. La présente étude examine l'expérience du Dahomey (aussi connu sous le nom de Fon) et offre un aperçu de plusieurs aspects importants des guerres modernes au-delà du Dahomey. Ce faisant, elle offre un certain nombre de suggestions modestes en matière d'évaluation par les puissances occidentales du rôle des moyens militaires conventionnels dans leur plan de guerre contre des adversaires insurgés.

*Nori Katagiri, PhD, est maître de conférences au département d'Études de sécurité internationale. Il est titulaire d'un doctorat en science politique de l'université de Pennsylvanie. Il remercie Stephen Burgess et les membres de son groupe de spécialistes rassemblés à l'occasion de la réunion annuelle de l'*American Political Science Association* en 2011 de leurs commentaires sur un avant-projet du présent article.

Pour les pays occidentaux, l'un des enseignements à tirer de leurs récentes expériences en matière de contre-insurrection, que ce soit en Afghanistan, en Irak ou en Somalie, est le fait que, dans la mesure où les forces indigènes sont efficaces lorsqu'elles adoptent une stratégie de guérilla, les forces régulières doivent riposter en combattant comme des irréguliers, ou tout au moins se comporter comme tel, pour vaincre. Par contre, il y a très peu d'exemples où des forces irrégulières affrontent conventionnellement des forces plus puissantes. La guerre du Dahomey représente un rare scénario de ce type. Un pays occidental intervint pour combattre une violente insurrection étrangère qui trahit une logique stratégique courante : étant défavorisée, les Fon avaient de bonnes raisons d'adopter la « stratégie des faibles », mais, au contraire, ils avaient engagé une armée moderne impressionnante, pour perdre

Le Dahomey était un très vieux royaume avec un certain degré de structure politique, militaire et sociale, et n'ayant pas connu des « insurrections » au sens où nous entendons le terme aujourd'hui. Toutefois, le présent article traite le Dahomey comme une entité non étatique en révolte contre une invasion française. Il n'était pas reconnue à l'époque comme un état membre du système international, ce qui explique le classement de la guerre du Dahomey dans la documentation existante comme « extra systémique² ». Un examen de multiples cas de contre-insurrection au cours des années récentes montre que l'expérience des Fon ne représente pas une anomalie historique ; en fait, malgré plusieurs différences, la guerre présente des caractéristiques qui ressemblent à celles de certaines guerres récentes menées ailleurs par les pays occidentaux. Au-delà de la première guerre du Golfe en 1991 et de celle du Kosovo en 1998-1999, elle rappelle certains des principaux combats conventionnels qui se déroulèrent lors de la chute des Taliban en 2001 et de la première phase de la guerre de 2003 en Irak, dont l'issue fut relativement rapide avant le passage à une phase de guérilla³. Compte tenu de son rapport avec ces expériences cruciales de combat et probablement d'autres cas, la guerre des Fon du Dahomey offre plusieurs perspectives utiles sur les guerres récentes, présentes et futures menées par les puissances occidentales.

Par conséquent, cet article fait apparaître les causes et les effets de la décision prise par les Fon de combattre comme des forces régulières. Il examine d'abord trois principales explications qu'offre la science politique des raisons pour lesquelles des groupes insurgés non étatiques sont défaits par des acteurs plus forts et qu'aucune d'elles n'explique de façon satisfaisante la défaite des rebelles Fon, ce qui demande donc une nouvelle perspective. Deuxièmement, l'article explore plusieurs raisons pour lesquelles certains groupes bousculent les idées reçues selon lesquelles ils devraient combattre comme des irréguliers pour l'emporter sur des troupes régulières en favorisant une stratégie militaire classique, et comment cela aiderait les

acteurs étatiques. Troisièmement, il retrace le déroulement de la guerre du Dahomey et examine plusieurs facteurs qui permirent la victoire de la France sur le Dahomey en faisant valoir que l'inclinaison de ce dernier à adopter une stratégie conventionnelle a généré un certain nombre de problèmes pour les rebelles et a facilité une victoire française. Enfin, l'étude conclut par une série d'implications pour la stratégie militaire des puissances occidentales.

Explications existantes

Les théories de la guerre asymétrique ont pour objet principal de décrire la façon dont les faibles l'emportent sur les forts dans un conflit international, question qui n'est pas traitée directement ici. Au contraire, nous considérons la façon dont le fort défait le faible, et plus précisément, comment les Français ont battu les Fon. Les théories les plus représentatives dans ce domaine comprennent 1) l'équilibre des déterminations, 2) l'interaction stratégique et 3) la faiblesse démocratique. La première théorie postule que dans une guerre entre des puissances inégales, la plus forte est la moins motivée à se battre et donc la plus susceptible de perdre⁴. Lorsqu'on l'applique au contexte des Fon, cette théorie soutient que le Dahomey perdit parce qu'il était moins déterminé que les Français à en supporter le coût. Les forces françaises semblaient effectivement être fortement motivées parce qu'elles étaient soutenues par un puissant lobby colonial dans leur pays et par la volonté affirmée de Paris d'investir dans la conquête du Dahomey. Par conséquent, cette théorie considère un niveau relativement faible comme principal déterminant de la défaite des Fon. En deuxième lieu, certains soutiennent que le camp le plus faible a de bonnes chances de vaincre s'il adopte une stratégie militaire (conventionnelle ou de guérilla) qui est à l'opposé de celle du camp le plus fort⁵. D'après cette théorie, les Fon perdirent la guerre non parce qu'ils manquaient de détermination mais parce qu'ils employèrent la même stratégie que la France dans une série d'interactions entre armées du début à la fin. S'ils avaient adopté une stratégie de guérilla contre les armées françaises conventionnelles, en d'autres termes, ils auraient été victorieux. Enfin, la théorie de la faiblesse démocratique soutient que les insurgés ont les meilleures chances de l'emporter lorsque leur adversaire, un gouvernement démocratique, subit la montée de l'opposition des classes moyennes à la guerre d'une façon qui limite les options de politique militaire pour le gouvernement et réduit les ressources militaires qu'exige la défaite des insurgés⁶. De ce point de vue, les Fon perdirent la guerre non parce qu'ils étaient faibles et désorganisés ou n'employaient pas la bonne stratégie militaire mais parce que la France réussit à évincer des rivaux domestiques qui cherchaient à déstabiliser la politique intérieure du pays.

C'est à ces théories que nous devons, dans une mesure importante, notre meilleure compréhension des interactions entre combattants dans les environnements de guerre asymétrique. Par contre, les détails qu'elles offrent ne suffisent pas à expliquer exactement comment des groupes rebelles, en particulier ceux d'Afrique occidentale à l'époque coloniale, se sont comportés face aux pays occidentaux comme la France. Qui plus est, elles n'examinent pas les raisons pour lesquelles autant de groupes insurgés aux ressources limitées ont réussi à bâtir une armée moderne bien équipée capable de combattre des ennemis devant lesquels, en d'autres circonstances, ils prendraient la fuite. D'après ces théories, les insurgés ont depuis longtemps fait preuve d'une propension collective à engager des armées dans des combats dans lesquels les pays occidentaux jouissent d'un certain nombre d'avantages stratégiques. Ce développement a permis aux forces occidentales d'exploiter ces avantages majeurs dans leurs interventions militaires. À condition que cette tendance se poursuive à l'échelle mondiale, il apparaît que les acteurs étatiques sont bien placés pour exploiter la passion des insurgés dans un combat conventionnel comme métrique d'évaluation de la nécessité d'intervenir et de la probabilité du succès. La prochaine section identifie les conditions dans lesquelles, aussi illogique que cela puisse paraître, on peut s'attendre à voir des forces irrégulières combattre d'une façon régulière, une tendance démontrée par divers groupes insurgés dans de nombreuses régions du monde.

Des forces irrégulières qui combattent comme une armée régulière

La propension des faibles à combattre en *guérilleros* a des bases théoriques et empiriques dans le domaine des études de sécurité. Il va sans dire que rares sont les désavantagés qui sont prêts à affronter des adversaires organisés et mieux armés en rase campagne. Dans la mesure où les efforts de professionnalisation des forces armées exigent une importante infusion de capitaux, encore plus rares seraient ceux qui *pourraient* se le permettre. Pourtant, comme il est démontré ailleurs, l'examen d'une série de guerres coloniales modernes dans le tiers-monde montre qu'un certain nombre d'insurgés et leurs chefs ont bravé cette épreuve et adopté une stratégie paradoxale pour beaucoup. La façon de conventionnaliser des forces diffère bien entendu entre divers insurgés en termes d'acquisition d'armement, d'entraînement, de discipline, de logistique, de transport et de mouvement des unités. L'emploi d'une stratégie de guerre régulière par des insurgés ne représente pas toutefois un accident historique ; il était normal pendant la plus grande partie du XIX^e siècle, lorsque des groupes ethniques infranationaux, qu'il s'agisse des Xhosas, des Zoulous, des Sénégalais, des Sikhs en Inde, des Afghans ou même des Algériens, affrontèrent les puissances coloniales avec des armées, bien que de différentes façons. Au moment où ils combattirent les britanniques en 1845, par exemple, les

Sikhs avaient constitué une excellente armée régulière au Pendjab après avoir, comme de nombreux autres groupes tribaux en Inde, acquis des armes européennes et invité des stratèges militaires occidentaux⁷. Avant de combattre la France en 1854, El Hadj Omar avait bâti une armée de quelques milliers de conscrits au Sénégal⁸. Au début du XX^e siècle en Chine, Mao Zedong élaborait un concept d'armée moderne basé sur la guérilla et envisageait la création de l'armée populaire comme la phase finale de l'évolution de la lutte paysanne contre l'armée japonaise. D'ailleurs, comme il est décrit plus en détail ailleurs, il y a plusieurs raisons pour lesquelles des groupes insurgés sont tentés de moderniser leurs forces armées, même s'ils sont conscients de leurs faiblesses.

Il se peut d'abord que les rebelles croient en l'avantage qu'offrent certaines des caractéristiques d'une armée régulière telles que armement moderne, formations organisées et discipline, en tant que source de puissance militaire. La croyance en la supériorité des armées sur les guérillas peut être comparée à d'autres stratégies et interactions avec des marchands, des négociants et des agents militaires extérieurs, ainsi que par le sens d'infériorité reconnu à la guérilla⁹. Il se peut également que des rebelles recherchent le pouvoir des symboles qui s'attachent à un pays civilisé et l'amélioration des conditions socioéconomiques qui accompagne le processus de modernisation militaire. Cette optique est gravée dans la théorie de la modernisation, selon laquelle certains développements industriels, économiques et militaires conduisent directement à un changement sociopolitique positif¹⁰. Dans les années 1870, par exemple, les Ashanti du Ghana étaient devenus très partisans des armées modernes à la suite de leurs interactions avec des Européens et en avaient bâti une pour combattre les britanniques¹¹. Dans les années 1880, Muhammad Ahmad, qui commandait les forces mahdistes au Soudan, fut très attiré par l'art de la guerre européen comme moyen de modernisation de son groupe, par ailleurs primitif, à l'occasion de la lutte pour l'indépendance contre les britanniques.

Les rebelles peuvent en outre découvrir les possibilités de progrès militaire qu'offrent leur commerce d'armes et le soutien matériel d'acteurs extérieurs. Un certain nombre de systèmes tribaux et de royaumes féodaux dans de nombreuses régions de l'Afrique coloniale et postcoloniale profitèrent largement du commerce intercontinental des esclaves, des idées et des armes, qui les aida à bâtir de puissantes armées¹². Il se peut aussi que les maîtres coloniaux aient installé et institutionnalisé la stratégie de la guerre régulière comme principale doctrine de combat. Une documentation d'institutionnalisme historique nous informe que les expériences coloniales inspirent les insurgés à employer une stratégie conventionnelle¹³. Une fois que des insurgés sont colonisés, les forces de l'état injectent des capitaux dans l'économie coloniale et établissent une conscription pour accroître la main d'œuvre locale et créer des liens avec la colonie¹⁴. Il se peut enfin que la stratégie ait un rapport

étroit avec les conditions associées aux expériences qu'ont connues les insurgés, telles que le fait de tirer des enseignements des expériences positives ou de ne pas apprendre des erreurs commises. La réceptivité à diverses interprétations d'évènements historiques peut représenter un indicateur clé de développement pour les insurgés. La maturité et l'âge de ces organisations peuvent également avoir de l'importance ; les jeunes peuvent avoir plus de chances de relever de nouveaux défis alors que les plus anciens ont établi des procédures et ont plus de mal à adopter des missions nouvelles. Ils peuvent également avoir des raisons bureaucratiques de résister à l'introduction de nouvelles méthodes de combat dans la mesure où elles peuvent remettre en question des normes et hiérarchies bien établies¹⁵.

Les nombreuses tentatives à utiliser des armées ont rarement donné des résultats favorables pour les rebelles. La tendance très répandue à mener une guerre régulière a au contraire servi les intérêts des pays occidentaux. Au cours de plusieurs millénaires, ils rivalisèrent pour coloniser des territoires étrangers après avoir surmonté le défi géographique que représentaient les longues distances pour écraser les insurgés en exploitant leur supériorité en matière de technologie militaire, de transport, de communications et de logistique. La domination occidentale des guerres conventionnelles continua lors des premières décennies du XX^e siècle au cours desquelles des groupes indigènes tirèrent des enseignements d'une large application de l'idéologie révolutionnaire léniniste et de la stratégie maoïste pour combattre plus comme des guérilleros, en Indochine, en Malaisie occidentale, au Kenya, aux Philippines et ailleurs. Ces insurgés profitèrent ultérieurement de l'effondrement du système colonial dans l'après-guerre, de la prolifération des normes internationales favorisant la décolonisation et l'autodétermination, ainsi que du soutien d'organisations internationales telles que les Nations Unies qui se chargèrent de promouvoir les revendications du tiers-monde. Un tel soutien institutionnel et normatif renforça globalement les chances de victoire pour les insurgés dans la première moitié du XX^e siècle. Les dirigeants insurgés victorieux devinrent les chefs d'états nouvellement indépendants. Le lien apparent entre la stratégie militaire des insurgés et les résultats des guerres indique qu'ils ont de meilleures chances de victoire s'ils s'en tiennent à la stratégie des faibles. Inversement, la victoire des pays occidentaux est probable si les insurgés donnent la préférence à la stratégie conventionnelle. Ce lien apparaît très nettement dans l'expérience des Fon au Dahomey.

La guerre des Fon au Dahomey

Comme la plupart des guerres entre puissances inégales, celle du Dahomey était une guerre « asymétrique » entre la puissante Troisième République et la tribu des Fon mais elle était asymétrique de façon mixte. D'une part, les Fon

avaient un armement, un entraînement et une discipline inférieurs, un statut infra colonial, des espoirs limités de victoire et par conséquent ils avaient peu envie de se battre. D'autre part, ils étaient supérieurs en nombre et connaissaient mieux le terrain et les dialectes locaux. Dirigés par le roi Béhanzin, ils pouvaient puiser dans de vastes réserves humaines et mobilisèrent plus de 10.000 hommes et femmes. En deux ans, cette force atteignait 15.000, y compris un certain nombre de femmes soldats d'une grande bravoure, ce qui lui donna un avantage numérique d'au moins deux contre un pour le restant de la guerre¹⁶. Ils opéraient conformément à la norme d'ordre de bataille moderne dépendant de la puissance de feu ; il n'y avait pas de commandement de guérilla, de milices ni de forces spéciales figurant parmi les principaux combattants. Lorsque commença la première campagne en 1890, ils lancèrent toutes leurs forces en direction de Cotonou, un royaume maritime voisin, où les accueillirent les obus de canonnières françaises devant lesquelles ils battirent en retraite. Ils pivotèrent alors en direction du nord pour échapper aux renforts français venus de Porto Novo, une ville portuaire importante. Ce fut à ce point qu'ils signèrent un armistice reconnaissant Porto Novo comme protectorat français et cédèrent Cotonou en échange d'une indemnité. En pratique, malgré ces concessions, la première campagne se termina sans résultat dans la mesure où l'armistice empêcha la colonisation française mais mit fin à l'agression des Fon. L'année 1891 fut tranquille, les insurgés Fon relançant la traite des esclaves afin de se procurer des armes dans le cadre de leur programme de réarmement.

Malgré l'embarras causé par l'absence de résultat, les forces françaises étaient en état d'infériorité numérique lorsque la deuxième campagne commença en 1892. Le général commandant les troupes, Alfred-Amédée Dodds, arriva à la tête de presque 2.000 hommes, renforcés par quelque 2.600 venant de Porto Novo, alors que l'armée Fon comptait environ 12.000 hommes. La première campagne s'étant soldée par l'absence d'un vainqueur incontestable rendait le Dahomey confiant en sa force mais l'armée se révéla totalement incapable de mener un combat général. Le combat qui s'ensuivit causa plus de pertes chez les Fon que chez les Français, obligeant Béhanzin à prendre les armes et à s'attaquer lui-même aux forces françaises. Les Fon lancèrent plusieurs autres attaques qui échouèrent néanmoins devant les baïonnettes françaises. Les Français remportèrent peu après une victoire cruciale à Adégon, avant de marcher vers Abomey, où ils submergèrent les Fon. Béhanzin capturé, la France se déclara victorieuse en 1894.

Théoriquement, les insurgés Fon auraient pu prolonger la guerre et mieux se battre en adoptant une stratégie qui leur aurait évité des confrontations directes. Les états puissants tels que la France favorisaient la guerre régulière pour la raison évidente qu'elle permettait à leurs forces armées de maximiser l'utilité de leur supériorité matérielle. La stratégie conventionnelle tendait à promouvoir les

méthodes classiques d'entraînement, encourager les opérations organisées, institutionnaliser l'acquisition d'armes évoluées et s'incruster dans la culture des organisations militaires modernes, qui devinrent au fil des ans résistantes au changement et n'intégrèrent que très lentement de nouvelles méthodes de combat. Ainsi, même confrontées à des ennemis inconnus dans des lieux étranges, les armées occidentales conservèrent presque toujours le style conventionnel.

Les institutions militaires françaises des années 1890 n'y faisaient pas exception. Elles avaient hérité de la tradition napoléonienne qui s'appuyait sur l'emploi de l'artillerie, la formation en carré et une doctrine rigide, incarnant exactement ce conservatisme doctrinal¹⁷. La méthode de combat du Dahomey n'était bien entendu pas particulièrement européenne mais conventionnelle dans le contexte africain des armées razziant des esclaves. La méthode « classique » de combat entre armées est toutefois loin de ce que nous nous attendons à voir aujourd'hui dans des lieux tels que l'Afghanistan, la Somalie ou le Yémen, où des insurgés montent dans des villages, villes et régions montagneuses une série de combats irréguliers destinés à rendre la lutte plus coûteuse pour leurs adversaires et saper la volonté de se battre de ces derniers. Étant donné la récente prolifération de la stratégie d'insurrection dans des régions du monde telles que le Moyen Orient, l'Asie du sud et l'Asie du sud-est, on pourrait considérer la stratégie des Fon comme une anomalie, sinon irrationnelle. Pourquoi alors les Fon engagèrent-ils des armées régulières quand ils auraient pu faire un choix différent ?

Pour le camp faible, la notion du combat dans un cadre conventionnel paraît suicidaire. Une réaction rationnelle serait d'*éviter* une confrontation directe et d'adopter la stratégie de l'« arme du faible » combattre en guérilleros, en prenant des otages et en s'en servant comme boucliers humains. La guérilla ayant des siècles d'histoire aurait pu être adoptée par les FON¹⁸. D'ailleurs, des diseurs de bonne aventure avaient déconseillé à Béhanzin de livrer des batailles rangées et recommandé des embuscades et des mouvements de nuit, qui furent utilisés lors des batailles de Dogba et d'Oueme¹⁹. Les Fon, toutefois, s'en tinrent principalement à la stratégie qui leur était familière pour certaines des raisons discutées plus haut. Explicitement, la stratégie les aidait à justifier un besoin de modernisation de leurs forces et de solidification du royaume Fon en établissant un système militaire malgré tout primitif et à s'en servir pour protéger le royaume. En revanche, la guérilla ne semblait pas avoir grand-chose à offrir. Le succès dans la guérilla dépendait du besoin de céder volontairement du terrain à la pénétration de l'ennemi, qui à son tour générerait les propres opérations terrestres du Dahomey et serait extrêmement impopulaire. Béhanzin voulait plutôt protéger son propre territoire au lieu de laisser les Français l'exploiter et faire face à une population indocile. Une stratégie conventionnelle donnait ensuite aux forces de Béhanzin une signification symbolique de nation

moderne en formation qui pourrait défier un « équivalent » étranger. La puissante armée Fon, constituée de soldats et des fameuses guerrières, reflétait ce sentiment de confiance. En outre, la topographie du Dahomey, ses plaines et ses déserts en particulier, favorisaient le mouvement organisé des opérations d'infanterie. Le climat de la savane rendait la guérilla difficile. Les deux saisons sèches annuelles entravaient la croissance d'une forêt dense que des forces irrégulières pourraient utiliser pour se dissimuler et n'étaient pas très favorables aux combattants dont la tenue était mal adaptée²⁰. Enfin, dans la mesure où le combat conventionnel avait depuis longtemps été institutionnalisé dans la société Fon et avait été plutôt couronné de succès lors de guerres répétées contre des voisins tels que les royaumes Whydah et Oyo, l'armée considérait un changement d'organisation et de doctrine comme inutile.

Ce n'était pas par coïncidence que le Dahomey avait été connu pour sa puissance militaire²¹. Archibald Dalziel, le gouverneur britannique du Dahomey dans les années 1760, écrit que le Dahomey s'enorgueillissait de disposer d'une armée de métier nombreuse commandée par des officiers hautement disciplinés et capables, appliquant le principe importé de la « levée en masse », d'enrôler tous les adultes aptes au combat. Le roi pouvait rassembler rapidement ses forces régulières commandées par ces officiers bien entraînés²². Il chargea un commandant, le *Gau*, de préparer la stratégie militaire et la logistique. Il fit venir des spécialistes militaires du Portugal et d'Allemagne, qui étaient, à l'époque, les égaux des Français pour enseigner la formation, le maniement d'armes et les tactiques de siège²³. En dehors d'une brève escarmouche faisant penser à la guérilla en 1892, les Fon s'entraînèrent rarement aux missions éclair, à la protection des populations civiles ou à instiller et exploiter la peur chez les Français²⁴. Leur stratégie ignorait largement les opérations visant les faiblesses de l'ennemi. La préférence pour le combat classique créa toutefois six problèmes conduisant au désastre qui frappa le Dahomey lors de la deuxième campagne.

Les conséquences pour les Fon de l'application d'une stratégie conventionnelle

D'abord, le Dahomey souffrait d'un manque de ressources qui compromettait ses opérations terrestres. En dehors du fait que les armes perfectionnées étaient coûteuses et généralement difficiles à obtenir, la question du manque de ressources découle de problèmes mineurs mais sérieux. Sous l'effet de la combinaison défavorable que représentaient l'étendue du territoire et la rudesse de l'environnement, la guerre causa un déclin de la production de produits alimentaires. Celle-ci devint un problème grave parce que la première campagne fut lancée pendant une période de plantation, ce qui interrompit la production agricole normale à cause

de la conscription. En plus de la destruction d'une partie des terres arables, la guerre empêcha les agriculteurs de les cultiver, entrava les moissons de l'année suivante et obligea les soldats à préparer leurs propres nourriture²⁵. Le manque d'autosuffisance, aggravé au fur et à mesure que l'armée française infligeant des dommages sur les populations locales et les régions concernées, obligea le Dahomey à diversifier ses sources de recettes et à lancer des raids sur les territoires voisins à la recherche d'esclaves et de capitaux. Les attaques et les pillages ne laissaient pas grand-chose aux agriculteurs, les conduisant au mécontentement et à la capture d'esclaves destinés à la vente, ce qui à son tour réduisit le nombre de recrues potentielles pour l'armée²⁶. De plus, les campagnes précédentes ayant duré moins longtemps, la planification fut plus difficile pour cette guerre en termes de logistique et de transport de produits alimentaires, alors que l'armée française avait l'habitude de satisfaire de tels besoins. Finalement, les lourdes charges d'impôts et les mobilisations firent des ravages parmi les villageois, qui apprirent progressivement à résister à la conscription. La baisse des contributions publiques limita la disponibilité du matériel de guerre, ce qui obligea le Dahomey à dépendre des femmes soldats et, une fois de plus, de la traite des esclaves²⁷.

Une fois la guerre commencée, cette pénurie de ressources entraîna un deuxième problème, le déséquilibre entre les puissances militaires des deux camps. Les soldats français bénéficiaient d'un avantage en matière d'armement et de baïonnettes qui contrebalançaient la supériorité en nombre du Dahomey. La puissance militaire française exploitait non seulement ses précédentes expériences de guerres coloniales mais aussi ses armes évoluées, telles que la mitrailleuse Maxim dont la cadence de tir et la portée étaient bien supérieures à celles des tromblons du Dahomey. Les fusils à baïonnettes fixes des soldats français leur donnaient une allonge supérieure à celle des Fon armés de sabres et l'artillerie pilonnait les positions défensives des Fon²⁸. Ces armes étaient tellement efficaces qu'elles anéantirent des charges répétées des Fon avant qu'ils puissent s'approcher suffisamment pour utiliser leur mousqueterie. Les Français combinaient cet avantage technologique et leurs manœuvres pour produire des effets maxima. En lançant des expéditions légères, ce qui leur donnait une mobilité supérieure, ils esquivèrent les manœuvres d'interception, d'isolement et d'enveloppement des Fon. Leur supériorité en matière de technologie et de mobilité permettait aux soldats français de transporter un volume élevé de puissance de feu. En outre, un blocus naval empêcha les importations d'armes et de produits alimentaires destinées aux insurgés, qui purent de moins en moins compter sur la traite des esclaves. C'est ainsi que la combinaison de technologie, de capacité manœuvrière et de sanctions contribua à permettre à une force française inférieure en nombre de l'emporter sur une armée Fon plus nombreuse²⁹.

Le troisième problème était que le Dahomey traitait la guerre plus comme une entreprise sociale que comme un duel où la vie est en jeu en employant des moyens qui réduisaient l'efficacité au combat. Selon l'idée que les Fon se faisaient de la guerre, les soldats consacraient leur énergie en temps de paix au cérémonial de la cour, ce qui signifiait qu'ils considéraient l'entraînement au combat plus comme un rituel que comme un élément nécessaire de la cohésion des unités, de la discipline et d'autres aspects du progrès militaire. L'armée était divisée en ailes droite et gauche, pas obligatoirement pour répondre aux formations ennemies mais pour satisfaire aux exigences des occasions cérémonielles où elles formaient deux sections encadrant le roi. Les mouvements de l'armée FON étaient exécutés pour refléter ce que la société attendait d'elle, alors que le but de l'armée française était de combattre et de vaincre. L'impératif social encourageait en outre les Fon à utiliser les esclaves disponibles moins pour gagner des guerres que pour garantir l'approvisionnement continu en hommes à sacrifier. La pratique chez les Fon des raids par surprise et de nuit visait à encercler une ville dans l'obscurité, à obtenir la surprise puis à y pénétrer de force. L'objectif principal n'est toutefois pas de tuer mais de faire autant de prisonniers que possible. En conséquence, si l'armée était elle-même prise par surprise, elle serait rapidement en proie à la confusion, ce qui encouragerait les désertions³⁰.

Quatrièmement, les différences de styles de combat créaient des problèmes pour le Dahomey. D'une part, opérant dans une formation en carrés, les troupes françaises avançaient dans les zones de combat avec des guetteurs sûrs qui aidaient à protéger les lignes de ravitaillement, renseignaient les unités vulnérables et donnaient l'alerte aux unités menacées par des raids nocturnes. Les baïonnettes fixées aux fusils des Français opérant dans les formations appropriées taillaient dans les défenses des Fon articulées sur des obstacles naturels et artificiels³¹. En revanche, le Dahomey adopta une formation en arc formé de deux divisions, celle de droite composée du plus important chef de village et de ses guerriers, celle de gauche des chefs moins importants et des leurs. Cette méthode ne donna pas de bons résultats parce que les insurgés n'avaient pas des ressources suffisantes et que le réarmement incombaux soldats qui, en conséquence, étaient souvent mal armés, en proie au désarroi après chaque combat et incapables de se préparer à temps aux affrontements suivants³².

Cinquièmement, les insurgés Fon ne réussirent pas à s'habituer à temps aux armes nouvelles et à se réarmer suffisamment vite entre les deux campagnes. L'une des raisons de ce retard était que l'intervalle entre l'acquisition d'armes et leur adoption, qui est un problème que connaissent bien toutes les forces armées, n'avait pas la même signification pour les insurgés et les puissances européennes. Ces dernières monopolisaient la production d'armes et les sources d'autres approvisionnements, et utilisaient ces produits dans des opérations militaires dès qu'ils

devenaient disponibles. La nouvelle panoplie était rapidement distribuée à différentes unités à des fins de test puis d'adaptation dans le but d'accroître la létalité. Une décennie avant le déclenchement de la guerre des Fon, le baron prussien Colmar Freiherr von der Goltz avait soutenu que « tous les progrès réalisés par la science et la technique modernes sont immédiatement appliquées à l'art abominable d'annihilation de l'humanité », bien que ce progrès scientifique et l'application militaire d'une nouvelle technologie aient été moins répandus et systématiques à l'extérieur de l'Europe³³. Alors que la France, en tant que fournisseur et exportateur d'armements, connaissait rarement un problème d'assimilation d'armements nouveaux dans son appareil militaire, ce n'était pas le cas du Dahomey en tant qu'importateur. Les soldats Fon de la première campagne, qui étaient habitués à l'ancien armement et en étaient généralement satisfaits, eurent la chance d'acquérir des armes nouvelles mais ils s'aperçurent ensuite qu'ils avaient besoin d'évoluer et qu'avant de pouvoir se servir d'armes nouvelles, ils devaient s'entraîner à leur emploi. De plus, ils n'étaient pas sûrs de disposer de suffisamment d'armes à temps pour les assimiler. Ce problème d'assimilation gênait les Fon de façons distinctes. Ils étaient d'abord incertains, hésitants et réfractaires à l'intégration des armes nouvelles avec les anciennes. Ensuite, ils n'avaient pas suffisamment de temps pour s'entraîner et se familiariser avec l'emploi des armes au même rythme que les Français. Enfin, ils s'aperçurent que les armes et leurs utilisateurs étaient vulnérables aux contre-mesures françaises, ce qui était vrai tant que la France restait en avance dans le domaine de la production d'armes. Ce problème entraîna une confusion largement répandue parmi les Fon, qu'il était difficile de résoudre en quelques mois³⁴.

Stratégie militaire ambitieuse et fondations politiques fragiles

Le sixième problème déterminant, une stratégie militaire ambitieuse s'appuyant sur un système politique fragile au Dahomey, est examiné ici en détail. Les insurgés Fon élaborèrent une stratégie militaire devant leur permettre d'affronter une puissante armée mais firent peu d'efforts pour renforcer la stabilité du royaume. Lorsqu'ils affrontèrent un pays plus mature, suffisamment puissant pour traverser l'océan et doté d'une capacité de projection continentale, leur royaume restait un système hiérarchique peu structuré à direction simplifiée. Dans le système politique des Fon, le *Migan* avait de multiples responsabilités en tant que premier ministre, responsable de la mise en œuvre des décisions politiques, juge suprême et responsable de l'application des lois, tout en commandant également l'aile droite de l'armée. En dessous du *Migan* se trouvait le *Meu*, qui préparait les budgets, supervisait les cérémonies et était chargé des communications au sein du système³⁵. À l'échelon inférieur se trouvaient plusieurs chefs, appelés *Togan*, qui percevaient les

impôts, levaient des troupes et dirigeaient les programmes agricoles³⁶. L'une des caractéristiques de ces institutions était leur focalisation interne qui était telle que les processus de prise et d'application des décisions fonctionnaient avec très peu de contrôles extérieurs. Effectivement, rares étaient les organes indépendants contrôlant la conduite de la guerre par Béhanzin et offrant une évaluation objective et des conseils en matière de stratégie³⁷.

Ces institutions restèrent généralement stables pendant toute la guerre et réussirent à décourager une révolte intérieure. Il n'y avait pourtant pas grand-chose en dehors d'elles pour apporter une unité aux structures politiques et sociales du Dahomey. Une inertie institutionnelle largement répandue limitait grandement la capacité du Dahomey d'incorporer les divers intérêts des 120 tribus intérieures résidant sur son territoire, d'encourager les agriculteurs à rejoindre l'armée et de nourrir le sentiment d'identité nationale. En conséquence, les mouvements séparatistes étaient courants, constituant un élément d'un phénomène que John Hargreaves appelle la « partition africaine de l'Afrique », qui incluait les territoires voisins de Porto Novo et Cotonou, qui s'étaient séparés du Dahomey avant que la guerre éclate³⁸. Les craintes de perdre plus de puissance au profit de la périphérie qui en résultèrent conduisirent le Dahomey à s'abstenir de disperser ses moyens défensifs et les responsables du commandement sur son vaste territoire alors que, dans un défi au bon sens, Béhanzin n'investit pas grand-chose dans le renforcement de ses moyens internes. Ainsi, la stratégie conventionnelle des Fon reposait sur des opérations d'une armée dont les systèmes de commandement et de contrôle ne fonctionnaient pas. Le système politique de Béhanzin faisait face à des défis extérieurs et intérieurs. Bien que restant le personnage le plus important du régime insurgé, il n'était pas plus puissant que ses prédécesseurs et était entouré de chefs provinciaux qui défiaient son autorité pour réconcilier différents intérêts tribaux et créer une force collective capable de vaincre la France³⁹. Comme le soutient Jeffrey Herbst, « la nature ambiguë de l'autorité dans les régions reculées était aggravée par le fait que le Dahomey n'avait aucun moyen de remplacer le recours à la coercition lorsqu'il étendait son mandat d'autorité⁴⁰ ». Comme la plupart de ses voisins en Afrique précoloniale, la structure politique du Dahomey restait politiquement très lâche. Comme le décrit Igor Kopytoff,

le centre... continuait à être gouverné directement par l'autorité centrale. Venait ensuite une zone intérieure de dépendances étroitement assimilées et politiquement intégrées. Au-delà était le cercle d'états vassaux relativement sûrs... Ce cercle fusionna avec le cercle suivant d'états payant un tribut, ce qui créa une tension au centre de la laisse politique. Au-delà, le contrôle du centre devint de plus en plus symbolique... Le centre ne pouvait pratiquer l'intimidation politique et arracher un tribut sporadique que par des raids institutionnalisés ou un pillage non déguisé⁴¹.

La recherche indique que, pratiquement tout au long de l'histoire moderne, les royaumes africains se sont montrés réticents ou incapables, voire les deux, de projeter leur puissance sur les territoires au-delà de leurs centres. Les régimes se souciaient peu de ce que faisaient les territoires locaux, tant qu'ils payaient des tributs, ni du degré de développement à la périphérie qui pourrait affecter la stabilité des régimes en temps de guerre⁴². De même, le Dahomey investit peu dans le développement local et national dans le cadre de ses efforts de guerre. Parallèlement, la France avait au Dahomey l'intention minimaliste d'empêcher seulement ses rivaux impérialistes d'influer sur ses opérations, plutôt que de conquérir la totalité de l'Afrique occidentale. En conséquence, elle se contenta de faire en sorte que le Dahomey reste faible. L'objectif des Français, après tout, n'était pas tant de bâtir un gouvernement colonial solide que de l'affaiblir suffisamment et de le placer sous leur contrôle afin d'exploiter ses ressources et d'envahir ses voisins. S'attendant à tirer des avantages économiques et stratégiques modérés de la conquête, la France considérait qu'attaquer des insurgés géographiquement éloignés était une entreprise justifiable politiquement. Tout cela permit aux Français de profiter du vide politique et de recourir à la violence pour priver le Dahomey d'une chance de réforme.

Avec du recul, cette analyse fait ressortir que le Dahomey se serait mieux battu s'il avait résolu l'un des six problèmes décrits plus haut. La plupart des difficultés examinées ici résultèrent de l'application d'une stratégie militaire ambitieuse présentant de nombreux problèmes qui se retrouvent dans les armées faibles et se passant de l'avantage que représente un régime politique centralisé et stable. Les institutions d'un tel régime auraient permis aux Fon d'offrir divers biens publics, tels que l'ordre public, la défense et les infrastructures, qui auraient pu agir comme base de la stabilité intérieure et source de défense du territoire. Une fois en place, ces systèmes auraient servi de puissant moteur administratif d'un vaste ensemble d'institutions politiques et économiques conçues pour assurer un soutien prolongé des tribus locales et groupes régionaux en termes de défense, de collecte des impôts ou d'aide à la survie. L'avenir de ce qui allait être les états-nations d'Afrique s'avéra caractérisé non seulement par des frontières et des citoyens ressentant une identité nationale mais aussi par un ensemble d'administrations efficaces et un système représentatif largement répandu. Les insurgés Fon combattirent alors la France largement à leur insu sans ces avantages.

Les insurgés Fon auraient également pu profiter de l'attribution de rôles défensifs plus importants à leurs voisins ainsi qu'à la population au titre du concept des zones tampons. S'ils avaient atteint une gouvernance centralisée efficace régularisant les mouvements pacifiques de population et de capitaux en provenance des royaumes voisins, ils auraient eu un plus grand degré d'autosuffisance et auraient évité de devoir mettre en œuvre une coercition extérieure afin d'économiser les ressources

nécessaires pour combattre des adversaires plus puissants. Un réseau régional de défense plus solide autour du Dahomey aurait représenté pour l'incursion française un défi supplémentaire et aurait probablement entravé la pénétration. Les ressources accumulées au centre auraient simultanément pu être distribuées à la population pour garantir la disponibilité constante de recrues et de recettes. Une distribution plus large des ressources aurait bien entendu été difficile à réaliser parce que, comme le soutient Robert Bates, « ceux qui occupaient des positions privilégiées devaient s'assurer que les avantages créés par les états étaient partagés par le plus grand nombre » pour ne pas risquer de se retrouver sans mandat populaire⁴³. Une autorité centralisée aurait plus probablement permis au Dahomey de s'assurer une base territoriale solide. Il resta au contraire un régime décentralisé et anticolonial, mit ses voisins à sac afin de se procurer des esclaves à vendre pour se procurer les armes nécessaires à la modernisation de ses forces et mena des guerres répétées dans les régions limitrophes qui ne firent que le miner avant qu'il affronte les Français. La recherche existante sur le développement politique en Afrique, en particulier les travaux de Bates, attire l'attention sur la densité de population relativement faible en tant que facteur causal de l'absence d'institutions en Afrique⁴⁴.

Bien entendu, accomplir toutes ces tâches, allant de la centralisation des structures politiques à la distribution de ressources dans la population et chez les voisins, ainsi qu'à l'ajustement de toutes ces ressources à la stratégie militaire qu'ils avaient adoptée, aurait été extrêmement difficile pour les Fon, ce qui indique qu'ils avaient très peu de chance de gagner la guerre. Cela suggère également que les incitations chez les rebelles du tiers-monde à moderniser constamment leurs forces armées aux normes occidentales sont aujourd'hui tellement omniprésentes qu'elles resteront probablement un problème stratégique majeur que partageront d'autres insurgés. Certaines organisations rebelles du monde en voie de développement seront en butte à ces problèmes lorsqu'elles emploient une stratégie conventionnelle sans système politique stable. Il s'ensuit que, à défaut d'adopter la stratégie prévue, les organisations insurgées feraient bien de bâtir un ensemble d'institutions politiques capables de soutenir des forces armées si elles doivent adopter cette structure de forces particulière. Cela a également des implications pour les puissances occidentales. L'expérience des Fon suscite un ensemble de suggestions modestes concernant les affrontements qui pourraient les opposer plus tard à des rebelles étrangers. En particulier, les pays occidentaux sont bien placés pour s'efforcer d'identifier un certain nombre de conditions stratégiques dans lesquelles des insurgés risquent d'être entraînés dans une guerre conventionnelle et de souffrir de déficiences stratégiques dans un combat classique, et pour exploiter leur avantage en puissance matérielle. Alors que des mouvements insurrectionnels

mènent des guérillas d'un bout à l'autre de la planète, l'enjeu devient plus élevé et cette suggestion revêt une priorité toujours plus grande.

Conclusion

Les types d'insurgés violents auxquels les pays occidentaux sont aujourd'hui confrontés diffèrent de celui rencontré au Dahomey, ce qui nous empêche de tirer des conclusions directes de cette expérience. Les puissances occidentales présentent elles aussi des différences à des titres divers. Néanmoins, la présente étude illustre une perspective importante qui peut raisonnablement être généralisée dans le temps et l'espace, c'est-à-dire que des insurgés pourraient sans le savoir mener des actions qui permettent aux puissances occidentales de combattre ces groupes relativement facilement. Ce mécanisme de motivation est apparemment paradoxal et souvent influencé par des contraintes socioéconomiques, cognitives et géographiques largement indépendantes de ce que font les puissances occidentales mais souvent ignorées par le camp le plus puissant qui considère comme allant de soi qu'une guerre contre lui ne pourrait que ressembler à la guérilla et qu'il doit par conséquent y répondre avec la même structure de forces. Toutefois, comme le démontre le présent article, la structure motivante est à multiples facettes et correspond à des constantes historiques de comportement stratégique observées dans de nombreuses régions du monde. C'est la raison pour laquelle la guerre régulière contre des insurgés non étatiques n'a jamais été dépassée et restera très utile aussi bien pour les forces régulières que pour les insurgés. Aujourd'hui, les armées nationales se réorganisent conformément à la doctrine de la guerre irrégulière et aux expériences rencontrées avec les menaces inhabituelles à la sécurité mais les doctrines de défense promulguées dans les capitales occidentales indiquent que nombreuses sont celles qui continuent de consacrer d'énormes ressources à l'entraînement de leurs forces armées aux missions classiques et à l'acquisition d'armes sur des bases conventionnelles. Elles ont de bonnes chances de gagner la plupart de ces guerres sans trop de problèmes lorsque les insurgés souffrent de multiples déficiences stratégiques. Même si les motivations et les déficiences des insurgés observées ici peuvent ne pas s'appliquer à tous les groupes non étatiques existants, elles démontrent certains des principaux problèmes que les insurgés ont tendance à rencontrer lorsqu'ils commettent cette erreur.

Ces problèmes ont de bonnes chances de continuer à hanter les insurgés. Les puissances occidentales jouiront d'un avantage en matière de technologie militaire, de communications, d'entraînement et de logistique qui leur donnera l'avantage dans toutes les opérations conventionnelles qu'elles mèneront contre des insurgés. En revanche, les insurgés auront du mal à acquérir des ressources

suffisantes, à entraîner des combattants, ainsi qu'à intégrer des armes nouvelles en temps voulu et à les employer efficacement en rase campagne. Ils sont donc obligés de rester fidèles à des armes relativement anciennes et à des méthodes de combat inefficaces. Il en sera ainsi alors que les pays occidentaux continuent d'exploiter leur monopole de panoplies nouvelles accompagnées de l'entraînement approprié. Les insurgés ont également de bonnes chances d'être défiés par des sous-groupes internes, qui sapent leur autorité et leurs bases d'opérations de diverses manières qui allègent le poids des ressources que doivent mettre en œuvre les principales puissances s'efforçant de trouver des moyens efficaces d'exécution d'interventions militaires. Afin de rendre de telles interventions moins coûteuses, les états occidentaux devraient activement promouvoir la conventionnalisation de la stratégie militaire des insurgés.

Cette approche présente bien entendu de nombreuses difficultés. D'abord, les politiques qui permettent en fait à des insurgés hostiles ou rivaux potentiels d'acquérir des technologies modernes, d'entraîner correctement leurs unités et de devenir globalement plus forts pour le plaisir de les combattre plus tard en faisant des hypothèses quelque peu optimistes, sont militairement dangereuses et par conséquent politiquement difficiles à faire accepter par les opinions publiques des démocraties occidentales. Les contribuables opposeront et décourageront à juste titre la prise par leurs législateurs de telles mesures qui finissent par rendre les adversaires plus forts et la guerre plus coûteuse. Par conséquent, toute mesure visant à encourager la modernisation d'organisations insurgées doit être combinée à la logique, à la raison et à la cohérence. Ensuite, les ressources financières et militaires consacrées à la guerre conventionnelle, allant d'un matériel sophistiqué à l'entretien, coûtent probablement plus cher que celles qu'exige la guerre irrégulière, un fait qu'il serait politiquement difficile de faire accepter dans de nombreuses capitales européennes et américaines par temps d'austérité financière. Les difficultés rencontrées avec la politique en matière budgétaire mettront probablement à l'épreuve un jugement stratégique sain. Enfin, il est probable que les forces armées occidentales, attentives au besoin d'innovations constantes, s'opposeront à un *retour* à une focalisation sur la stratégie conventionnelle dans la mesure où elles sont allées jusqu'à implanter la doctrine du combat irrégulier dans toutes les organisations. L'accent mis actuellement sur les missions de contre-insurrection en Afghanistan, au Pakistan et dans certaines régions du Moyen Orient, avec les coûts fixes qui s'y attachent inévitablement, rend une réorganisation radicale de la structure des forces extrêmement difficile, pour ne pas dire extrêmement coûteuse. Pour ces raisons, cet article n'appelle pas à un retour systématique à l'affectation d'une large portion des ressources militaires à la guerre conventionnelle. Une façon plus appropriée de procéder semble plutôt d'encourager les puissances occiden-

tales à trouver des moyens d'inciter les insurgés hostiles à commettre des erreurs stratégiques des diverses manières telles qu'elles sont décrites ici. Ce faisant, cela peut apporter deux avantages importants qui jettent une lumière nouvelle sur la future stratégie militaire des puissances occidentales.

D'abord, cela peut produire un ensemble de gains stratégiques rares au profit des interventions occidentales. En persuadant les adversaires de commettre des erreurs dans les scénarios de conflits futurs, cela éviterait de laisser les ennemis devenir plus puissants de diverses manières compromettant les intérêts de sécurité occidentaux. Faire face aux insurgés et les frapper au début de cette période stratégiquement avantageuse contribuera à couvrir le coût à long terme de l'acquisition de puissance par les ennemis. Cela est particulièrement le cas lors de la première phase du développement de l'insurrection, où la population d'un territoire qu'elle vise est initialement trop clairsemée pour alimenter une mobilisation, empêchant une interaction suffisamment fréquente entre les groupes insurgés et les gens du pays. Ce défi pourrait être exploité par les forces gouvernementales qui réagissent en interrompant la croissance des insurgés à ce stade. Il est bien entendu probable que les gouvernements trouveront cette phase la plus difficile pour détecter ces groupes car il se peut que ces derniers adoptent intentionnellement un profil bas ou simplement n'attirent pas grande attention. Certains groupes pourraient toutefois se moderniser à ce stade et se faire remarquer. Il reste cependant difficile de savoir lequel d'entre eux deviendra une menace significative qui justifiera une réaction rapide et vigoureuse des acteurs étatiques. De façon convaincante, Johnson et Madin soutienne que même si une menace réelle est détectée rapidement, il reste difficile pour le gouvernement de s'assurer du soutien nécessaire pour faire face à une menace hypothétique. Ces difficultés persistent pendant tout le temps où la tâche des *agresseurs* est *facilitée* au cours des différentes phases de croissance démographique parce que le groupe est peu nombreux, inexpérimenté, dispersé géographiquement et par conséquent vulnérable. Cette situation est idéale pour permettre à un gouvernement de frapper vite, dur et tôt⁴⁵.

L'autre avantage est que cela permettra à certains des états occidentaux qui s'inquiètent tels que les États-Unis d'être préparés à l'intensification des conflits avec leurs principaux rivaux conventionnels. Les rapides progrès de la Chine en matière de technologie militaire, en particulier le récent développement de moyens aériens, navals et de cyberguerre, font naître un profond sentiment d'inquiétude dans tout le Pacifique. La probabilité de cette intensification, bien qu'il vaille mieux éviter cette dernière à tout prix, peut être faible aujourd'hui mais pourrait augmenter rapidement si elle est précipitée dans l'avenir proche par la création sur le théâtre asiatique d'un vide de sécurité créé par le repositionnement planétaire à venir des moyens militaires américains basé sur le récent retrait de troupes d'Irak et un redé-

ploiement programmé hors de l'Afghanistan. Le présent article n'appelle pas à une rapide préparation de l'Occident à une guerre contre la Chine mais il met en lumière un des avantages secondaires potentiels d'une focalisation accrue sur la stratégie militaire conventionnelle en tant qu'effet secondaire d'opérations de contre-insurrection de circonstance prévisibles dans le tiers-monde. Le choix d'une stratégie reste l'une des tâches les plus difficiles à accomplir pour les responsables politiques mais l'une des expériences des pays occidentaux dans des régions isolées de l'Afrique occidentale indique plusieurs avantages qu'ils peuvent en tirer en élaborant une stratégie qui semble paradoxale à beaucoup, même aux insurgés eux-mêmes.

Notes

1. J'utilise une dichotomie entre les stratégies conventionnelle et de guérilla/insurrection inspirée de WULF, Herbert, « *Dependent Militarism in the Periphery and Possible Alternative Concepts, in Arms Transfers in the Modern World* », ed. Stephanie Neuman et Robert Harkavy, New York : Praeger, 1979. Je définis la guerre conventionnelle comme un conflit dans lequel les deux camps engagent des armées de métier en rase campagne. J'utilise la définition de l'insurrection que donne Seth Jones, c'est-à-dire « une campagne politico-militaire menée par des acteurs non étatiques qui cherchent à renverser un gouvernement ou à se séparer d'un pays en employant des stratégies et tactiques militaires non conventionnelles ». JONES, Seth, « The Rise of Afghanistan's Insurgency: State Failure and Jihad », *International Security*, Vol. 32, n° 4, printemps 2008, p. 9.

2. SARKEES, Meredith, WAYMAN, Frank et SINGER, David, « Inter-State, Intra-State, and Extra-State Wars: A Comprehensive Look at Their Distribution over Time, 1816-1997 », *International Studies Quarterly*, Vol. 47, n° 1, mars 2003 ; GLEDITSCH, Kristian Skrede, « A Revised List of Wars Between and Within Independent States, 1816-2002 », *International Interactions* 30, issue 3, juillet-septembre 2004, pp. 231-62.

3. ANDRES, Richard, WILLS, Craig et GRIFFITH, Thomas, « Winning with Allies: The Strategic Value of the Afghan Model », *International Security* 30, n° 3, hiver 2005/06, pp. 124-60 ; BIDDLE, Stephen, « Allies, Airpower, and Modern Warfare: The Afghan Model in Afghanistan and Iraq », *International Security* 30, n° 3, hiver 2005/06, pp. 161-76 ; HOSMER, Stephen, *Why the Iraqi Resistance to the Coalition Invasion Was So Weak*, Santa Monica : RAND, 2007 ; WOODS, Kevin, LACY, James et MURRAY, Williamson, « Saddam's Delusions: The View from the Inside », *Foreign Affairs* 85, n° 3, mai/juin 2006, pp. 2-26.

4. MACK, Andrew, « Why Big Nations Lose Small Wars: Politics of Asymmetric Conflict », *World Politics* 27, n° 2, janvier 1975, pp. 175-200.

5. ARREGUIN-TOFT, Ivan, *How The Weak Win Wars: A Theory of Asymmetric Conflict*, Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2005.

6. MEROM, Gil, *How Democracies Lose Small Wars: State, Society, and the Failures of France in Algeria, Israel in Lebanon, and the United States*, Cambridge : Cambridge University Press, 2003.

7. FARWELL, Byron, *Queen Victoria's Little Wars*, New York : Harper & Row, 1972, pp. 37-50 ; ALLEN, Charles, *Soldier Sabibs: The Men Who Made the North-West Frontier*, Londres : John Murray, 2000, pp. 58-87.

8. HISKETT, M., « The Nineteenth-Century Jihads in West Africa », in *The Cambridge History of Africa*, Vol. 5, de 1790 env. à 1870 env., Cambridge : Cambridge University Press, 1976, pp. 158-59.

9. WENDT, Alexander et BARNETT, Michael, « Dependent State Formation and Third World Militarization », *Review of International Studies* 19, no. 4, October 1993, p. 322.

10. LIPSET, Seymour Martin, « Some Social Requisites of Democracy », *American Political Science Review* 53, n° 1, mars 1959, pp. 69-105 ; HUNTINGTON, Samuel P, *Political Order in Changing Societies*, New Haven : Yale University Press, 1968 ; PRZEWORSKI, Adam et LIMONGI, Fernando, « Modernization: Theories and Facts », *World Politics* 49, janvier 1997, pp. 155-83.

11. WILKS, Ivor, *Asante in the Nineteenth Century: The Structure and Evolution of a Political Order*, Londres : Cambridge University Press, 1975, pp. 180-189.
12. Pour cette logique, voir RECORD, Jeffrey, *Beating Goliath: Why Insurgencies Win*, Washington DC : Potomac Books, 2007.
13. RALSTON, David B, *Importing the European Army: The Introduction of European Military Techniques and Institutions into the Extra-European World, 1600-1814*, Chicago : University of Chicago Press, 1990.
14. WENDT et BARNETT, « Dependent State Formation and Third World Militarization », p. 331.
15. HOROWITZ, Michael, « Nonstate Actors and the Diffusion of Innovations: The Case of Suicide Terrorism », *International Organization* 64, hiver 2010, pp. 45-46.
16. Sur les rôles clés joués par les femmes soldats au Dahomey, voir ALPERN, Stanley, *Amazons of Black Sparta: The Women Warriors of Dahomey*, New York : New York University Press, 1998, pp. 199-200 ; CLAYTON, Anthony, *France, Soldiers, and Africa*, Londres : Brassey's, 1988, p. 72.
17. PORCH, Douglas, « Bugeaud, Gallieni, Lyautey: The Development of French Colonial Warfare », in *Makers of Modern Strategy: From Machiavelli to the Nuclear Age*, ed. Peter Paret, Princeton : Princeton University Press, 1986, pp. 376-407.
18. L'histoire de la guérilla commence avant la guerre du Dahomey. Walter Laqueur observe que « les forces irrégulières et les tactiques de guérilla sont mentionnées dans le papyrus anastasi du quinzième siècle av. J. C. ». LAQUEUR, *Guerrilla Warfare: A Historical and Cultural Analysis*, New Brunswick, New Jersey : Transaction Publishers, 1997, p. 3.
19. OBICHERE, Boniface I., *West African States and European Expansion: The Dahomey-Niger Hinterland, 1885-1898*, New Haven : Yale University Press, 1971, p. 74.
20. CURTIN, Philip D, *Disease and Empire: The Health of European Troops in the Conquest of Africa*, Cambridge : Cambridge University Press, 1998, p. 100.
21. OBICHERE, *West African States*, p. 252 ; GOLDSTEIN, Joshua, *War and Gender: How Gender Shapes the War System and Vice Versa*, Cambridge : Cambridge University Press, 2001, pp. 60-61.
22. DALZEL, Archibald, *The History of Dahomy: An Inland Kingdom of Africa*, Londres : Frank Cass, 1967, pp. x, 55.
23. OBICHERE, *West African States*, pp. 67-69, 93 ; ALPERN, *Amazons of Black Sparta*, p. 147.
24. OBICHERE, *West African States*, p. 71.
25. SKERTCHLY, J. A., *Dahomey as It is: Being a Narrative of Eight Months' Residence in That Country, with a Full Account of the Notorious Annual Customs, and the Social and Religious Institutions of the Fons*, Londres, 1874, p. 447.
26. GOODY, Jack, *Technology, Tradition, and the State in Africa*, Cambridge : Cambridge University Press, 1980, p. 36.
27. GOLDSTEIN, *War and Gender*, p. 64.
28. ALPERN, *Amazons of Black Sparta*, pp. 195, 201.
29. PORCH, « Bugeaud, Gallieni, Lyautey », pp. 383-84.
30. ARGYLE, W. J., *The Fon of Dahomey: A History and Ethnography of the Old Kingdom*, Oxford : Oxford University Press, 1966, pp. 81, 89 ; ROSS, David, « Dahomey », in *West African Resistance: The Military Response to Colonial Occupation*, ed. Michael Crowder, Londres : Hutchinson University Press, p. 154-155.
31. ROSS, « Dahomey », p. 160.
32. ARGYLE, *The Fon of Dahomey*, p. 86 ; ROSS, « Dahomey », p. 151 ; PORCH, « Bugeaud, Gallieni, and Lyautey », p. 396.
33. ADAS, Michael, *Machines as a Measure of Men: Science, Technology, and Ideologies of Western Dominance*, Ithaca : Cornell University Press, 1989, p. 366.
34. DUPUY, Trevor, *The Evolution of Weapons and Warfare*, Cambridge, Massachusetts : Da Capo Press, 1990, pp. 302-5.
35. ALPERN, *Amazons of Black Sparta*, p. 147 ; FORBES, Frederick E., *Dahomey and the Dahomans, Being the Journals of Two Missions to the King of Dahomey and Residence at His Capital in the Years 1849 and 1850*, Vol. I, Londres : Frank Cass, 1966, p. 22.

36. ARGYLE, *The Fon of Dahomey*, pp. 75, 85 ; HERSKOVITZ, Melville J., *Dahomey: An Ancient West African Kingdom*, Vol. 2, New York : J.J. Augustin, 1938, p. 29.
37. ARGYLE, *The Fon of Dahomey*, p. 63.
38. Cité dans COLSON, Elizabeth, « African Society at the Time of the Scramble », in *Colonialism in Africa, 1870-1914*, Vol. 1, The History and Politics of Colonialism, 1870-1914, ed. L.H. Gann et Peter Duignan, London : Cambridge University Press, 1969, p. 44.
39. POLANYI, Karl, *Dahomey and the Slave Trade: An Analysis of an Archaic Economy*, Seattle : University of Washington Press, 1966, p. 36 , ROSS, « Dahomey », p. 147 ; BURTON, Richard, *A Mission to Gelele, King of Dahome*, Vol. 1, p. 263 ; MLEOD, John, *A Voyage to Africa: With Some Account of the Manners and Customs of the Dahomian People*, Londres : John Murray, 1820, pp. 37-38.
40. HERBST, Jeffrey, *States and Power in Africa: Comparative Lessons in Authority and Control*, Princeton : Princeton University Press, 2000, p. 52.
41. KOPYTOFF, Igor, « The Internal African Frontier: The Making of African Political Culture », in *The African Frontier: The Reproduction of Traditional African Societies*, ed. Igor Kopytoff, Bloomington : Indiana University Press, 1987, p. 29.
42. HERBST, *States and Power in Africa*, pp. 42-43 ; VANSINA, Jan, *Kingdoms of the Savanna*, Madison : University of Wisconsin Press, 1966, p. 82 ; REYNA, Stephen, *Wars Without End: The Political Economy of a Pre-colonial African State*, Hanover, New Hampshire : University Press of New England, 1990, pp. 156-57.
43. BATES, Robert H., *Essays on the Political Economy of Africa*, Berkeley : University of California Press, 1987, p. 42 ; HERBST, *State and Power in Africa*, p. 51.
44. BATES, *Political Economy of Rural Africa*. Voir aussi STEVENSON, Robert F., *Population and Political Systems in Tropical Africa*, New York : Columbia University Press, 1968.
45. Pour une corrélation entre la population et l'efficacité d'une insurrection, voir, par exemple, JOHNSON, Dominic D. P. et MADIN, Joshua S., « Population Models and Counterinsurgency Strategies », in *Natural Security: A Darwinian Approach to a Dangerous World*, ed. Raphael D. Sagarin et Terence Taylor, Berkeley: University of California Press, 2008, p. 162.

Établir des partenariats mondiaux :

112 griefs à l'égard des Français. Un réexamen

COLONEL JIM DRAPE, US AIR FORCE*

Vous prenez le métro et l'odeur de l'ail, de la sueur, sans oublier celle du parfum, vous fait presque tomber dans les pommes ! » Quiconque a un jour pris le métro à Paris par une chaude journée d'été peut probablement comprendre ce « grief », exprimé en l'espèce par des militaires américains stationnés en France après la fin de la deuxième guerre mondiale en 1945. Bien qu'une grave pénurie de savon causée par cinq années d'occupation allemande ait aggravé l'odeur dans le métro, un métro chargé reste un endroit où il ne fait pas bon se trouver.

Depuis la décision prise en 1966 par le président Charles De Gaulle de se retirer de la structure de commandement intégrée de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et d'expulser les bases américaines de France, aucune interaction sur une grande échelle n'a eu lieu entre aviateurs américains et français. Pour de nombreux aviateurs américains basés en Allemagne, les impressions directes de la France et des Français dépendent probablement de ce qu'ils se rappellent d'un week-end à Paris ou à Euro Disney. En l'absence de toute autre référence, il se peut que ces aviateurs aient involontairement absorbé des opinions et stéréotypes exprimés par la culture populaire, d'autres aviateurs, leur famille, etc. Ces opinions et stéréotypes deviennent insidieusement un élément de la mentalité d'un aviateur. Même si les plaintes relatives à l'odeur qui règne dans le métro français peuvent sembler inoffensives, d'autres stéréotypes couramment répandus reflètent des malentendus et préjugés sous-jacents à l'égard des Français. À l'heure où le département de la Défense (DOD) a identifié l'« établissement de partenariats »

*Le colonel Drape (USAFA ; MPP, John F. Kennedy School of Government, Harvard University) sert comme officier d'échange à l'état-major de l'air français, où il est affecté à la division des affaires stratégiques du Centre d'études stratégiques aérospatiales, à l'École militaire de Paris. Il est diplômé de l'École de guerre française, où il reçut le prix Général Laurier pour un article décrivant en quoi ses propres stéréotypes des Français avaient changé. Avant son arrivée en France, le colonel Drape commanda le 734^e escadron de mobilité aérienne basé à Andersen AFB, Guam, et travailla pendant trois ans au Congrès à Washington, DC, dans le service de liaison de l'armée de l'Air avec la Chambre des Représentants et comme *Legislative Fellow* au cabinet du député du Nevada Jim Gibbons. Pilote chevronné, avec plus de 2.500 heures de vol à son actif, il servit également comme aide de camp du commandant de la 15^e force aérienne et comme maître assistant en science économique à l'École de l'Air des États-Unis.

comme l'une de ses compétences de base essentielles et où l'US Air Force s'est engagée dans une ambitieuse « stratégie de partenariats mondiaux », ces préjugés sont contre-productifs, entravant le partenariat que l'Arme cherche justement à établir avec l'armée de l'Air française. Ces partenariats deviennent cruciaux au fur et à mesure que le DOD rapetisse et cherche à réduire ses coûts partout où c'est possible, faisant ainsi fructifier la solidité des partenariats.

Identifier le problème : les francophobes sont parmi nous

L'année dernière, le feuilleton des accusations de sévices sexuels portées contre monsieur Dominique Strauss-Kahn, un Français, ancien directeur du Fonds Monétaire International, révélèrent une fois de plus les sentiments anti-français, hélas bien connus, qui existent aux États-Unis. Ces sentiments se manifestent souvent par le dénigrement systématique des Français par des Américains ordinaires à la télévision, dans les journaux ou sur Internet. Justin Vaïsse, historien et chercheur à la Brookings Institution, a identifié quatre catégories de « francophobes » aux États-Unis, y compris au département d'État et dans le corps diplomatique ; chez les progressistes ; les conservateurs et les néoconservateurs, ainsi que dans la communauté juive américaine¹. Certes, les membres des forces armées américains appartiennent probablement à l'un des trois derniers groupes mais il est instructif de les considérer séparément comme formant un cinquième groupe ayant une opinion sans surprise (et négative) des Français. Formant une subculture distincte au sein de la société américaine, les membres des forces armées sont particulièrement sensibles à certaines actions des Français, telles que ce qu'ils considèrent comme un abandon de l'OTAN en 1966, le refus d'autoriser le survol du territoire français lors du bombardement en 1986 des quartiers de Mouammar Kadhafi en Libye et, bien entendu, la crise la plus récente à propos de l'invasion de l'Irak en 2003.

Un exemple typique : lors du congrès annuel de l'*Air Force Association* réuni en septembre 2011 à Washington, DC, Charles Krauthammer prononça un discours d'ouverture dans lequel il brossa un tableau du paysage géopolitique actuel et de ses défis à la sécurité nationale. Cet exposé sérieux aborda la menace posée par l'Iran et la prolifération des armes nucléaires. Il fit remarquer que les armes nucléaires ne posent pas en tant que telles une menace existentielle mais que leur possesseur pourrait le faire. Il observa que les Américains ne sont pas menacés par la possession de telles armes par la Grande-Bretagne et que, avec la dissolution de l'Union soviétique, nous ne nous inquiétons plus d'un échange nucléaire avec les Russes. Nous ne sommes pas non plus préoccupés par les Français, déclara Krauthammer, qui ensuite sembla toutefois changer d'avis, enfin, nous ne savons pas trop à quoi nous en tenir

quant aux Français. Hélas, cette remarque arriva à brûle-pourpoint, comme une plaisanterie impromptue, et était bien sûr « juste une plaisanterie ». Ce ne fut toutefois pas tant la plaisanterie que les rires qui la suivirent qui eurent un retentissement dans la salle remplie d'officiers de différents niveaux et de sous-officiers de l'armée de l'Air, et firent bien comprendre, même à l'observateur le plus superficiel, et aux aviateurs français présents, l'image particulière que nous, aviateurs américains, avons de notre « ennemi ». Cela se déroula à la tribune depuis laquelle les chefs de l'US Air Force invoquèrent la nécessité d'établir des partenariats mondiaux et chantèrent les louanges des Français et des autres aviateurs européens.

Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau ni d'une façon de voir qui commença, comme le croient certains, avec le récalcitrant président De Gaulle et sa décision de retirer la France de la structure de commandement militaire intégré de l'OTAN. En 1945, les perceptions et stéréotypes négatifs à l'égard des Français étaient tellement répandus parmi les soldats américains stationnés en France dans l'après-guerre que le département de l'Armée se sentit obligé de publier un petit guide intitulé *112 Gripes about the French* (112 griefs à l'égard des Français). Distribué aux militaires du rang, il servit d'outil devant permettre de désamorcer la tension croissante entre les forces armées américaines et les habitants du pays². Présenté sous forme de questions et de réponses, *112 Gripes about the French* exposait une série de plaintes concernant les Français puis offrait à chacune une réponse de bon sens visant, d'après les rédacteurs initiaux, non à « défendre les Français ni réprimander les Américains qui n'aiment pas les Français » mais à permettre aux soldats américains moyens de mieux comprendre leurs hôtes. Il présentait d'une manière simple et directe des « faits et opinions que même les mieux intentionnés peuvent avoir tendance à négliger³ ».

Dans le même esprit, le présent article aborde trois stéréotypes des Français que nourrissent de nombreux aviateurs américains ou, pourrait-on dire, *continuent* de nourrir, puisqu'il s'agit dans tous les cas de griefs extraits directement du guide de 1945. Comme cette publication, le présent article n'essaye pas de « convaincre [d'une façon concluante] ceux qui sont incorrigiblement pleins de préjugés ». Il offre plutôt une perspective différente, une chance de revoir la question des stéréotypes qui, si on n'y fait pas échec, forment la seule base de la façon dont on voit un allié important. Comme le rhume, ce point de vue gagne souvent les autres ; par conséquent, comme le fit le guide distribué par l'armée, il s'efforce au minimum d'« empêcher les autres d'être infectés par le même lamentable virus⁴ ». Toutefois, dans un sens plus positif, l'article espère compléter les divers efforts menés actuellement par l'US Air Force pour établir un partenariat durable avec l'une des forces aériennes les plus compétentes de la planète, comme elle l'a récemment démontré

lors des opérations aériennes au-dessus de la Libye. Un réexamen de nos propres perceptions représente une première étape importante de cet effort.

Nous avons sauvé les Français (à deux reprises)... Comment peuvent-ils être aussi ingrats ?

112 Grieps about the French : « Nous sommes venus deux fois en vingt-cinq ans en Europe pour sauver les Français... Nous tirons toujours les Français du pétrin. Ont-ils jamais fait quoi que ce soit pour nous ? ... Ils ont oublié. Ils sont ingrats⁵ ».

Ces griefs furent parmi les premiers adressés en 1945. Ils continuent d'être exprimés à ce jour, comme le montrent clairement les nombreuses plaisanteries que l'on trouve sur l'Internet, celle-ci par exemple : « Q : quel mot anglais n'a pas d'équivalent en français ? R : gratitude⁶ ».

Aujourd'hui encore, quand de nombreux Américains pensent à la France, ils se remémorent les vaillants actes de courage dont firent preuve les soldats américains lorsqu'ils se battirent dans les tranchées de la première guerre mondiale et qu'ils débarquèrent sur les plages de Normandie le 6 juin 1944. La citation qui suit résume ce que de nombreux Américains, et certainement parmi les membres de forces armées américaines, peuvent penser à propos de la gratitude des Français pour l'intervention américaine :

Pour une question d'honneur et de gratitude, la France a, envers les États-Unis, qui sauvegardèrent son indépendance lors de deux guerres terribles et dépensèrent sans compter à son profit en temps de paix, une obligation solennelle de s'abstenir de prendre toute mesure... qui nous montrerait... qu'elle a oublié les sacrifices et la générosité sans limites de l'Amérique⁷.

Il est intéressant de noter que cette observation apparut dans un éditorial voilà plus de soixante ans mais qu'elle continue d'exprimer fidèlement le point de vue de nombreux Américains. Néanmoins, avant d'examiner ce que certains considèrent comme le manque de gratitude de la part des Français pour ces interventions, remontons le temps jusqu'à un autre conflit qui allait déterminer la survie de notre nation. L'année était 1778 ; le conflit était la Guerre d'indépendance américaine.

Partons de là parce que, en deux mots, si les Français n'avaient pas sauvé l'Amérique lors de la guerre d'indépendance, l'Amérique n'aurait pas pu sauver les Français en 1944. En février 1778, deux ans après le début de la guerre, les choses allaient mal pour les Américains et l'Amérique désespérée demanda l'aide de la France. Le général Washington exprima ce désespoir sans équivoque dans une lettre implorant le secours de la France :

Nous sommes à cette heure suspendus en équilibre, non par choix mais par nécessité exigeante et absolue... Nos troupes n'auront bientôt plus de quoi se vêtir... nos hôpitaux manquent de médicaments et nos malades n'ont rien à manger... en un mot, nous sommes au bout du rouleau et... c'est maintenant ou jamais que le moment de notre délivrance doit arriver⁸.

La délivrance nécessaire arriva de la France avec laquelle les États-Unis formèrent leur première et seule alliance officielle avant la première guerre mondiale. Le guide distribué par l'armée rappelait aux soldats américains que

La France prêta aux treize États six millions de dollars et *nous donnèrent* plus de 3 autres millions.

45.000 Français s'engagèrent comme volontaires dans l'armée de George Washington. Ils traversèrent l'Atlantique dans des petites embarcations auxquelles il fallut deux mois pour faire le trajet.

L'armée de Washington n'incluait pas de troupes du génie ; ce furent celles des Français qui concurent et construisirent nos fortifications⁹ (amplifications dans l'original).

C'est ainsi que l'Armée Continentale aux abois fut ranimée. L'assistance française se révéla cruciale jusqu'au bout, témoin le rôle de la marine française dans la reddition britannique à Yorktown en 1781¹⁰.

Pas plus de dix ans plus tard, la Révolution française et la guerre qui s'ensuivit entre la France d'un côté, l'Angleterre et d'autres monarchies européennes de l'autre, mirent la « gratitude » des jeunes États-Unis à l'épreuve. Dans un camp figuraient des hommes comme Thomas Paine et Thomas Jefferson, qui soutenaient que l'Amérique devait venir en aide à la France révolutionnaire et manifester sa gratitude pour l'assistance passée des Français¹¹. Alexander Hamilton, toutefois, s'opposa à leur suggestion, déclarant que la première obligation du pays était envers lui-même et qu'il devrait agir non par sentimentalité mais dans l'intérêt national. Il fit remarquer que, en aidant les Américains, la France avait servi ses propres intérêts nationaux¹². En conséquence, l'histoire montre que Charles Gravier de Vergennes, le ministre français des affaires étrangères, expliqua la logique de l'action française en la basant sur des critères purement nationalistes : « D'abord, cela réduira la puissance de l'Angleterre et augmentera proportionnellement celle de la France. Ensuite, cela causera une baisse irréparable des échanges commerciaux de l'Angleterre mais un accroissement considérable des nôtres. Enfin, cela nous permettra très probablement de recouvrer une partie des possessions dont nous avons été dépouillés par les Anglais en Amérique¹³ ».

Ainsi, Hamilton, qui participa à la bataille de Yorktown et connaissait de première main le rôle essentiel joué par les Français, prétendait que l'Amérique devait maintenant prendre soin de ses propres intérêts. En fin de compte, Washington accepta les arguments de Hamilton plutôt que ceux de Paine et de Jefferson et, même si l'alliance officielle avec la France n'avait jamais été dissoute, il lança la Proclamation de neutralité en 1794. En outre, sept ans plus tard, le président Jefferson lui-même dut modifier son approche. Bien que sa politique étrangère ait toujours été amicale envers la France et hostile à la Grande-Bretagne, le litige à propos du contrôle de la Nouvelle Orléans, par où passait une grande partie des courants

commerciaux du pays, l'obligea à menacer de s'allier avec la Grande-Bretagne et de déclarer la guerre à Napoléon¹⁴.

Jefferson, ancien ambassadeur en France, se montrait-il *ingrat* ? Avait-il *oublié* ses amis parisiens, à propos desquels il avait dit « Je n'ai jamais connu de gens plus bienveillants ni faisant preuve de plus de chaleur et de dévouement à l'égard des amis qu'ils se sont choisis¹⁵ ». Ou bien Washington, qui était devenu un ami intime du marquis de Lafayette, avait-il oublié la dette qu'il devait aux Français pour le rôle qu'ils avaient joué ? Après tout, le jour de la reddition des Britanniques, Washington avait dit, « Je voudrais avoir le pouvoir d'exprimer au Congrès à quel point je me sens redevable au comte de Grasse et à sa flotte¹⁶ ».

De nombreux Français se sentirent alors trahis par leur allié « sur lequel on ne peut pas compter », un sentiment qui décrirait bien ce que de nombreux Américains ressentent aujourd'hui à l'égard des Français. Cependant, Hamilton ne dit pas qu'il n'y avait pas de place pour la gratitude, la bienveillance et la générosité. Il soutenait simplement qu'il s'agissait de sentiments qui devaient être laissés aux *individus*, pas aux gouvernements. En déclarant sa neutralité, la jeune république américaine ne faisait qu'agir dans son intérêt national, sachant que s'immiscer dans les affaires européennes pourrait se révéler catastrophique pour le jeune pays. Comme l'écrivit Elbridge Gerry, un des signataires de la Déclaration d'indépendance « Il se peut qu'un principe unique, agir dans un but intéressé, justifie tout¹⁷ ».

Cette toile de fond historique peut conduire à voir l'engagement des Américains dans les deux guerres mondiales sous une lumière différente. En juin 1940, alors que l'armée allemande écrasait son homologue française, le président du conseil français télégraphia au président Franklin Roosevelt la supplique suivante, qui ressemblait à celle de George Washington aux Français pendant la Guerre d'indépendance américaine :

Si vous ne pouvez dans les heures qui viennent, offrir à la France la certitude que les États-Unis entreront en guerre à brève échéance... la destinée du monde sera transformée... Vous verrez la France couler comme un homme qui se noie et disparaître, après avoir lancé un dernier regard vers la terre de la liberté, où elle cherchait le salut¹⁸.

Une supplique aussi pleine d'émotion, combinée à la gratitude américaine pour l'intervention française dans la Révolution américaine, inciterait certainement les États-Unis à agir, pas vrai ? Pas tout à fait. Ils allaient attendre un an et demi avant d'entrer en guerre, après l'attaque japonaise à Pearl Harbor et deux ans de plus avant de débarquer les premières troupes de l'autre côté de l'Atlantique, en Afrique du nord.

La veille de l'invasion en Normandie, de jeunes soldats attendaient de risquer leur vie pour leur pays, un acte qui exige du courage. Le faire pour un autre pays pourrait demander plus de persuasion. Pour les aider à se préparer, le département

de l'Armée distribua à chaque soldat un petit guide, leur rappelant les raisons pour lesquelles ils allaient bientôt risquer leur vie pour la France :

L'offensive alliée à laquelle vous prenez part est basée sur un fait particulièrement têtue qui est le suivant. Nous les démocraties ne faisons pas que nous rendre service en combattant l'une pour l'autre lorsque la situation l'exige. Nous sommes toutes dans le même bateau. Regardez autour de vous lorsque vous entrez en France. Vous verrez comment les Nazis traitent une démocratie quand ils peuvent la faire s'écrouler.

Hitler déclara dans « *Mein Kampf* » que son plan consistait à détruire la France en premier, puis l'Angleterre, après quoi les États-Unis seraient acculés sans combat. Les alliés vont ouvrir la France conquise, rétablir les anciennes libertés alliées et détruire partout le régime nazi¹⁹.

Un an plus tard, alors que les soldats américains rouspétaient à propos de la vie dans la France de l'après-guerre, le département de l'Armée estima nécessaire de leur rappeler, d'une manière simple et directe, pourquoi les États-Unis étaient intervenus :

Nous ne sommes pas venus en Europe pour sauver les Français en 1917 ni en 1944. Nous ne sommes pas venus en Europe pour rendre service à qui que ce soit. Nous sommes venus en Europe parce que nous autres Américains étions menacés par une puissance hostile, agressive et extrêmement dangereuse.

Dans cette guerre, la France tomba en juin 1940. Nous n'avons pas envahi l'Europe avant juin 1944. Nous n'avons même pas pensé à « sauver les Français » en intervenant militairement avant d'avoir été attaqués à Pearl Harbor, après que les Allemands nous eurent déclaré la guerre. Nous sommes venus en Europe, à l'occasion de deux guerres, parce qu'il valait mieux combattre notre ennemi en Europe qu'en Amérique...

La sécurité et la politique étrangère de l'Amérique ont toujours reposé sur ce fait têtue : nous ne pouvons laisser une puissance hostile s'établir sur l'Atlantique. Nous ne pouvons être en sécurité si nous sommes menacés sur l'Atlantique. C'est la raison pour laquelle nous sommes entrés en guerre en 1917 ; c'est la raison pour laquelle nous avons dû combattre en 1944. C'est aussi la raison pour laquelle, pour des raisons de bon sens et d'intérêt national, le président Roosevelt déclara (le 11 novembre 1941) : « La défense de tout territoire contrôlé par les Forces Françaises de l'Intérieur (les Français libres) est vitale pour celle des États-Unis²⁰ ».

Ainsi, dans une large mesure comme dans le cas de l'intervention française dans la Guerre d'indépendance américaine, ces citations font bien comprendre que la décision de sauver les Français était clairement basée sur l'intérêt national. Cela ne veut pas dire qu'une gratitude personnelle pour l'intervention américaine en France n'est pas méritée ou n'existe pas. Au contraire, comme n'importe quel Américain qui s'est rendu en Normandie ou dans d'autres régions de France peut en témoigner, ce ne sont pas les preuves qui manquent de la reconnaissance des Français et de leur particulière vénération pour les Américains qui traversèrent deux fois l'océan pour combattre aux côtés de leurs compatriotes dans les guerres mondiales. Toutefois, comme Hamilton le fit remarquer de manière frappante il y a plus de deux siècles, quelles que soient la force et la justesse de ces sentiments personnels, ils ne se traduisent pas directement en politique nationale. Il suffit de penser au débat à propos de l'intervention américaine en Libye pour prouver le bien-fondé du fait que, en fin de compte, les dirigeants doivent justifier la raison pour laquelle il est ou n'est pas dans l'intérêt national de s'allier à un autre pays et

de soutenir une politique étrangère ou d'intervenir militairement à un moment et à un endroit donnés. Avant d'aborder le stéréotype américain suivant à l'égard des Français, nous clôturons cette section en examinant le discours du président Barack Obama à la *National Defense University* en mars 2011, dans lequel il insista sur la place primordiale de l'intérêt national :

Mais lorsque nos *intérêts* et nos valeurs sont en jeu, il nous incombe d'agir...
 ... Si nous avions attendu un jour de plus, Benghazi... pourrait avoir été victime d'un massacre.
 Il n'était pas dans notre *intérêt national* de laisser cela se produire...
 ... D'une part, certains mettent en doute les raisons pour lesquelles l'Amérique devrait intervenir, même de façon limitée, dans ce pays lointain.
 ... Compte tenu des coûts et des risques d'une intervention, nous devons toujours comparer nos *intérêts* au besoin d'agir...
 L'Amérique a un *important intérêt stratégique* à empêcher Kadhafi d'écraser ceux qui s'opposent à lui... Je suis convaincu qu'une absence d'action en Libye aurait coûté beaucoup plus cher à l'Amérique²¹ (c'est moi qui souligne).

Les Français préféreraient se rendre plutôt que se battre

112 *Gripes about the French*: « Les Français n'ont aucun courage... Ils s'en sont plutôt bien tirés pendant la guerre... Ils attendirent simplement d'être libérés par nous. Pourquoi ne se battirent-ils pas ?²² ».

Un deuxième grief important, toujours présent dans la culture américaine, est que les Français sont des lâches, réticents à se lever et à se battre. Comme l'exprime la culture populaire américaine, les Français sont des « bouffeurs de fromage qui ne sont bons qu'à capituler²³ ». Il ne manque pas d'autres références dégradantes, telles que la campagne publicitaire de la chaîne de restaurants Subway en 2005, dans laquelle figurait un poulet déguisé en soldat français avec la légende « *France and Chicken—Somehow it just goes together*²⁴ » (La France et une poule [mouillée], elles vont en fait très bien ensemble). Ce ne sont pas non plus les plaisanteries telles que la suivante qui manquent sur l'Internet et dans les programmes de fin de soirée à la télévision : « Je ne sais pas pourquoi les gens sont surpris de voir la France refuser de nous aider à éjecter Saddam de l'Irak... Après tout, la France ne voulait pas nous aider à expulser les Allemands de chez elle²⁵ ».

Il ne semble pas que grand-chose ait changé en 65 ans. Ces mêmes sentiments existaient en 1945, quand les soldats américains se plaignaient du fait que les Français ne s'étaient pas réellement battus contre les Allemands. L'armée américaine aborda ce grief de front :

Personne, surtout pas les Français eux-mêmes, n'essayera de nier l'énormité de la défaite ni l'humiliation souffertes par la France en 1940. Les chefs militaires français et leur stratégie n'étaient tragiquement pas à la hauteur. Cela ne signifie pas toutefois que les Français ne se soient pas « réellement battus ».

Pendant les six semaines que dura la bataille de France, du 10 mai au 22 juin 1940, les pertes françaises, rien qu'en personnel militaire, se montèrent à 260.000 blessés et 108.000 tués. Des pertes totales de 368.000 en six semaines ne sont pas à prendre à la légère²⁶.

En tout, pendant la seule deuxième guerre mondiale, 1.115.000 Français : hommes, femmes et enfants, périrent, furent blessés, languirent dans des camps de concentration ou moururent comme otages, ce qui n'est pas exactement ce qu'on appellerait « plutôt bien s'en tirer ».

Qui plus est, comme les soldats américains stationnés en France après la guerre, la plupart des Américains d'aujourd'hui ne savent pas grand-chose des braves Français qui poursuivirent la lutte contre l'ennemi pendant l'occupation allemande. Une fois encore, l'armée américaine rappela à ses troupes le courage des Français pendant la guerre :

- Ils sabotèrent la production dans les usines d'armement. Ils détruisirent des pièces, endommagèrent des machines, ralentirent la production, modifièrent les bleus.
- Ils dynamitèrent des centrales électriques, des entrepôts, des lignes à haute tension. Ils démolirent des trains. Ils firent sauter des ponts. Ils endommagèrent des locomotives.
- Ils organisèrent des groupes armés qui combattirent la police allemande, la Gestapo, et la milice de Vichy. Ils exécutèrent des collaborateurs français.
- Ils agirent comme une vaste armée d'espions au service du *Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force* – SHAEF (Quartier général suprême de la force expéditionnaire alliée) à Londres. Ils transmirent au SHAEF jusqu'à 300 rapports par jour sur les mouvements des troupes allemandes, les installations militaires, ainsi que la nature et le mouvement des approvisionnements militaires.
- Ils firent parvenir des échantillons de nouveaux armements et explosifs allemands à Londres.
- Ils opérèrent une « filière clandestine » compliquée permettant de refaire passer en Angleterre des pilotes américains et britanniques abattus... En moyenne, un Français fut assassiné toutes les deux heures par les Allemands entre 1940 et 1944 dans le cadre d'un effort visant à arrêter les sabotages perpétrés par les Français et l'assistance apportée par ceux-ci aux alliés²⁷.

Toutefois, aussi poignants que puissent être ces exemples, il n'est pas nécessaire de remonter à la deuxième guerre mondiale pour trouver des exemples de la volonté de se battre des Français. Depuis la chute du mur de Berlin, les Français sont intervenus dans de nombreux conflits africains et combattirent courageusement aux côtés des Américains dans le cadre de presque toutes les coalitions formées récemment, y compris dans la première guerre du Golfe, en Bosnie, au Kosovo et en

Afghanistan, à une notable exception près, les opérations en Irak. Cependant, malgré les plaisanteries affirmant le contraire, l'opposition française à la deuxième guerre en Irak n'avait rien à voir avec la lâcheté, découlant plutôt de la confiance en leurs sources de renseignement, qui avaient conclu que Saddam Hussein ne possédait pas d'armes de destruction massive. Pour cette raison, ils insistèrent sur une poursuite des inspections d'armements afin de corroborer la véracité de leur hypothèse, soutenant que Saddam ne posait pas la menace immédiate que dépeignait le gouvernement américain²⁸.

Les Français ont actuellement le quatrième contingent par la taille en Afghanistan et occupent en conséquence le quatrième rang également en termes de pertes militaires dans le conflit, 78 soldats tués à ce jour²⁹. En dehors de l'Afghanistan, la France est un des rares pays disposant de bases aériennes à l'extérieur de son territoire, situées dans des points chauds stratégiques tels que Djibouti et les Emirats Arabes Unis, directement en face de l'Iran de l'autre côté du détroit d'Ormuz. Enfin, ce qui peut surprendre beaucoup de gens, l'armée de l'Air française dirigea avec compétence la coalition chargée de la mise en application de la résolution 1973 des Nations Unies qui prévoyait une « zone d'exclusion aérienne » au-dessus de la Libye destinée à protéger la population civile.

En plus de ces efforts au niveau national, on peut méditer sur deux événements récents qui font ressortir des actes individuels illustrant le courage des Américains comme des Français dans le conflit actuel en Afghanistan. Le général Norton A. Schwartz, [ancien] chef d'état-major de l'US Air Force, remit récemment la *Distinguished Flying Cross with Valor* (médaille décernée aux aviateurs militaires) à un jeune commandant français du 41^e escadron de sauvetage de Moody AFB, en Géorgie. Lors d'un déploiement en Afghanistan, le commandant se lança bravement dans une action au sein d'un groupe de quatre aéronefs envoyés de nuit au secours d'un Britannique dont les blessures mettaient la vie de 160 de ses frères d'armes en danger. Echappant aux roquettes, il réussit à secourir non seulement ce soldat mais également un autre, permettant ainsi à l'unité au sol de mener à bien sa mission.

Trois jours plus tôt, avec la base opérationnelle avancée de Kapisa en toile de fond austère, le général de brigade Emmanuel Maurin, commandant des forces terrestres françaises dans l'est de l'Afghanistan, remit à trois aviateurs américains la médaille de la défense nationale pour actes d'héroïsme accomplis au cours d'un sauvetage de nuit par hélicoptère de deux aviateurs français dont l'hélicoptère d'attaque Gazelle s'était écrasé par suite d'intempéries. Envoyés pour retrouver ces pilotes, ils débarquèrent leur équipe de sauvetage qui trouva le pilote français agitant une lampe-éclair mais incapable de bouger les jambes. L'équipe localisa ensuite le copilote, toujours attaché à son siège, qui s'était débloqué et avait glissé

vers l'arrière de l'hélicoptère. Le vétéran des conflits de Croatie, du Kosovo et de Côte d'Ivoire, âgé de 37 ans, s'efforçait vaillamment de respirer. Voyant cela, les aviateurs pratiquèrent une petite incision dans son cou et y introduisirent un tube respiratoire. L'hélicoptère convoya les deux blessés jusqu'à l'hôpital de l'aéroport de Bagram. Bien que le pilote ait survécu et devrait pouvoir remarcher, tragiquement, le copilote décéda, laissant derrière lui en France une veuve et quatre enfants.

Comme le montrent d'une manière émouvante ces anecdotes, les Français servent avec courage aux côtés de leurs alliés américains en Afghanistan et, dans certains cas, comme celui du copilote de l'hélicoptère français, ils meurent *pour la patrie*. Dans les anecdotes qui précèdent, les trois *Américains* qui reçurent la médaille de la défense nationale *française* pour leur sauvetage audacieux ne trouveraient aucun humour dans les plaisanteries sur la lâcheté des Français, pas plus que ne le feraient les soldats britanniques sauvés par un jeune commandant *français* décoré par le général Schwartz pour son service en tant qu'officier d'échange avec l'US Air Force. Le général Schwartz se tint aux côtés du général Jean-Paul Paloméros, le chef d'état-major français devant le monument de l'escadrille Lafayette, dernière demeure de 66 des tout premiers aviateurs américains, qui reposent à côtés de leurs commandants français³⁰. Les deux chefs d'état-major observèrent une minute de silence à la mémoire de cinq soldats français tués ce jour-là dans une embuscade en Afghanistan, un rappel poignant de ce qu'est la vocation des armes, quelle que soit la couleur de l'uniforme ou le type d'épaulette. Il n'y avait pas de griefs ni de plaisanteries à propos de la lâcheté, de la reddition ou du refus de se battre. Alors que nous passons au troisième stéréotype, il est temps de faire taire et d'enterrer ces griefs et plaisanteries.

Nous ne pouvons compter sur les Français... Ils sont bien trop indépendants

112 Grips About the French : « Nous ne pouvons compter sur ces Français... Les Français sont bien trop indépendants³¹ ».

L'histoire est familière pour la plupart des aviateurs américains, et elle semble ne dater que d'hier. Le dictateur d'un pays du Moyen Orient défie l'occident en évoquant d'une manière provocante son rêve d'unifier d'autres pays arabes sous sa direction. Les pays occidentaux considèrent ses actions comme une menace mais l'un d'eux insiste pour qu'ils prennent le temps de trouver une solution diplomatique à la crise, alors qu'un autre, bien que persistant dans des efforts diplomatiques, considère une poursuite de la diplomatie comme futile et bâtit une coalition en préparation à la guerre. En fin de compte, un des pays entre en guerre sans le

soutien de l'autre, en colère et se sentant trahi par le manque de soutien de cet allié sur lequel il ne peut compter.

En 1945, les soldats américains stationnés en France se plaignaient que les États-Unis ne puissent compter sur les Français. A ce jour, une grande partie de l'opinion publique américaine, y compris de nombreux aviateurs, éprouve essentiellement le même sentiment, en particulier après l'opposition française à la deuxième guerre d'Irak. En réponse, la Chambre des Représentants changea le nom des frites de « *French fries* » (littéralement « frites françaises ») en « *Freedom Fries* » (« frites de la liberté »), et nombre de ses membres appelèrent à un boycott des produits français, faisant penser à ce qu'avait été la réaction au milieu des années 1960 lorsque le président De Gaulle attaqua l'ordre monétaire international existant, qui privilégiait la position du dollar en tant que monnaie de réserve. Certaines entreprises américaines répondirent à De Gaulle en menaçant de boycotter les importations françaises et un reportage télévisé montra le propriétaire d'un bar new-yorkais « purifiant » sa cave en vidant des bouteilles de Bordeaux dans l'évier³².

Ces mêmes sentiments existaient à la fin de 2003, lorsque Thomas Friedman, un populaire chroniqueur du *New York Times*, publia une chronique intitulée « Notre guerre avec la France » qui commençait par ces mots : « Il est temps pour nous Américains de nous faire à cette idée : la France n'est pas qu'un allié agaçant. Elle n'est pas qu'un rival jaloux, la France est en train de devenir notre ennemie³³ ». Dans la même veine, John J. Miller et Mark Molesky publièrent l'année suivante un ouvrage dans lequel ils s'élèvent contre l'image historique courante de la France comme allié le plus ancien de l'Amérique, déclarant sans beaucoup de retenue que la France est l'ennemi le plus ancien de l'Amérique³⁴.

Au même moment, lors de la campagne présidentielle de 2004, les Républicains attaquèrent le candidat démocrate, John Kerry, comme étant trop proche des Français³⁵. À la fin de 2003, le présentateur Tom Brokaw demanda à Kerry « Et les Français ? Sont-ils nos amis ? Sont-ils nos ennemis ? Ou entre les deux à ce point ? » Kerry répondit « Les Français sont les Français ». Admonesté par Brokaw pour la pensée « profonde » ainsi exprimée, Kerry répondit « Ecoutez, faites-moi confiance... elle a une signification et je pense que la majorité des gens savent exactement ce que je veux dire³⁶ ».

Qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Peut-être Kerry, un ancien combattant du Viêt-Nam, avait-il lu quelque part la réponse de l'armée en 1945 à l'expression de ce même grief à propos du manque de fiabilité des Français : « [Cela] dépend de ce que vous entendez par 'compter sur' ». Si vous attendez des Français qu'ils réagissent comme des Américains, vous serez déçus. Ils ne sont pas Américains ; ils sont Français³⁷ ». Ou peut-être cela signifie-t-il simplement que la France est un État souverain qui agit dans son propre intérêt. Comme le font les États-Unis. Cela signifie-t-il que

l'Amérique ne peut compter sur les Français ? Cela signifie-t-il également que les Français ne peuvent compter sur l'Amérique ?

Revenons au scénario du début de la présente section. La plus grande partie des lecteurs se souviennent très distinctement du débat qui précéda la deuxième invasion de l'Irak. Les Américains connaissent moins bien les circonstances entourant la crise de Suez en 1956, dans laquelle les rôles étaient renversés, et on pourrait considérer la France, non les États-Unis, comme la « victime » de l'opposition d'un allié « sur lequel on ne peut pas compter ». Les États-Unis donnèrent alors la priorité à la diplomatie sur la force pour s'opposer à un dictateur moyen-oriental. Pendant la crise de Suez, le président Dwight Eisenhower employa divers moyens pour saper les efforts franco-britanniques de reprise de force du contrôle du canal de Suez, que le chef d'État égyptien, Gamal Abdel Nasser, avait nationalisé. Le bref conflit se termina par la complète humiliation de la Grande Bretagne et de la France et affaiblit leur position de grandes puissances. Pour le montrer, Douglas Dillon, l'ambassadeur américain en France, avertit Washington du « déluge amer de sentiment anti-américain qui bouillonne aujourd'hui partout en France ». Plus précisément, il nota la « conviction profondément ressentie » de l'« indifférence cynique » aux intérêts vitaux de leurs principaux alliés manifestée lors de l'affaire de Suez par les États-Unis, qui se montrèrent prêts à « les humilier inutilement³⁸ ». Un sondage réalisé en France indiqua que jusqu'à la moitié de la population française n'avait « aucune confiance » envers les États-Unis ou « pas beaucoup³⁹ ». À partir de ce moment, alors que les Britanniques décidèrent qu'ils ne pourraient jamais partir en guerre sans les États-Unis, les Français conclurent qu'ils ne pouvaient plus *compter sur les États-Unis*. Pour De Gaulle, qui allait devenir président de la France deux ans plus tard, ces événements furent déterminants, influençant certainement la décision qu'il prit en 1966 de se retirer de la structure de commandement militaire intégré de l'OTAN. Bien entendu, comme je l'ai mentionné dans mon introduction, son action est exactement le point de référence utilisé par de nombreux *Américains* pour dire que nous ne pouvons pas *compter sur les Français*.

Lorsqu'on se plaint à propos de la « confiance que l'on peut avoir », on doit garder à l'esprit ce dont nous avons parlé dans la première section, le fait que les états agissent dans leur propre intérêt. Washington ne perdit jamais ce fait de vue, même en pleine Guerre d'indépendance. Il craignait que l'Amérique ne l'emporte sur la Grande-Bretagne que pour voir la France reconquérir le Québec. Washington était « tout prêt à accueillir les sentiments les plus favorables » exprimés par les Français mais il s'appuyait sur « une maxime fondée sur l'expérience universelle de l'humanité, selon laquelle on ne peut avoir confiance en un pays au-delà du point où il est paralysé par ses intérêts⁴⁰ ». Dans un contexte plus actuel, comme le note

judicieusement Robert A. Levine, économiste et analyste des problèmes de défense pour la RAND Corporation, « les États-Unis et la France ont des intérêts différents. En ce qui concerne ces intérêts, les États-Unis continueront d'agir comme une superpuissance unilatérale. Ils le feront parce qu'ils le peuvent⁴¹ ». La France, quant à elle, continuera d'agir, enfin, comme pourrait le dire le sénateur Kerry, comme des Français.

Il est important, une fois de plus, de noter que ce grief à propos de la confiance que l'on peut avoir et de l'indépendance existait bien avant que De Gaulle ne devienne président de la France et a persisté pendant le demi-siècle qui s'est écoulé depuis. En fait, les relations franco-américaines ont suivi un cycle comparable : lors de chaque changement de gouvernement, un certain rapprochement se produit entre la France et les États-Unis puis il arrive inévitablement quelque chose qui sépare les deux pays⁴². On peut seulement comprendre ces rapprochements et ces « brouilles » cycliques non comme une question de confiance que l'on peut avoir mais dans le contexte de deux États souverains agissant dans leur propre intérêt. Toutefois, cela n'amène pas automatiquement à conclure qu'« on ne peut compter » sur aucun des deux pays.

Dans leur ouvrage, Miller et Molesky dépeignent la façon dont les intérêts nationaux français et américains se sont heurtés au cours des trois derniers siècles, en commençant par les massacres de colons américains lors des guerres françaises et indiennes un quart de siècle avant notre déclaration d'indépendance de la Grande-Bretagne. On doit néanmoins attendre jusqu'à l'avant-dernière page de l'ouvrage pour trouver la conclusion peu satisfaisante, dans laquelle les auteurs posent la question relative à la signification pour l'avenir de leur tirade de 250 pages contre les Français. D'une part, ils avancent qu'« il est même possible qu'il importe peu de savoir si oui ou non la France est un allié des États-Unis... Pendant l'élévation des États-Unis à la position de pays le plus puissant du monde, la France a souvent été reléguée au rôle de simple source d'irritation⁴³ ». D'autre part, ils concluent qu'« il ne fait aucun doute que l'avenir présentera de nouveaux défis, y compris un grand nombre qu'il est impossible de prévoir ». À la lumière de cela, ils écrivent qu'ils serait utile de voir la France souscrire aux intentions américaines mais « étant donné le prisme déformé à travers lequel les Français voient leur rôle dans le monde, cela pourrait s'avérer difficile ». Ils concluent en demandant « Bref, les Français continueront-ils d'être Français ? » En d'autres termes, garderont-ils une « conception à courte vue de leur intérêt national », ou réaliseront-ils « que le vingt-et-unième siècle exige une optique totalement différente ?⁴⁴ ».

Pour répondre à cette question, on peut se reporter à un éditorial souvent cité qui parut dans *Le Monde*, le quotidien français ayant le plus fort tirage, deux jours après les attentats du 11 septembre 2001 (9/11). Le titre déclarait avec assurance « *Nous sommes*

tous Américains ». Nombreux sont les Américains, et peut-être des auteurs tels que Miller et Molesky, qui aimeraient que cela signifie qu'après 300 années de relations difficiles, les Français ont fini par comprendre. Enfin, pas exactement. L'éditorial était plus qu'un épanchement d'émotion après les tragiques attentats, il déclarait que ces derniers inauguraient une ère nouvelle, très éloignée des cris de joie aujourd'hui pratiquement oubliés qui accompagnèrent la chute du mur séparant l'Est et l'Ouest deux décennies auparavant. Il déclara avec assurance que, même avec tout ce qui nous sépare, la France se tiendrait toujours aux côtés de l'Amérique quant il s'agit de la plus vitale des questions, la liberté de l'humanité. Dans cette nouvelle lutte contre un ennemi plus omniprésent, l'Occident aura besoin d'encore plus de résolution et d'unité. De cette façon, *Nous sommes tous Américains*⁴⁵.

Dans cette ère nouvelle, nous n'avons pas le luxe de rejeter ceux avec lesquels nous ne sommes pas d'accord comme « simples sources d'irritation » ni de les cataloguer comme ennemis. Comme le souligne la stratégie de défense nationale récemment publiée, les États-Unis doivent établir un partenariat avec leurs alliés européens⁴⁶. Oui, nous avons besoin des Français. Grâce à la formation professionnelle militaire, les aviateurs américains se sont familiarisés avec Sun Tzu, qui écrivit avec sagesse que pour gagner une guerre, on doit connaître son ennemi. Toutefois, dans cette nouvelle ère de l'après-11 septembre, où les réalités financières et la nature diverse de la menace exigent un réseau de partenariats mondiaux, il est peut-être plus important, et parfois même plus difficile, de comprendre nos alliés. Comme l'exprimèrent clairement le secrétaire d'État à l'armée de l'Air Michael Donley et le général Schwartz dans l'exposition de la stratégie de partenariats mondiaux de l'armée de l'Air en 2011 (*2011 US Air Force Global Partnership Strategy*),

Les impacts de la crise économique mondiale, un extrémisme violent, des équilibres des forces régionaux changeants et la prolifération de technologies sophistiquées caractériseront le futur environnement de sécurité, ce qui rendra difficile pour tout pays quel qu'il soit de s'occuper seul de chaque défi et priorité à l'échelle de la planète. Dans le présent document d'orientation, nous mettons plus l'accent sur le développement de l'accès à des partenaires internationaux et de rapports avec eux, tout en forgeant des coalitions pour relever les défis stratégiques planétaires existants et naissants. L'établissement de partenariats réussis optimise l'interopérabilité, l'intégration et l'inter-dépendance entre forces coalisées tout en offrant à nos pays partenaires la capacité et les moyens de résoudre les problèmes de sécurité nationale selon leurs mérites⁴⁷.

Comme l'observa *Le Monde* dans son éditorial, la France et les États-Unis réalisent tous deux que ce qui les unit, tel que des valeurs démocratiques communes, exige un partenariat dynamique pour relever les défis de cette ère nouvelle. Nous devons aller au-delà de nos stéréotypes afin d'établir un partenariat solide et durable avec la France, aussi peu dignes de confiance, indépendants ou récalcitrants que les Français puissent paraître⁴⁸.

Conclusion

Comme noté dans l'introduction, présenter une défense probante d'un allié que nous avons perçu historiquement comme étant indépendant, peu digne de confiance, ingrat et même lâche sort du champ et du propos de cet article. Il offre plutôt un point de départ pour approfondir la réflexion. Peut-on compter sur les Français ? « Les Français sont les Français ». Cela a une signification qu'il nous est difficile de comprendre : la formule se réfère à la façon dont les Français voient le monde. La France agit dans ce qu'elle considère être son intérêt national, comme le font les États-Unis. Bien que l'on puisse contester ce que sont les intérêts « vitaux », lors des 65 années qui ont suivi la publication de *112 Gripes about the French*, la France et les États-Unis ont soutenu fermement leurs intérêts vitaux respectifs.

En conclusion, bien que cela n'ait pas encore été codifié dans la doctrine de l'US Air Force, celle-ci a adopté le concept d'établissement de partenariats dans le domaine des moyens interarmées, défini par le département de la Défense comme « la capacité de définir les conditions d'interaction avec un partenaire... ses dirigeants, ses forces militaires ou les populations concernées en développant et présentant des informations et en menant des activités visant à affecter leurs perceptions, leur volonté, leur comportement et leur potentiel⁴⁹ ». En dépit de la justesse de cette définition, le présent article suggère que la première phase de l'établissement d'un partenariat et de la « définition des... conditions d'interaction » réside peut-être non dans la modification des perceptions *des autres* mais dans la remise en question des nôtres, pas en excusant les autres mais en examinant nos propres stéréotypes au travers de la lentille de l'histoire et du bon sens. On entend souvent le slogan « la mission commence chez soi ». Les efforts que nous faisons, en tant qu'aviateurs, pour établir des partenariats mondiaux doivent également commencer chez nous et pendant ces périodes d'austérité financière, ils peuvent commencer par l'utilisation d'un outil simple, rudimentaire et peu coûteux, un miroir.

Notes

1. JVAÏSE, Justin, « États-Unis : le regain francophobe », *Politique Internationale* 97, automne 2002, www.politiqueinternationale.com/revue/read2.php?id_revue=12&id=228&content=texte.

2. *Wikipedia: The Free Encyclopedia*, s.v. « 112 Gripes about the French », http://en.wikipedia.org/wiki/112_Gripes_About_the_French 112 *Gripes about the French*, département de l'Armée, 1945, www.e-rcps.com/gripes/.

3. « Avant-propos », 112 *Gripes about the French*, www.e-rcps.com/gripes/forward.html.

4. *Id.*

5. « The French and Us », n° 1, 2 et 6, 112 *Gripes about the French*.

6. « *Strategy Page's Military Jokes and Military Humor* » consulté le 3 février 2012, www.strategypage.com/humor/articles/military_humor_complete_list_of_french_jokes.asp.

7. KUISEL, Richard F., *Seducing the French: The Dilemma of Americanization*, Berkeley, Californie : University of California Press, 1993, p. 63.

8. « The French and Us », n° 6, *112 Gripes about the French*.
9. *Id.*
10. « *French Alliance, French Assistance, and European Diplomacy during the American Revolution, 1778–1782* », Service historique du département d'État, consulté le 6 février 2012, <http://history.state.gov/milestones/1776-1783/FrenchAlliance>.
11. *Encyclopedia of the New American Nation*, s.v. « Realism and Idealism—the Early National Period », consulté le 6 février 2012, www.americanforeignrelations.com/O-W/Realism-and-Idealism-The-early-national-period.html.
12. *Id.*
13. MILLER, John J. et MOLESKY, Mark, *Our Oldest Enemy: A History of America's Disastrous Relationship with France*, New York : Doubleday, 2004, p. 40.
14. « *The XYZ Affair and the Quasi-War with France, 1798–1800* », Service historique du département d'État, consulté le 6 février 2012, <http://history.state.gov/milestones/1784-1800/XYZ>.
15. « *Facts and Figures* », [understandfrance.org](http://www.understandfrance.org/Paris/Documents.html#ancre660412), 10 janvier 2012, www.understandfrance.org/Paris/Documents.html#ancre660412.
16. HUGHES, William, « *France Bashers Ignorant of American History* », 2002, www.artbabyart.com/bill_hughes/francebashers.html.
17. MILLER et MOLESKY, *Our Oldest Enemy*, op. cit., p. 44.
18. *Id.*, p. 172.
19. *Pocket Guide to France*, Armée des États-Unis, division de l'information et de la formation, 1944, pp. 5–6, www.archive.org/download/PocketGuideToFrance/France2.pdf.
20. « The French and Us », n° 1, *112 Gripes about the French*.
21. « The Full Text of the NDU Libya Speech », *National Review Online*, 28 mars 2011, www.nationalreview.com/corner/263265/full-text-ndu-libya-speech-nro-staff.
22. « The French and the Germans », n° 76 ; « French Collaboration », n° 104 ; « They Got Off Pretty Easy in This War », n° 106, *112 Gripes about the French*.
23. *Wikipedia: The Free Encyclopedia*, s.v. « Cheese-Eating Surrender Monkeys », 21 janvier 2012, http://en.wikipedia.org/wiki/Cheese-eating_surrender_monkeys.
24. « *France and Chicken, Somehow It Just Goes Together* », Subway, Miquelon.org—the Fighting French, 11 août 2005, www.miquelon.org/2005/08/11/france-and-chicken-somehow-it-just-goes-together%E2%80%9D-subway/.
25. MILLER et MOLESKY, *Our Oldest Enemy*, op. cit., p. 4.
26. « The French and the Germans », n° 78, op. cit., *112 Gripes about the French*.
27. « French Collaboration », n° 104, op. cit., *112 Gripes about the French*.
28. MACKAY, Neil, « No Weapons in Iraq? We'll Find Them in Iran », *Sunday Herald*, 1^{er} juin 2003, <http://archive.truthout.org/article/no-weapons-iraq-well-find-them-iran>.
29. *Wikipedia: The Free Encyclopedia*, s.v. « Coalition Casualties in Afghanistan », 3 février 2012, http://en.wikipedia.org/wiki/Coalition_casualties_in_Afghanistan.
30. Voir « *Le Memorial* », Fondation du Mémorial de l'Escadrille La Fayette, consulté le 6 février 2012, <http://rdisa.pagesperso-orange.fr/html/Frames/la%20fayette.html>.
31. « The French and Us », n° 7, op. cit. et « The French », n° 22, *112 Gripes about the French*.
32. KUISEL, *Seducing the French*, p. 173.
33. FRIEDMAN, Thomas L., « Our War with France », *New York Times*, 18 septembre 2003, www.nytimes.com/2003/09/18/opinion/our-war-with-france.html.
34. MILLER et MOLESKY, *Our Oldest Enemy*, p. 7.
35. COHEN, Roger, « Globalist: The Republicans' Barb; John Kerry 'Looks French' », *New York Times*, 3 avril 2004, www.nytimes.com/2004/04/03/news/03iht-globalist_ed3_.html.
36. MILLER et MOLESKY, *Our Oldest Enemy*, op. cit., p. 254.
37. « The French and US », n° 7, op. cit., *112 Gripes about the French*.
38. KUISEL, *Seducing the French*, op. cit., p. 24.
39. *Id.*
40. MILLER et MOLESKY, *Our Oldest Enemy*, op. cit., pp. 45–46.

41. LEVINE, Robert A., « Yes, France, America Will Keep Acting Unilaterally », *International Herald Tribune*, 8 février 2002.

42. BOZO, Frédéric et PARMENTIER, Guillaume, « La France et les États-Unis entre échéances intérieures et tensions internationales : une réconciliation limitée ? », *AFRI: Annuaire Français de Relations Internationales* 8, 2007, p. 555, www.afri-ct.org/IMG/pdf/37_Bozo_et_Parmentier.pdf.

43. MILLER et MOLESKY, *Our Oldest Enemy*, op. cit., p. 258.

44. *Id.*, p. 259.

45. *Id.*, p. 1.

46. Department de la Défense, *Sustaining U.S. Global Leadership: Priorities for 21st Century Defense*, Washington, DC : département de la Défense, janvier 2012, p. 3, www.defense.gov/news/Defense_Strategic_Guidance.pdf.

47. Department de l'armée de l'Air, *2011 US Air Force Global Partnership Strategy*, Washington, DC : Département de l'armée de l'Air, 2011, p. 1, <https://newafpims.afnews.af.mil/shared/media/document/AFD-111228-013.pdf>.

48. BOZO et PARMENTIER, « *La France et les États-Unis* », p. 549.

49. MARQUIS, Jefferson P. et al., *Adding Value to Air Force Management through Building Partnerships Assessment*, Santa Monica, Californie : Rand Corporation, 2010, p. 6. www.rand.org/content/dam/rand/pubs/technical_reports/2010/RAND_TR907.pdf.

Visitez notre site web

http://www.au.af.mil/au/afri/aspj/apjinternational/aspj_f/Index_F.asp